



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 juin 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2745 (2024)

Les membres du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2745 (2024) du Conseil de sécurité ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport final, soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 2745 (2024).

Le rapport a été communiqué le 6 mai 2025 au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2745 (2024), qui l'a examiné le 11 juin 2025.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport final à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Coordonnatrice du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2745 (2024)
(Signé) Mariam Yazdani

(Signé) Fadhel Bouzidi
Expert

(Signé) Hanna Mollan
Experte

(Signé) Mohamed Mamadou Diatta
Expert

(Signé) Fiona Mangan
Experte



Rapport final du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2745 (2024)

Table des matières

	Page
I. Contexte	5
A. Introduction	5
B. Coopération avec les parties prenantes et les institutions	5
II. Paix et sécurité autour des élections en République centrafricaine	5
III. Paix et sécurité régionales	6
A. République centrafricaine – Cameroun	7
B. République centrafricaine – Tchad	8
C. Répercussions du conflit au Soudan sur la République centrafricaine	9
D. République centrafricaine – Soudan du Sud	10
E. République centrafricaine – Ouganda	11
F. Avancées de la politique de gestion des frontières	11
IV. Groupes armés – état des lieux	12
A. Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC)	12
B. Coalition militaire de salut du peuple et de redressement (CMSPR)	14
C. Retour, réclamation et réhabilitation (3R)	15
D. Des éléments de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) s'emparent du nord de l'Ouham et de la préfecture de la Nana-Grébizi	16
E. Ciblage de la communauté peule par des groupes affiliés aux anti-balaka	17
V. Armes	18
A. Surveillance de l'approvisionnement en armes et en matériel connexe de groupes armés et de personnes qui leur sont associées opérant en République centrafricaine	18
B. La dynamique du trafic d'armes a continué à s'intensifier dans la Vakaga	19
C. Le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) rétablit l'accès aux réseaux transnationaux de trafic d'armes	19
D. La Coalition militaire de salut public et de redressement (CMSPR) à Bodjomo fait apparaître une certaine désorganisation de la chaîne d'approvisionnement en armes pour certains groupes armés via les frontières tchadiennes et soudanaises	20
E. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) compte sur des lignes d'approvisionnement transnationales en armes et en munitions et sur l'existence de caches d'armes	20
F. Traçage des armes trouvées dans une cache découverte à Bangui	22
VI. Ressources naturelles	22
A. Incursions de groupes armés et violence à l'intérieur et autour des sites miniers	23
B. Or	24

C. Diamants	25
D. Le Ministère des mines et de la géologie annonce la création d'une nouvelle cryptomonnaie	26
E. Financement des groupes armés issu de la transhumance	28
VII. Affaires humanitaires	30
A. Préoccupations liées au statut changeant de la milice Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) dans le sud-est de la République centrafricaine suite à son intégration partielle dans les Forces armées centrafricaines (FACA)	30
B. Violations des droits humains et du droit humanitaire dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbombou entre août 2024 et mars 2025	31
C. Mesures visant à établir les responsabilités pour les violations des droits humains et du droit humanitaire liées à l'Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) : avancées et préoccupations ..	32
D. Attaques contre des patrouilles de la Mission	34
VIII. Informations actualisées concernant des personnes et des entités désignées	35
IX. Recommandations	36
Annexes	38

Résumé

Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans la région de l'Afrique centrale est restée tendue et volatile. En République centrafricaine, les activités des groupes armés et le débordement régional des actions politiques et armées dans la région continuent de compromettre la stabilité dans de nombreuses parties du pays et d'avoir des répercussions sur l'environnement politique national.

La République centrafricaine est entrée dans une phase électorale critique alors que les problèmes de sécurité persistent. Dans ce contexte, le Gouvernement centrafricain a repris le dialogue avec les dirigeants en exil de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) et de la Coalition pour le changement fondamental (CPC-F), tels que Mahamat Al-Khatim, Ali Darassa et Sembé Bobbo, l'objectif étant d'obtenir un cessez-le-feu propice à des processus électoraux pacifiques.

Au niveau régional, la République centrafricaine a fait des progrès pour ce qui est de la coopération bilatérale avec le Tchad et le Cameroun. Ces avancées coexistent avec des menaces transfrontalières persistantes dans la région. Les activités des groupes armés et l'afflux d'armes en provenance des pays voisins continuent de compromettre la sécurité, en particulier dans les préfectures du nord-est de la République centrafricaine, où le Groupe d'experts faisant suite à la résolution [2745 \(2024\)](#) a observé une nouvelle détérioration des conditions de sécurité. Cette instabilité est aggravée par la présence limitée des autorités étatiques et la porosité des frontières.

Dans le secteur des ressources naturelles, en particulier de l'or et des diamants, le trafic s'est poursuivi avec l'implication de groupes armés et de réseaux criminels. Malgré un rebond des exportations officielles d'or au début de l'année 2025 et la pleine réadmission de la République centrafricaine dans le Système de certification du Processus de Kimberley, le Groupe d'experts reste préoccupé par le manque de traçabilité et le risque permanent de voir des minerais provenant d'une zone de conflit entrer dans la chaîne d'approvisionnement légitime.

Les violations du droit international humanitaire et des droits humains restent très inquiétantes. Le Groupe d'experts a recensé de graves atteintes commises par des éléments de la milice Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) qui ont depuis été intégrés dans les Forces armées centrafricaines (FACA). Il s'agit notamment d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de violence ciblés visant des civils à Dembia et Mboki. Le manque de clarté concernant le statut juridique et les structures de commandement des membres des milices intégrées complique l'application du principe de responsabilité en vertu du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. En outre, deux attaques menées contre des patrouilles de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ont mis en évidence les menaces permanentes qui pèsent sur le personnel des Nations Unies et sur le contexte en matière de sécurité en général.

I. Contexte

A. Introduction

1. Le présent rapport, soumis au Comité du Conseil de sécurité en application du paragraphe 7 de la résolution [2745 \(2024\)](#), porte sur la période écoulée depuis la présentation, le 1^{er} septembre 2024, du précédent rapport du Groupe d'experts ([S/2024/444](#)) jusqu'au 15 avril 2025. Il fait notamment le point sur les enquêtes présentées dans le précédent rapport.

Méthodologie

2. Le Groupe d'experts a mené ses enquêtes conformément aux meilleures pratiques et méthodes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). Il a maintenu le plus haut niveau de preuve possible.

3. Le Groupe d'experts s'est appuyé sur des éléments de preuve confirmés et a adhéré à ses normes pour ce qui est du droit de réponse. Des précisions sur la méthode de travail suivie sont données à l'annexe 1. Le Groupe d'experts a mené ses enquêtes de manière transparente, objective, impartiale et indépendante.

B. Coopération avec les parties prenantes et les institutions

4. Le Groupe d'experts a effectué de nombreuses visites en République centrafricaine, notamment à Bangui et dans les régions du nord-ouest, du nord-est et du sud-est du pays. Il s'est également rendu à Bruxelles.

5. Le Groupe d'experts remercie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour son soutien et sa collaboration.

6. Le Groupe d'experts a continué à échanger des informations avec d'autres groupes d'experts établis par le Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 9 de la résolution [2745 \(2024\)](#), en particulier les groupes d'experts sur le Soudan, le Soudan du Sud et la Libye, et le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

II. Paix et sécurité autour des élections en République centrafricaine

7. En 2025, la République centrafricaine devrait organiser des élections locales, municipales, législatives et présidentielle. Les élections locales et municipales, qui devaient initialement se tenir en octobre 2024, ont été reportées, d'abord à avril 2025, puis au 30 août 2025. Les élections présidentielle et législatives devraient avoir lieu en décembre 2025, les seconds tours étant prévus pour janvier 2026. Suite au dernier report, la révision des listes électorales a débuté en novembre 2024.

8. Les périodes électorales en République centrafricaine ont souvent coïncidé avec une intensification des attaques des groupes armés, comme cela a été le cas lors des élections présidentielle et législatives de 2020 qui ont conduit à la formation de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC).

9. Les activités liées à la révision du registre des électeurs ont déjà connu quelques perturbations dans certaines zones, comme en décembre 2024 à Bokoté, entre Benzembé et Batangafo (préfecture de l'Ouham-Pendé), où des éléments de groupes

armés s'en sont pris à des employés de l'organisme électoral (Autorité nationale des élections-ANE), les empêchant de s'acquitter de leurs tâches¹.

Réorientation des négociations entre le Gouvernement centrafricain et les chefs des groupes armés au Tchad en vue de créer des conditions propices aux élections à venir

10. Depuis l'exil des responsables de la CPC à N'Djamena, plusieurs tentatives ont été engagées pour négocier un plan de mise en œuvre de la paix entre le Gouvernement centrafricain et les responsables de la CPC. Le Groupe d'experts avait déjà fait état de négociations entre de Mahamat Al-Khatim, du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), et le Gouvernement centrafricain ([S/2024/444](#), par. 15), ainsi que de pourparlers entre le Gouvernement centrafricain et Ali Darassa, de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), qui n'ont pas abouti en raison de la poursuite des activités armées de ce groupe².

11. Le Groupe d'experts a été informé que ces négociations portent désormais sur la période électorale à venir. Dans ce contexte, des sources confidentielles ont observé que, durant la semaine du 14 avril 2025, le Gouvernement centrafricain a envoyé une délégation de fonctionnaires à N'Djamena pour mener des négociations avec Darassa, de l'UPC, et Sembé Bobbo, du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R), dans le but de parvenir à une trêve qui permettrait la tenue d'élections pacifiques dans le pays en 2025. Dans le cadre de ces discussions, le Groupe d'experts a reçu une copie de la liste des demandes émises par le groupe armé 3R (voir annexe 2).

Opposition politique et dialogue possible

12. Le 4 avril 2025, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 (BRDC), coalition de partis d'opposition³, a organisé une marche à Bangui. Cette marche avait été initialement interdite par le Ministère de l'intérieur, mais la décision a été annulée pour en permettre la tenue.

13. De nombreuses sources ont informé le Groupe d'experts que le Gouvernement serait disposé à ouvrir et à mener un dialogue avec l'opposition politique afin d'apaiser les tensions à l'approche des élections. Selon les médias qui l'ont cité, un conseiller du Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, aurait affirmé que le Président avait donné son feu vert pour un dialogue avec le BRDC⁴.

III. Paix et sécurité régionales

14. La situation régionale en matière de sécurité autour de la République centrafricaine reste caractérisée par l'existence de cadres de coopération en même

¹ Sources confidentielles : Batangafo.

² Rapport à mi-parcours ([S/2025/384](#)), par. 16 et 17.

³ Le Bloc républicain pour la défense de la Constitution (BRDC) est une coalition de partis d'opposition et d'organisations de la société civile en République centrafricaine, formée en 2022 pour s'opposer aux efforts du Président Faustin-Archange Touadéra visant à modifier la Constitution et à supprimer la limitation des mandats présidentiels. Le BRDC continue de plaider en faveur de l'ordre constitutionnel, des principes démocratiques et d'une meilleure gouvernance en République centrafricaine, dans le contexte des élections prévues pour 2025.

⁴ Radio France Internationale, Centrafrique : « Le président Touadéra marque son accord pour un dialogue politique avec le BRDC », 21 avril 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/le-grand-invite%C3%A9-afrigue/20250421-centrafrique-le-pr%C3%A9sident-touad%C3%A9ra-marque-son-accord-pour-un-dialogue-politique-avec-le-brdc-%C3%A0-l-opposition>.

temps que de menaces transnationales persistantes. Au cours de la période couverte par le mandat actuel, le Gouvernement centrafricain a renouvelé les engagements qu'il avait pris sur le plan diplomatique et en matière de sécurité avec les États voisins, notamment le Cameroun et le Tchad. Ces efforts ont abouti à la signature d'accords bilatéraux et d'accords tripartites portant sur la sécurité des frontières, les opérations militaires conjointes et le rapatriement volontaire des réfugiés.

15. Toutefois, ces évolutions positives se produisent parallèlement à des dynamiques déstabilisantes, notamment les opérations transfrontalières de groupes armés, l'intensification du trafic d'armes et les répercussions régionales du conflit en cours au Soudan. La mobilisation d'éléments de groupes armés pour participer à des activités extérieures fait ressortir la vulnérabilité de la région et la fluidité des allégeances des acteurs armés.

A. République centrafricaine – Cameroun

Dynamiques du commerce et de la sécurité à la frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun

16. Les flux de marchandises passant par la frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun restent vitaux pour la sécurité économique de la République centrafricaine. Selon des données fournies par le Ministère des finances et du budget, plus de 80 % des marchandises importées dans le pays transitent par le port de Douala, au Cameroun⁵. Cette artère commerciale stratégique, qui comprend le corridor Douala-Garou-a-Boulaï-Cantonnier-Beloko, permet le transit mensuel d'environ 1 200 camions de transport commercial⁶. En 2024, les droits de douane perçus au poste frontière de Cantonnier-Beloko s'élevaient à 67 500 000 francs CFA (environ 118 000 dollars). Cela représente environ un quart des recettes publiques du pays, ce qui fait ressortir l'importance économique de ce poste frontière⁷.

Incidents de sécurité et impact sur le commerce transfrontalier

17. Comme le Groupe d'experts en a fait état dans son rapport à mi-parcours⁸, le transport de marchandises le long du corridor susmentionné a été suspendu pour une période de deux semaines en novembre 2024, à la suite de l'assassinat d'un chauffeur de camion camerounais près de Boali le 18 novembre 2024. Cet incident a impliqué des éléments des forces de sécurité bilatérales, chargés d'escorter les convois entre la frontière et Bangui⁹.

18. Des consultations bilatérales entre les Ministres des transports de la République centrafricaine et du Cameroun se sont tenues au poste frontière de Garoua Boulaï, au Cameroun, en décembre 2024. Les assurances de sécurité données ultérieurement aux entrepreneurs de transport ont permis la reprise de la circulation le long du corridor concerné vers la fin du mois de décembre 2024.

19. Les escortes militaires pour les véhicules de transport de marchandises sont restées une mesure de routine depuis la crise sécuritaire de 2020-2021, durant laquelle les attaques menées par des éléments de la CPC ont entraîné la fermeture pendant

⁵ Voir www.rfi.fr/fr/afrique/20241204-corridor-strat%C3%A9gique-douala-bangui-rassur%C3%A9s-les-camionneurs-reprennent-la-route.

⁶ Sources du Groupe d'experts : sources locales et acteurs économiques de Beloko à Bangui.

⁷ Voir note de bas de page 5. Voir aussi Banque mondiale, *La Banque mondiale en République centrafricaine – Vue d'ensemble*, 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview>.

⁸ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 33.

⁹ Sources confidentielles : transporteurs, membres de la communauté locale, acteurs du secteur de la sécurité.

deux mois de la route reliant Beloko à Bangui, restreignant les lignes de ravitaillement et l'activité économique à l'intérieur de la République centrafricaine¹⁰.

20. Malgré l'accord bilatéral, les entrepreneurs de transport restent très préoccupés par la fiabilité et la transparence des dispositifs de sécurité actuels. Le 5 février 2025, le Groupe d'experts a reçu des témoignages crédibles provenant de Bouar au sujet d'un autre incident au cours duquel un chauffeur de camion camerounais a été physiquement agressé par des membres du personnel de sécurité alors qu'il se trouvait dans un convoi escorté. La victime n'a pas pu poursuivre son trajet et est retournée à Garoua Boulaï. Le Groupe d'experts continue de suivre de près l'évolution de la situation le long de cette route et de cette frontière.

B. République centrafricaine – Tchad

Renforcement de la coopération politique et en matière de sécurité

21. La République centrafricaine et le Tchad ont depuis longtemps une relation frontalière complexe. Par ailleurs, le Groupe d'experts a constaté la présence de groupes armés tchadiens opérant sur le territoire de la République centrafricaine, ce qui met encore en évidence la porosité de la frontière et la nécessité d'initiatives conjointes en matière de sécurité¹¹. Dans ce contexte, la revitalisation de la Grande Commission mixte de coopération entre la République centrafricaine et le Tchad en octobre 2024 représente une étape importante vers le renforcement des liens bilatéraux et la prise en compte des préoccupations communes dans le domaine de la sécurité¹².

22. Du 21 au 23 octobre 2024, la quinzième session de la Grande Commission mixte entre la République centrafricaine et le Tchad a été convoquée à Bangui – il s'agissait de la première session tenue depuis décembre 2019. La rencontre a abouti à la signature de quatre accords destinés à renforcer la coopération bilatérale : deux accords sur des consultations politiques régulières et des questions de sécurité, un protocole relatif à la création d'une force conjointe de sécurité aux frontières et un accord tripartite entre la République centrafricaine, le Tchad et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) concernant le rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains au Tchad.

23. Le 23 janvier 2025, la République centrafricaine et le Tchad ont signé à N'Djamena un accord bilatéral de coopération militaire portant sur la collaboration militaire bilatérale, le partage de données de renseignement et les opérations conjointes contre les insurrections transfrontalières. Le Ministre centrafricain de la défense, Claude Rameaux Bireau, a effectué une visite officielle dans la Grande-Sido et à Sarh, dans la région du Moyen-Charia au Tchad¹³. Le Groupe d'experts a depuis été informé par les chefs des communautés de la zone d'une augmentation du nombre de patrouilles militaires transfrontalières, en particulier près de Moyenne-Sido et de Sarh¹⁴. Il a été demandé à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'appuyer cette initiative au moyen d'initiatives régionales en faveur de la stabilité¹⁵.

¹⁰ Rapport à mi-parcours de 2023 ([S/2023/87](#)), par. 17 et 22.

¹¹ Cette dynamique existe de longue date en République centrafricaine (voir [S/2014/452](#), par. 11 et [S/2024/444](#), par. 29 à 31).

¹² Sources confidentielles : fonctionnaires au sein du Gouvernement.

¹³ Le Groupe d'experts avait demandé à se rendre à Sarh lors de sa visite au Tchad en 2024, mais l'accès lui en a été refusé.

¹⁴ Réunions confidentielles avec des sources locales et des sources officielles, février 2024.

¹⁵ Réunion avec des fonctionnaires de la CEEAC, 3 avril 2024.

24. Le groupe armé 3R reste une force déstabilisatrice persistante le long de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad. Le Groupe d'experts a reçu des témoignages locaux indiquant que des éléments des 3R conservent une présence solide sur les itinéraires de transhumance saisonnière, ce dont ils tirent parti pour se déplacer, se cacher et exercer une influence¹⁶ (voir par. 57 à 60).

C. Répercussions du conflit au Soudan sur la République centrafricaine

Retombées de la situation au Soudan

25. L'afflux de réfugiés, les mouvements transfrontaliers de groupes armés et l'accroissement des flux d'armes ont exacerbé l'instabilité dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto, dans le nord-est de la République centrafricaine. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les retombées du conflit armé soudanais en République centrafricaine, en mettant l'accent sur les réseaux d'approvisionnement en armes des groupes armés, le recrutement de combattants et l'appui matériel fourni à des personnes visées par des sanctions¹⁷.

26. Le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, a récemment effectué au moins deux visites officielles à Khartoum, l'une en décembre 2024 et l'autre en mars 2025. Bien que les autorités de la République centrafricaine aient informé le Groupe d'experts de leur volonté de rester neutres au Soudan¹⁸, les retombées du conflit soudanais sur les zones frontalières de la République centrafricaine ont suscité des inquiétudes quant à la situation en matière de sécurité à Bangui.

27. Le 17 janvier 2025, une confrontation directe a opposé des éléments des Forces d'appui rapide sous le commandement d'Anamoya et le groupe rebelle tchadien Rassemblement populaire pour la justice et l'égalité au Tchad (RPJET) à proximité d'Am-Sissia (près de Hadjar Fatna), à environ 35 km à l'est de Birao, sur le territoire de la République centrafricaine¹⁹. Deux commandants rebelles tchadiens, Ali Massar et Abakar, ont trouvé la mort lors de l'affrontement, et trois autres personnes ont été blessées. Cet incident met en lumière l'empreinte opérationnelle des Forces d'appui rapide sur le territoire de la République centrafricaine et les enchevêtrements régionaux complexes entre les acteurs armés soudanais et tchadiens²⁰.

28. Le Groupe d'experts a également obtenu et examiné un enregistrement vidéo datant des 20 et 21 février 2025, montrant Djazouli en train de s'adresser à une trentaine de combattants armés²¹. Djazouli est un trafiquant d'armes connu, basé au Soudan, qui entretient des liens étroits avec le nord-est de la République centrafricaine, notamment par son mariage. Il travaille actuellement comme commandant lié aux Forces d'appui rapide. Dans la vidéo, Djazouli menace verbalement et directement le Président Touadéra, le mettant en garde contre des mesures de rétorsion (voir annexe 4). Le Groupe d'experts a entrepris d'analyser les images afin de déterminer le lieu exact du tournage et l'identité des autres personnes présentes. Cette menace publique, combinée au rôle apparemment prépondérant de Djazouli, met en relief les vulnérabilités de la région.

¹⁶ Réunions confidentielles avec des éléments des 3R et des responsables locaux.

¹⁷ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 16 à 28.

¹⁸ Réunions confidentielles des autorités.

¹⁹ Rapport final de 2024 (S/2024/444), par. 31.

²⁰ Rapport confidentiel du Groupe d'experts d'août 2023, annexe 3.

²¹ Rapport final de 2019 (S/2019/930), par. 75.

29. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les retombées des activités de toutes les parties au conflit au Soudan pour en déterminer les répercussions sur la situation en République centrafricaine, ainsi que sur la paix et la stabilité dans la région.

Éléments de groupes armés recrutés pour le compte des forces locales à Boromata (préfecture de la Vakaga)

30. Début février 2025, le Groupe d'experts a reçu des informations crédibles confirmant le recrutement de 97 personnes par les FACA et des instructeurs russes à Boromata, dans la préfecture de la Vakaga, à environ 95 km au sud-ouest de Birao, pour assurer la sécurité locale. Plusieurs des recrues ont été identifiées comme étant d'anciens membres du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), et beaucoup d'entre elles étaient d'origine Goula. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les mécanismes et les modalités du recrutement²².

31. Le Groupe d'experts cherche également à savoir si l'expansion opérationnelle des Forces d'appui rapide en République centrafricaine se poursuit (voir par. 75).

D. République centrafricaine – Soudan du Sud

32. Le Groupe d'experts note l'escalade des tensions entre les parties à l'Accord revitalisé de 2018 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La crise sécuritaire et politique actuelle s'est intensifiée à la fin du mois de mars 2025 avec l'assignation à résidence du Vice-Président Riek Machar, créant davantage d'instabilité et menaçant de toucher les pays voisins²³.

33. Le Groupe d'experts a été informé que des affrontements près de la frontière soudanaise dans la région d'Abyei, au Soudan du Sud, aggravaient encore la situation en matière de sécurité. Ces faits nouveaux s'inscrivent dans un climat régional marqué par de profondes instabilités, les Forces armées soudanaises accusant le Soudan du Sud d'apporter un soutien logistique aux Forces d'appui rapide. Les autorités sud-soudanaises ont réagi en condamnant les menaces de représailles militaires proférées par les Forces armées soudanaises et en insistant sur l'importance d'un dialogue diplomatique pour désamorcer les tensions.

34. La situation en matière de sécurité le long de la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan du Sud reste précaire et risque d'avoir des retombées en République centrafricaine. Fin 2024, la violence larvée et récurrente a de nouveau flambé entre les communautés Balanda et Azandé dans l'État de l'Équatoria-Occidental, au Soudan du Sud, frontalier de la préfecture du Haut-Mbomou en République centrafricaine²⁴.

35. Le Groupe d'experts a été informé que des délégations de la République centrafricaine se sont rendues à Djouba, capitale du Soudan du Sud, en juin et en octobre 2024. En juin 2024, le sous-préfet récemment nommé de Zémio (préfecture du Haut-Mbomou, en République centrafricaine), Parfait Achille Romaric Sangou-Zirani, s'est rendu à Djouba et a rencontré le second Vice-Président du Soudan du Sud, James Wani Igga et le Ministre des affaires présidentielles, Joseph Bakosoro²⁵.

²² Sources confidentielles : secteur de la sécurité.

²³ Sources confidentielles : représentants de la société civile au Soudan du Sud.

²⁴ Sources confidentielles : communauté locale, milieux politiques et sources affiliées à des groupes armés en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

²⁵ Réunions officielles confidentielles. Avril 2025.

Ce dernier a été démis de ses fonctions par le Président Salva Kiir en août 2024, après seulement huit mois de mandat²⁶.

36. Le 20 août 2024, le Ministre centrafricain des travaux publics et de l'entretien des routes, Eric Rokosse Kamot, a rencontré le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et d'autres hauts fonctionnaires. M. Kamot était accompagné du Directeur général du Fonds d'entretien routier, Martial Dindy-Bamongo, et du sous-préfet de Zémio, M. Sangou-Zirani. Les discussions lors de ces deux visites ont porté sur les relations transfrontalières et les projets d'infrastructure, en particulier les routes qui relient les deux pays.

37. Le 16 janvier 2025, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a exprimé sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'Équatoria-Ouest et face aux affrontements entre les forces armées qui s'y déroulent, entraînant des pertes civiles et des déplacements de population²⁷.

38. Le Groupe d'experts continue de surveiller les tensions et les rivalités entre les communautés Azandé au Soudan du Sud et leurs ramifications en République centrafricaine, notamment lors de réunions frontalières. Il avait déjà fait état de réunions frontalières en 2023 et continue d'examiner l'évolution des relations entre la République centrafricaine et le Soudan du Sud²⁸.

E. République centrafricaine – Ouganda

39. En octobre 2024, le Président Touadéra a effectué une visite officielle de trois jours en Ouganda et participé à la célébration du soixante-deuxième anniversaire de l'indépendance du pays. L'un des sujets abordés avec le Président ougandais, Yoweri Museveni, a été le processus de rapatriement des anciens membres de l'Armée de résistance du Seigneur (CFE.002), entité visée par des sanctions²⁹.

40. En mars 2025, lors d'une autre visite en Ouganda, le Président Touadéra a rencontré le Ministre ougandais des travaux publics et des transports (le général Edward Katumba Wamala) pour discuter des activités commerciales et de la connectivité entre les deux pays, notamment d'un projet de remise en état de la route qui relie la ville d'Arua, dans le nord de l'Ouganda, à Obo et Zémio, dans la préfecture du Haut-Mbomou, en passant par Yambio, au Soudan du Sud³⁰.

F. Avancées de la politique de gestion des frontières

41. Le Gouvernement centrafricain a continué à faire avancer la mise en œuvre de sa nouvelle politique frontalière (voir annexe 5)³¹. Conformément à un décret présidentiel publié en 2023, la République centrafricaine a créé une Commission nationale en charge de la gestion des frontières. Cette Commission a été officiellement lancée le 16 avril 2024, et a tenu sa plus récente session le 17 avril 2025 à Bangui.

²⁶ « Bakosoro: my removal was linked to Azande internal differences », Radio Tamazuj, 10 février 2025, voir www.radiotamazuj.org/en/news/article/bakosoro-my-removal-was-linked-to-azande-internal-differences.

²⁷ Voir le communiqué de presse de la MINUSS du 16 janvier 2025 : pr_-unmiss_calls_for_urgent_resolution_of_tensions_between_armed_forces_in_western_equatoria.pdf.

²⁸ Rapport final de 2024 (S/2024/444), par. 34 à 37.

²⁹ « Central African Republic President Touadéra visits Uganda », The East African, 8 octobre 2024, consultable à l'adresse www.theeastfrican.co.ke/tea/news/east-africa/central-african-republic-president-touad%C3%A9ra-visits-uganda-4789104.

³⁰ Message sur les médias sociaux publié sur X par le Ministère ougandais des travaux et des transports, 27 mars 2025, voir https://x.com/MoWT_Uganda/status/1905241135473361195.

³¹ Rapport à mi-parcours (S/2025/XXX.), par. 40 et 41.

Au cours de cette session, le Secrétaire général de la Commission, Rémy Zoungalani, a présenté le plan d'action stratégique de la Commission et a lancé un appel en faveur du soutien international et régional à la réalisation de ses principaux objectifs.

IV. Groupes armés – état des lieux

42. La période couverte par le présent rapport a été marquée par l'évolution de la dynamique des groupes armés en République centrafricaine, mettant en évidence la persistance des menaces pour la sécurité et la fluidité des alliances régionales. La libération et le réengagement politique ultérieur de personnalités telles que Mahamat Al-Khatim, Ali Darassa et Sembé Bobbo, la réactivation de factions armées auparavant disparates ou dormantes et l'émergence de nouvelles coalitions militaires illustrent le paysage changeant que constituent les groupes et éléments armés opérant en République centrafricaine et dans les territoires voisins. Cette évolution de la situation ne remet pas seulement en cause la stabilité des efforts de paix fragiles, mais reflète également des courants géopolitiques sous-jacents plus larges qui façonnent la mobilisation armée en République centrafricaine et dans l'ensemble de la région.

43. Dans ses observations, le Groupe d'experts souligne en outre que les groupes armés continuent de s'adapter stratégiquement aux pressions extérieures, par le biais de mouvements transnationaux, de l'exploitation illicite des ressources et d'alliances opportunistes. Des incidents tels que les attaques coordonnées revendiquées par la Coalition militaire de salut du peuple et de redressement (CMSPR), la restructuration des réseaux des 3R et la consolidation du contrôle de la CPC dans les zones septentrionales riches en ressources témoignent d'un recalibrage délibéré des tactiques, motivé par l'accès aux armes, au financement et au terrain. L'intersection des activités des groupes armés avec les industries extractives et les itinéraires de trafic transfrontalier reste une préoccupation majeure, notamment en raison de l'implication d'acteurs et de réseaux étrangers qui permettent ces activités et en tirent profit.

A. Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC)

Mahamat Al-Khatim et Abakar Sabone libérés à N'Djamena

44. Au cours de la première semaine de mars 2025, Mahamat Al-Khatim, chef du groupe armé MPC qui était en exil et détenu à N'Djamena³², a été libéré de son assignation à résidence. En même temps que lui, Abakar Sabone, ancien porte-parole de la CPC et chef du groupe armé Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), a également été libéré. Tous deux étaient en garde à vue depuis avril 2024 et ont été détenus pendant plus de 11 mois.

45. L'arrestation initiale d'Al-Khatim a eu lieu dans le contexte d'une coordination tripartite de longue date entre les Gouvernements tchadien, centrafricain et angolais, qui a débuté pendant les hostilités de 2020 entre la CPC, dirigée par l'ancien Président et personne visée par des sanctions François Bozizé (Cfi.001), et le Gouvernement de la République centrafricaine dirigé par le Président Faustin-Archange Touadéra. À l'époque, le Gouvernement centrafricain avait officiellement demandé au Gouvernement tchadien de dialoguer avec la CPC pour faciliter un cessez-le-feu. Le Tchad, par le biais du service de renseignement et de sécurité intérieure (Agence nationale de sécurité), a ensuite coordonné avec l'Angola la mise en place d'un

³² Rapport à mi-parcours (S/2025/XXX.), par. 16 et 17.

mécanisme d'accueil, d'hébergement et de soutien pour les dirigeants de la CPC – y compris Bozizé – près de la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine³³.

46. Le Gouvernement angolais s'est engagé à soutenir financièrement cet effort, en couvrant les coûts liés à la nourriture, au logement, aux soins de santé et à la sécurité des membres de la CPC. La gestion des fonds a été confiée à l'ANS, qui a supervisé les décaissements par tranches sous la direction conjointe des trois gouvernements. Cependant, en 2024, le décaissement des fonds supplémentaires était au point mort, apparemment en raison de conditions procédurales non remplies ou de priorités politiques changeantes³⁴.

47. Durant cette impasse financière, Mahamat Al-Khatim et Sabone ont commencé à porter des accusations publiques contre l'ancienne direction de l'ANS, notamment dans des déclarations médiatiques diffusées sur Radio France Internationale (RFI)³⁵. Leurs remarques ont été perçues comme hostiles par les services de sécurité tchadiens, ce qui a conduit à leur assignation et à leur détention. Selon des sources officielles, les détenus ont été informés que l'Angola n'avait pas débloqué de fonds supplémentaires et que leurs menées étaient considérées comme une agitation injustifiée contre la coopération avec les autorités de l'État.

48. Après sa libération en mars 2025, Al-Khatim a repris ses activités politiques à Bangui et à N'Djamena, cherchant à relancer le processus de dialogue entamé avant sa détention. Il a présenté une demande officielle de rencontre avec le Ministre tchadien de l'administration territoriale et de la décentralisation, dans le but d'explorer les possibilités de dialogue avec les autorités centrafricaines. L'objectif était de faciliter les discussions concernant l'intégration potentielle d'Al-Khatim dans le Gouvernement centrafricain, conformément aux dispositions de l'Accord de Luanda. Le Ministre n'étant pas disponible, Al-Khatim a été reçu par l'un de ses conseillers³⁶.

Le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) cherche le soutien des Forces d'appui rapide

49. Parallèlement à ses efforts de sensibilisation politique, Al-Khatim a commencé, immédiatement après sa libération, à rechercher l'appui des Forces d'appui rapide pour faire renaître la faction du MPC en République centrafricaine. Idriss Al Bachar (ou El Bachar), assumant les fonctions de conseiller politique d'Al-Khatim³⁷, s'est rendu de N'Djamena à Nairobi, en passant par le Soudan du Sud, pour atteindre Nyala (Soudan) le 16 mars. Là, il a été hébergé par Adam Abou Okkaz, un associé des Forces d'appui rapide, qui a facilité les tentatives d'organisation d'une réunion avec les dirigeants de celles-ci. Au cours de ces discussions, Al Bachar a activement cherché à obtenir le soutien des Forces d'appui rapide, en particulier sous la forme d'armes et de munitions, pour réactiver les opérations du MPC en République centrafricaine³⁸.

50. Cet épisode met en évidence les enjeux constants liés à la gestion de la réintégration des acteurs armés et à la fragilité des accords de paix multipartites

³³ Rapport final de 2024 (S/2024/444), par. 15.

³⁴ Rapport final de 2024 (S/2024/4444), par. 13 à 15.

³⁵ Déclarations des dirigeants de la CPC sur RFI, « Centrafrique : les chefs rebelles basés au Tchad réclament l'argent prévu par les négociations de Luanda », 20 mars 2024, voir <https://www.rfi.fr/fr/afrigue/20240319-centrafrique-les-chefs-rebelles-basés-au-tchad-réclament-l-argent-prévu-par-les-négociations-de-luanda>.

³⁶ Sources confidentielles : sources affiliées à des groupes armés, secteur de la sécurité, milieux politiques, en mars et avril 2025.

³⁷ Idriss El Bachar a été précédemment mentionné dans un rapport final du Groupe d'experts (S/2016/1032, par. 158) comme étant le président exécutif du MPC à l'époque.

³⁸ Sources confidentielles : sources affiliées à des groupes armés, secteur de la sécurité, milieux politiques.

impliquant la gestion de fonds et des mandats et des priorités politiques potentiellement différents. Il montre aussi qu'il est nécessaire de clarifier les responsabilités des parties prenantes régionales lorsqu'il s'agit de démobiliser et d'héberger les parties armées à un conflit.

B. Coalition militaire de salut du peuple et de redressement (CMSPR)

Arrestation d'Armel Sayo au Cameroun

51. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts a indiqué qu'il examinait une entité armée émergente, la Coalition militaire de salut du peuple et de redressement (CMSPR). Ce groupe était dirigé par Armel Sayo, ancien chef du groupe armé dissous Renouveau et Justice (RJ) et ancien ministre sous les gouvernements intérimaires de la Présidente Catherine Samba-Panza, et du Président Faustin-Archange Touadéra³⁹.

52. Le 17 janvier 2025, Sayo a été arrêté à Douala, au Cameroun⁴⁰. Le Groupe d'experts cherche à obtenir des éclaircissements sur les circonstances et les détails de l'arrestation de Sayo et les motifs de son maintien en détention, ainsi que sur les activités menées par le groupe armé CMSPR. Il a à cette fin adressé une communication officielle aux autorités camerounaises en mars 2025, mais n'a pas encore reçu de réponse à sa demande d'information.

53. À la suite de l'arrestation de Sayo au Cameroun, le Groupe d'experts a été informé que son frère et sa sœur avaient tous deux été arrêtés et étaient détenus par les autorités de Bangui⁴¹. Le Groupe d'experts cherche également à obtenir des éclaircissements au sujet de l'arrestation du frère et de la sœur de Sayo.

Attaque à Bodjomo

54. Le 3 février 2025, des hommes armés ont attaqué le poste des FACA à Bodjomo (45 km au sud de Markounda, préfecture de l'Ouham) aux premières heures de la matinée (voir annexe 6). Quelques heures plus tard, les FACA et des instructeurs russes arrivant en renfort de Kouki sont tombés dans une embuscade. Dix éléments des FACA et deux éléments du groupe armé auraient été tués et deux autres blessés. Plusieurs pièces d'équipement militaire auraient également été emportées par les attaquants armés⁴².

55. Suite aux informations faisant état de l'attaque, plusieurs vidéos ont été diffusées dans lesquelles Florent Kema, « chef d'état-major » de la CMSPR, revendique l'attaque tout en montrant le matériel militaire prétendument repris lors de l'attaque et en filmant plusieurs soldats des FACA blessés. D'autres vidéos montrent des éléments du groupe de Florent Kema brûlant des pagnes à l'effigie du Président centrafricain et menaçant de faire échouer le processus électoral et de marcher sur Bangui (voir annexe 6).

56. D'autres vidéos liées au même incident montrent le « général de brigade » de la CMSPR, Gali Tago, entouré de quelques combattants, déclarant leur hostilité à la gouvernance du Président de la République centrafricaine, s'opposant à un troisième mandat du Président en exercice et demandant pour finir la libération immédiate d'Armel Sayo, chef de la CMSPR. Tago y affirme également que la CMSPR prend de

³⁹ Rapport à mi-parcours (S/2025/XXX.), par. 18 et 19.

⁴⁰ Sources confidentielles : fonctionnaires au sein du Gouvernement centrafricain.

⁴¹ Sources confidentielles : fonctionnaires au sein du Gouvernement, sources locales.

⁴² Le Groupe d'experts a reçu et visionné des images de l'incident. Sources confidentielles : sources affiliées à des groupes armés et sources locales.

l'importance et que grâce à Kema, le groupe poursuivra sa marche de Bossangoa à Bangui (voir annexe 6).

57. La capacité des groupes armés de franchir à nouveau la frontière avec le Tchad rapidement après l'assaut limite celle des forces gouvernementales et de leurs alliés de réagir efficacement. Cette vulnérabilité met en évidence les lacunes existantes en matière de surveillance des frontières, problème récurrent dans la région. L'opération s'est déroulée le long de trois axes principaux, ce qui a nécessité une action coordonnée et une connaissance approfondie du terrain.

58. Selon certaines sources, l'intégration dans les rangs des FACA d'anciens combattants et de personnel démobilisé issu de diverses factions de groupes armés dans l'ensemble du pays a contribué à améliorer les structures de renseignement opérationnel et à renforcer leurs moyens de surveillance. Les mêmes sources ont indiqué que cela a permis de mieux suivre les mouvements suspects. Les partenaires en matière de sécurité ont informé le groupe d'experts que les progrès réalisés pour ce qui est de la collecte de renseignements, combinés à une meilleure coordination sur le terrain, ont contribué à la désorganisation des itinéraires clandestins d'approvisionnement en armes et en munitions. Ils estiment que cette situation a incité les groupes armés à mener davantage d'offensives contre les forces armées de l'État pour reprendre du matériel militaire⁴³.

C. Retour, réclamation et réhabilitation (3R)

Adaptation des 3R à l'évolution de la situation et poursuite de leurs activités

Structure et capacité de mobilisation

59. Malgré les changements en cours, la présence et le déploiement d'éléments armés affiliés au groupe armé 3R continuent d'avoir des répercussions considérables dans le nord-ouest, où des négociations et des alliances sont nouées avec la CPC et d'autres factions armées dans le contexte plus large de la dynamique politique et militaire en République centrafricaine. Si la cohésion du groupe s'est affaiblie, il n'en reste pas moins un acteur important, qui navigue entre les divisions internes et les pressions externes tout en essayant de maintenir sa place dans la lutte pour le pouvoir.

60. À la suite du décès du chef et fondateur des 3R, Bi Sidi Souleman (CFi.014), également connu sous le nom de Sidiki Abass (personne visée par des sanctions) en décembre 2020⁴⁴, des changements sont survenus en ce qui concerne la structure et la cohésion interne du groupe. Depuis 2021, les 3R sont dirigés par Ramadhane Abdelkader, également connu sous le nom de « général » Sembé Bobbo, qui est également l'adjoint de François Bozizé au sein de la structure de la CPC⁴⁵. Bobbo se déplace actuellement entre N'Djamena et le sud du Tchad (depuis son exil fin 2021), où il a de fortes attaches familiales et des liens avec les services de sécurité, du fait qu'il est un parent de l'ancien chef rebelle et ancien directeur du renseignement et actuel inspecteur général de la police tchadienne, Mahamat Abdoul Kader Oumar, également connu sous le nom de Baba Laddé⁴⁶. Sur le terrain, dans le nord-ouest de la République centrafricaine, le « chef d'état-major » Doborodje Goska supervise les

⁴³ Sources confidentielles : acteurs du secteur de la sécurité.

⁴⁴ Selon des sources confidentielles provenant de groupes armés, d'anciens groupes armés, de milieux politiques, de la communauté Peule et du secteur de la sécurité, Sidiki a été tué en décembre 2020 ; voir également le rapport final S/2021/569, par. 23.

⁴⁵ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 8.

⁴⁶ Rapport à mi-parcours de 2019 (S/2019/608), annexe 5.4 ; S/2018/1119, par. 131 à 133 ; S/2016/694, par. 99.

opérations des 3R et fait office de chef d'état-major militaire pour l'ensemble de la coalition CPC⁴⁷. L'annexe 7 présente un organigramme approximatif des 3R.

61. Bien qu'il existe une structure de commandement à plusieurs niveaux, capable de se mobiliser sur ordre, dans la pratique le groupe fonctionne comme une série de cellules éclatées, de taille et de niveau d'organisation variables, les groupes et leurs commandants poursuivant souvent aussi des objectifs personnels. Cette situation a rendu l'imposition de taxes plus chaotique et imprévisible pour les éleveurs et les membres de la communauté peule⁴⁸.

Bases et réseau d'approvisionnement transnational

62. Dans le sillage des opérations militaires ciblées menées par les FACA et les instructeurs russes à partir de 2021, les 3R ont abandonné plusieurs de leurs bases logistiques clés, par exemple à Kouï, Borodoul, Kowone et Nzakoundou (préfecture de l'Ouham-Pendé), et à Idéré (préfecture de la Nana-Mambéré). Les communautés vivant le long des axes situés au nord et au sud de Bocaranga (préfecture de l'Ouham-Pendé) ont toutefois informé le Groupe d'experts que les 3R maintenaient un réseau de bases et de camps plus petits disséminés dans la région, mais qu'ils étaient désormais plus profondément enfouis dans la brousse, à l'écart du centre des villages et des routes principales. Il s'agit notamment des bases de Ngoukala, à 7 km au nord-est d'Assana (préfecture de l'Ouham-Pendé). L'essentiel des produits alimentaires de base et de l'approvisionnement logistique des bases et des camps de cette zone sont acheminés par de petits sentiers depuis le Cameroun et le Tchad et, dans une moindre mesure, les 3R achètent ou réclament de l'essence et d'autres produits de première nécessité dans les villages⁴⁹. Pour plus de détails sur les filières d'approvisionnement en armes et en munitions des 3R, voir les paragraphes 78 et 79 ; on trouvera aussi aux paragraphes 110 à 116 un exemple du fait que les 3R restent impliqués dans des opérations minières illicites.

D. Des éléments de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) s'emparent du nord de l'Ouham et de la préfecture de la Nana-Grébizi

63. Depuis 2021, des groupes armés de la CPC, y compris des éléments de l'UPC, du MPC et du FPRC, ainsi que certaines factions anti-balaka, se sont repositionnés dans la zone stratégique délimitée par Batangafo, Kabo, Bossangoa et Markounda, plus précisément dans des localités comme Bede, Bakassa et Hama, près de la frontière avec le Tchad⁵⁰. Ces groupes ont été activement impliqués dans des faits d'extorsion, des enlèvements et des attaques contre les civils et les autorités locales, tirant parti de l'instabilité à des fins opportunistes, notamment pendant les périodes de transhumance de novembre à mai⁵¹. Les FACA et les instructeurs russes ont mené plusieurs opérations de sécurité visant à contrer les menaces que représentent ces groupes, mais l'efficacité de ces opérations est souvent limitée par des contraintes logistiques et opérationnelles⁵². Cependant, face à la pression militaire, les groupes armés se sont retirés en traversant la rivière Ouham, qui sert de barrière naturelle à

⁴⁷ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 8.

⁴⁸ Sources confidentielles : membres de la communauté, Bocaranga, Kouï, Mbotoga, Doko (préfecture de l'Ouham-Pendé) ; rapport à mi-parcours (S/2025/XXX.), par. 30.

⁴⁹ Sources confidentielles : membres de la communauté de Bocaranga, Kouï, Mbotoga, Doko (préfecture de l'Ouham-Pendé) ; analyste membre de la communauté locale peule.

⁵⁰ Sources confidentielles : communauté locale, secteur de la sécurité, représentants du Gouvernement, février 2025.

⁵¹ Collecte d'informations dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, février 2025.

⁵² Sources confidentielles : secteur de la sécurité.

partir de l'ouest de Batangafo et s'étend jusqu'à la frontière tchadienne. Le repli des groupes armés n'est cependant pas simplement défensif : il leur a permis de consolider leur contrôle sur les zones minières lucratives de Para, Mbali, Bodé, Pama et Ouogo, créant ainsi une zone enclavée dans laquelle la présence de l'État est limitée et affaiblissant tout moyen répressif de l'État⁵³. Afin d'isoler davantage leur nouveau bastion et d'empêcher le Gouvernement ou ses rivaux d'y accéder, les groupes armés ont systématiquement détruit les infrastructures clés, y compris le bac reliant Batangafo à Ouassi et à d'autres villes en traversant l'Ouham, ainsi que les principaux ponts situés le long de la route allant de Batangafo à Kouki. Ces destructions calculées ont en pratique restreint la circulation, rendant difficile l'accès à ces zones⁵⁴.

64. L'influence de ces groupes armés de la CPC s'étend désormais vers Markounda et couvre l'ensemble de la réserve de la Nana Barya, une zone qui est une plaque tournante de l'exploitation illicite des minerais⁵⁵. La consolidation de la présence du groupe armé dans ces territoires laisse présager une stratégie de contrôle des ressources, car la richesse en ressources naturelles de ces zones constitue une source de financement durable pour sa survie et ses opérations. En rendant cette région inaccessible et en tirant parti de cet état de fait, ces groupes ont créé une zone autonome de facto où ils opèrent en toute impunité, se livrant au trafic d'or et d'autres minerais par le biais de réseaux informels qui s'étendent souvent jusqu'au Tchad. La destruction des infrastructures non seulement permet d'isoler la zone mais encore sert de mesure défensive contre d'éventuelles incursions militaires, renforçant ainsi l'emprise de ces groupes⁵⁶.

65. Des groupes armés exploitent les ressources minérales et des commerçants étrangers, dont des Tchadiens, sont impliqués dans l'achat d'or et de diamants. Le Groupe d'experts a reçu les noms de deux Tchadiens qui sont des personnalités de premier plan, décrits comme des traîquants d'or et de diamants bien connus originaires de Sarh, qui sont les principaux acheteurs de ressources naturelles auprès des groupes armés opérant dans ces zones. Ces personnes jouent un rôle important dans le réseau de commerce illicite qui soutient le financement des groupes armés, en particulier en achetant de l'or extrait de zones de conflit comme Para, Mbali, Bodé, Pama et Ouogo. Le Groupe d'experts poursuit son enquête à leur sujet.

E. Ciblage de la communauté peule par des groupes affiliés aux anti-balaka

66. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Groupe d'experts a reçu des informations sur l'escalade des attaques, toujours plus coordonnées, menées contre des membres de la communauté peule partout dans le pays. La section ci-après décrit l'un des incidents survenus dans le nord-ouest de la République centrafricaine. Le Groupe d'experts continue de surveiller cette tendance et d'enquêter sur les incidents pertinents.

Attaque contre des Peuls à Bozoum

67. Le 17 février 2025, une attaque a été perpétrée par des membres d'un groupe dit « d'autodéfense » affilié aux anti-balaka contre les habitants d'un campement peul situé à Bouforo, sur l'axe Bozoum-Baoro (préfecture de l'Ouham-Pendé). De multiples sources ont informé le Groupe d'experts que cette attaque faisait suite au meurtre d'un jeune collecteur d'or de la communauté locale le 14 février 2025, lors

⁵³ Sources confidentielles : secteur de la sécurité, communauté locale et acteurs économiques.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

d'un vol commis par des hommes armés identifiés comme des Peuls, sur le site de PK-22 situé sur la route de Bozoum à Bouar (préfecture de l'Ouham-Pendé). Les mêmes sources ont indiqué que quatre personnes ont été tuées et quatre autres blessées du côté des Peuls et qu'il n'y a pas eu de morts ni de blessés du côté du groupe affilié aux anti-balaka.

68. Le 19 février 2025, le coordonnateur politique des 3R, le « colonel » Hammadou Rawandou, a publié un communiqué de presse accusant Geneviève Chour Gbadin, préfète de l'Ouham-Pendé, d'être l'instigatrice d'une opération plus vaste baptisée par elle-même « nettoyer les Mbororo » (« Mbororo » est le terme utilisé pour désigner les Peuls nomades) menée contre les campements peuls de la sous-préfecture de Bozoum (voir annexe 8).

69. Le 20 février 2025, la CPC-F a publié un communiqué condamnant cette attaque tout en précisant que les « milices » qui l'avaient perpétrée sont liées au préfet de Bozoum (voir annexe 9). La CPC-F a affirmé que 50 personnes, dont des femmes et des enfants, avaient été tuées dans les villages de Bouforo, Beltoum, Bomboro, Yao et Bogali, dans la sous-préfecture de Bozoum (préfecture de l'Ouham-Pendé). Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de vérifier ce chiffre et ses sources ont indiqué qu'il était probablement surestimé.

70. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les incidents et les attaques récurrents. Il note le risque d'escalade de la violence ou de ciblage fondé sur l'appartenance ethnique.

V. Armes

A. Surveillance de l'approvisionnement en armes et en matériel connexe de groupes armés et de personnes qui leur sont associées opérant en République centrafricaine

71. Suite à l'adoption de la résolution [2745 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité a levé l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Le Conseil a en outre décidé dans cette résolution que, jusqu'au 31 juillet 2025, tous les États Membres prendront les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, d'armements et de matériels connexes de tous types à des groupes armés et aux personnes qui leur sont associées qui opèrent dans le pays. Le Groupe d'experts continue de surveiller les flux et le trafic d'armes, compte tenu des préoccupations actuelles concernant la prolifération dans la région.

72. La République centrafricaine a accueilli la cinquante-huitième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale du 25 au 29 novembre 2024. La réunion a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bangui, dans laquelle les participants ont pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus de paix et traité de la question de la violence persistante exercée par les groupes armés. Ils y ont également engagé les États Membres de la région à empêcher la fourniture d'armes à ces factions et ont mis l'accent sur l'application de la loi⁵⁷.

73. La levée de l'embargo sur les armes a donné à l'appareil de sécurité nationale – en particulier aux FACA – une plus grande latitude pour acquérir et déployer des armes et des munitions. Le Groupe d'experts a toutefois observé que les pratiques de

⁵⁷ Voir <https://unoau.unmissions.org/unoau-attends-58th-unsac-meeting>. On notera également que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion pour son comité des sanctions en août 2024. Cela a marqué une opérationnalisation vers des processus sous-régionaux.

déploiement opérationnel et de gestion des armes et des munitions, tant à Bangui que dans le cadre des opérations sur le terrain, doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de préserver l'intégrité des stocks.

B. La dynamique du trafic d'armes a continué à s'intensifier dans la préfecture de la Vakaga

74. Birao, capitale de la préfecture de la Vakaga, dans l'extrême nord-est du pays, est resté le maillon essentiel dans la dynamique du trafic transnational d'armes dans le cadre du conflit soudanais. Située à la frontière entre le Soudan du Sud et le sud-est du Tchad, la région de Birao est depuis longtemps un couloir stratégique pour les groupes armés, les traîquants d'armes et les réseaux logistiques de mercenaires soutenus par l'étranger. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la région est restée largement hors du contrôle du Gouvernement, la présence de l'État étant faible l'insécurité persistante, ce qui en a fait un terrain fertile pour les activités qui violent l'embargo sur les armes imposé aux groupes armés.

75. En février 2025, il a été confirmé que des combattants centrafricains alignés sur les Forces d'appui rapide opéraient à seulement 50 km au nord de Birao⁵⁸, et s'apprêtaient à traverser le Darfour méridional et à se rendre à Nyala. Les efforts de recrutement des Forces d'appui rapide ont continué à inclure des partenariats avec le FPRC et l'UPC d'Ali Darassa, et se sont étendus au MPC de Mahamat al-Khatim et aux 3R. Ces personnes contrôlent depuis longtemps les zones frontalières du nord de la République centrafricaine et coordonnent la logistique, les combattants et les mouvements d'armes pour soutenir les opérations des Forces d'appui rapide⁵⁹.

C. Le Mouvement patriotique pour Centrafrique (MPC) rétablit l'accès aux réseaux transnationaux de trafic d'armes

76. Ali Al-Habib Jeddo (ou Djedo) a coordonné le transfert d'environ 170 fusils d'assaut de type AK et de leurs munitions depuis le Soudan, ainsi que celui d'un groupe de 37 combattants pour le MPC⁶⁰. En avril 2025, le groupe a d'abord quitté El-Fasher au Soudan, où Jeddo avait été déployé, et s'est dirigé vers la République centrafricaine. Le 12 avril 2025, les armes et les combattants ont transité par Oum Doukhoun, où Jeddo est arrivé avec deux véhicules Toyota de type Hilux, communément appelés « box » au Soudan. Ces véhicules ont été vendus à Oum Doukhoun et le produit de la vente a servi à l'achat de six motos, qui ont ensuite été chargées pour transporter les fusils d'assaut de type AK. Les 37 combattants ont continué à pied à travers le nord-est de la République centrafricaine jusqu'à Kouki, où les armes ont été livrées sur un site minier de Kouki contrôlé par le MPC⁶¹.

77. Jeddo a quitté Oum Doukhoun deux jours avant ses éléments, se rendant d'abord à Haraze, au Tchad, puis à N'Djamena. Avant son départ, il a placé les combattants sous le commandement d'une personne identifiée sous le nom de Hamid⁶². Le Groupe d'experts cherche à obtenir des informations supplémentaires sur cette personne. Aux

⁵⁸ Sources confidentielles : groupes armés, communauté locale, chefs traditionnels et acteurs du secteur de la sécurité.

⁵⁹ Voir également le rapport à mi-parcours ([S/2025/384](#)), par. 35 à 39.

⁶⁰ Voir le rapport à mi-parcours ([S/2025/384](#)), par. 36.

⁶¹ Sources confidentielles : source affiliée au MPC, source soudanaise basée à Oum Doukhoun, sources venues du secteur de la sécurité.

⁶² Ibid.

dernières nouvelles, Ali Habib Jeddo se trouve dans la résidence de Mahamat Al-Khatim à N'Djamena.

78. Comme indiqué aux paragraphes 42 à 46 ci-dessus, après avoir été libéré de son assignation à résidence le 3 mars, Al-Khatim a cherché à approfondir ses relations avec les Forces d'appui rapide, par l'intermédiaire d'Idriss Al Bachar, qui lui sert de conseiller politique. Al Bachar s'est rendu à Nyala, au Soudan, où il a été hébergé par Adam Abou Okkaz, associé aux Forces d'appui rapide, qui a facilité les tentatives d'organisation d'une réunion avec les dirigeants de celles-ci. Au cours de ces discussions, Al Bachar a activement cherché à obtenir le soutien des Forces d'appui rapide, notamment sous la forme d'armes et de munitions destinées aux activités du MPC en République centrafricaine. Dans la foulée, les 14 et 15 avril 2025, Adam Abou Okkaz a conduit un groupe de 120 combattants à travers la préfecture de la Vakaga, dans la zone d'Omkourmaya (à 7 km de Birao), avec 62 motos.

D. La Coalition militaire de salut du peuple et de redressement (CMSPR) à Bodjomo fait apparaître une certaine désorganisation de la chaîne d'approvisionnement en armes pour certains groupes armés via les frontières tchadiennes et soudanaises

79. L'attaque visant Bodjomo (préfecture de l'Ouham) dans le nord-ouest de la République centrafricaine met en lumière plusieurs aspects stratégiques qui justifient une analyse approfondie, tant du point de vue de l'acquisition d'armes que de la désorganisation des flux d'armes (pour un aperçu du déroulement de l'attaque, voir par. 52 à 55). Le choix des cibles et la grande coordination de ces attaques montrent que les éléments de la CMSPR ont clairement eu l'intention de frapper des positions stratégiques afin de se procurer le maximum d'armes et de munitions (voir annexe 6). Un élément crucial est ressorti des discussions avec des sources du Groupe d'experts au sujet de cette attaque, à savoir la confirmation de la désorganisation de la chaîne d'approvisionnement en armes et en munitions destinées à la CMSPR qui passe par les frontières du Tchad et du Soudan.

80. Cette situation tient à deux facteurs principaux. Tout d'abord, le fait que plusieurs chefs de groupes d'opérations armés sont partis pour participer au conflit soudanais, motivés par des intérêts financiers, a eu des incidences non négligeables. Les relations de confiance que ces commandants entretenaient avec des contacts au Soudan et au Tchad capables d'accéder aux réseaux transnationaux de trafic d'armes étaient essentielles pour ce qui étaient d'assurer l'approvisionnement logistique en armes et en munitions. Des sources du Groupe d'experts ont déclaré que leur absence a nui à l'efficacité des réseaux habituels de réapprovisionnement des groupes armés en République centrafricaine, obligeant ceux qui sont restés sur le territoire centrafricain à chercher d'autres moyens de se réapprovisionner par le biais d'affrontements directs et d'embuscades visant à piller les armes et les munitions des forces gouvernementales⁶³.

E. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (les 3R) compte sur des lignes d'approvisionnement transnationales en armes et en munitions et sur l'existence de caches d'armes

81. Les filières d'approvisionnement utilisées par les 3R restent actives, mais les types d'armes et de munitions et leurs quantités ont changé. Bien que le groupe

⁶³ Sources confidentielles : sources affiliées à la CMSPR, secteur de la sécurité, communauté locale et fonctionnaires de la zone.

dispose toujours de l'infrastructure logistique nécessaire pour acheter des armes et des équipements de plus gros calibre – notamment des mitrailleuses lourdes de 14,5 mm et de 12,7 mm, des matières explosives à usage militaire ou à double usage, y compris des mines terrestres, des composants d'engins explosifs improvisés (EEI) et d'autres matériels liés à ces engins, ainsi que pour acquérir des véhicules 4x4 – l'évolution de la nature des opérations sur le terrain a modifié ses besoins opérationnels et en matière d'équipements, et il n'a gardé que des armes pouvant être transportées à pied ou à moto à travers de petits sentiers de brousse. Il s'agit notamment de fusils d'assaut, de lance-grenades amovibles, de lance-grenades et des munitions correspondantes. Alors qu'une quantité très limitée d'armes et de munitions provient du Cameroun, ce pays est une source importante d'approvisionnement en uniformes, en bottes, etc⁶⁴. La majorité des armes et des munitions des 3R sont acheminées par le biais d'un réseau d'approvisionnement transnational d'interlocuteurs bien établi au Tchad⁶⁵. Plusieurs points de collecte sont dissimulés dans la brousse près de Ngoye et Kogui, juste au-delà de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad, à moins de 10 km de Bang et Ngaoundal (préfecture de l'Ouham-Pendé). Les armes sont ensuite acheminées par de petits sentiers utilisés par les éleveurs. Ces sentiers zigzaguent à travers la région et relient des villages comme Bolélé, Ngaoundal, Kollo, Kowone, Létélé, Nzoro, Zoulde, Mann, Bezéré, Borodoul, Nzakoundou et Kouï, permettant aux 3R de transporter des fournitures et de se déplacer entre les camps sans grands risques d'être repérés. Des sources ont observé que, plus récemment, ces mouvements se produisent souvent la nuit ou en début de soirée⁶⁶.

82. Les lignes d'approvisionnement et de logistique continuent de fonctionner mais sont devenues plus instables en raison de la présence opérationnelle des FACA et des instructeurs russes déployés dans tout le nord-ouest de la République centrafricaine, ce qui rend le flux de matériel moins régulier et plus vulnérable aux perturbations. Pour atténuer ce risque, les 3R ont mis en place un réseau de caches d'armes souterraines, situées sur des sites secrets contrôlés par le chef d'état-major, Doborodjé Goska⁶⁷. L'une de ces caches a été découverte le 13 novembre 2024 par la population locale dans un village appelé Bouyay-Yade sur l'axe routier entre Boukaya et Kouï, situé au sud-ouest de Bocaranga (préfecture de l'Ouham-Pendé). Six roquettes PG-7 et trois plateaux de pression de mines antichars (voir images à l'annexe 10) ont été découvertes, cachées sous terres, ce qui confirme l'utilisation par le groupe de méthodes d'entreposage clandestines et son intention de conserver des réserves de sécurité en cas de problèmes logistiques. Dans ce cas particulier, lorsque les 3R sont revenus et se sont aperçus que les armes avaient été trouvées et emportées, ils ont brûlé une grande partie du village pour punir les habitants⁶⁸. Le Groupe d'experts s'est arrêté dans ce village lors d'une visite à Kouï en février 2025 et a constaté les dégâts.

⁶⁴ Sources confidentielles : communauté locale, groupe armé affilié aux 3R, sources venues du secteur de la sécurité en République centrafricaine et au Cameroun.

⁶⁵ Sources confidentielles : communauté locale, groupe armé, groupe armé démobilisé, analystes locaux de la République centrafricaine, autorités locales, acteurs de la sécurité.

⁶⁶ Sources confidentielles : communauté locale, groupe armé, groupe armé démobilisé, analystes locaux de la République centrafricaine, autorités locales, acteurs de la sécurité.

⁶⁷ Ibid. ; voir également le rapport à mi-parcours ([S/2023/87](#)), par. 28 et annexes 9 et 10.

⁶⁸ Sources confidentielles : membres des communautés locales, groupe armé, groupe armé démobilisé, analystes locaux de la République centrafricaine, autorités locales, acteurs de la sécurité.

F. Traçage des armes trouvées dans une cache découverte à Bangui

83. Le 18 novembre 2024, une cache d'armes a été découverte près de l'aéroport M'Poko de Bangui. Parmi les objets repris, un ensemble d'obus de mortier de 60 mm, de type M802A4 et de fabrication bulgare, a été identifié (voir photos à l'annexe 11). Les munitions trouvées étaient en très bon état. Le 10 février 2025, le Groupe d'experts a eu accès aux munitions reprises et a pu les examiner. Il a procédé à une inspection visuelle et a étayé ses conclusions. Lors de l'inspection, il a été constaté que les obus de mortier éclairants de 60 mm M802A4 étaient produits par deux fabricants :

- a) Arsenal JSC : entreprise bulgare spécialisée dans l'équipement militaire, notamment le mortier-bombe éclairant de 60 mm ILL60C ;
- b) Arcon Partners Ltd : également une société bulgare spécialisée dans l'équipement militaire, qui propose une gamme de bombes de mortier compatibles avec les mortiers de 60 mm à âme lisse, tels que les modèles M2, M19, M224 et Hirtenberger.

84. En mars 2025, le Groupe d'experts a lancé plusieurs demandes de traçage, mais il n'a pas pu obtenir d'informations concluantes pour confirmer l'origine des armes ou leurs utilisateurs finaux. Il continue de rechercher l'origine de ces armes ainsi que des détails sur leurs utilisateurs potentiels en République centrafricaine et sur les réseaux d'approvisionnement liés à toutes les armes reprises à des groupes armés dans le pays.

85. Comme indiqué dans son rapport à mi-parcours⁶⁹, le Groupe d'experts poursuit son enquête et le traçage des composants d'engins explosifs improvisés utilisés par les groupes armés en République centrafricaine et prévoit de présenter une mise à jour au Comité avant la fin de son mandat.

VI. Ressources naturelles

86. Le Groupe d'experts a continué à surveiller à la fois le commerce illicite et le commerce légal de ressources naturelles, afin de mieux comprendre l'ampleur du trafic d'or et de diamants, ainsi que la contamination potentielle des chaînes d'approvisionnement légales par des ressources provenant de zones contrôlées par des groupes armés ou dans lesquelles ceux-ci restent activement impliqués dans des opérations minières illégales.

87. Les incursions de groupes armés et les violences à l'intérieur et autour des sites miniers se sont poursuivies dans tout le pays. L'annexe 12 contient une liste d'incidents, établie à partir d'informations confidentielles émanant de sources du Groupe d'experts, et corroborée par une enquête plus approfondie menée par ce dernier. Une étude de cas détaillée concernant l'implication de groupes armés dans l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles est présentée ci-dessous.

88. Les conclusions du Groupe d'experts rejoignent l'analyse des autorités minières et des autorités locales, qui mettent en garde contre le fait que la fraude et la contrebande généralisées continuent de gangrénier le secteur. Elles estiment que les statistiques officielles sur les exportations ne donnent donc qu'une image partielle de l'ampleur du commerce de l'or et des diamants, la plus grande partie de la production d'or et de diamants du pays n'étant pas officiellement déclarée et étant exportée par des voies informelles ou illicites. L'exploitation et le commerce illicites restent une préoccupation majeure, car non seulement ils siphonnent les recettes de l'État et

⁶⁹ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 52 à 54.

fragilisent les efforts de contrôle et de transparence, mais encore ils constituent une source constante de financement pour les acteurs armés et les réseaux criminels et contribuent à l'instabilité et à la violence dans la région, ce qui représente une grave menace pour les efforts de consolidation de la paix et pour l'intégrité de l'activité économique légale.

A. Incursions de groupes armés et violence à l'intérieur et autour des sites miniers

Rôle des 3R dans la « sécurisation » des activités minières illicites à Baboua

89. Une diminution progressive de l'emprise exercée par les 3R sur les sites miniers et des taxes qu'ils y imposent a continué de se faire sentir dans tout le nord-ouest⁷⁰, mais le groupe est resté impliqué dans le secteur de manière opportuniste, là où des vulnérabilités apparaissent. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Groupe d'experts a été informé de l'implication des 3R dans des activités d'exploitation minière illégale et de trafic la zone de Zamboye de la sous-préfecture de Baboua (préfecture de la Nana-Mambéré), près de la frontière avec le Cameroun⁷¹.

90. De septembre 2024 à début avril 2025 environ, quelque 13 éléments des 3R, armés de fusils d'assaut de type AK, ont participé à la sécurisation du périmètre d'activités minières illicites financées par des collecteurs venus du Burkina Faso⁷². Les bailleurs de fonds burkinabés avaient des contacts directs avec les éléments des 3R, dirigés par le « général » Sangalisé et le « colonel » Koya. Les creuseurs artisanaux présents sur les sites étaient également majoritairement d'origine burkinabé, travaillaient sous la coordination d'un délégué burkinabé nommé Abdelaziz, et produisaient environ 15 kg d'or par semaine. Des méthodes d'extraction au moyen de produits chimiques ont été utilisées sur le site, ce qui risque de contaminer les terres environnantes et la nappe phréatique et crée des risques pour la santé des creuseurs artisanaux⁷³.

91. Aucune partie de l'or extrait n'a été légalement déclarée pour l'exportation officielle depuis la République centrafricaine. Au lieu de cela, l'or a été transporté à motos de l'autre côté de la frontière avec le Cameroun. Des chemins rudimentaires ont été tracés (voir photographies et carte à l'annexe 13) pour atteindre la frontière qui se trouve à proximité des deux sites miniers. De là, l'or passe par le village de Zamboï, au Cameroun, puis par Garoua-Boulaï, au Cameroun, qui sert de plaque tournante au trafic d'or en provenance de la République centrafricaine⁷⁴. Le nom d'un acheteur, également ressortissant du Burkina Faso, a été identifié et est en cours de vérification par le Groupe d'experts. Cet homme a été présenté comme jouant un rôle déterminant dans le trafic d'or provenant de sites en République centrafricaine et au Cameroun. Basé à Garoua-Boulaï, il collecte, pèse et transfère l'or destiné à l'exportation (voir annexe 14 pour des photos de l'or collecté). Le Groupe d'experts continuera à enquêter sur les renseignements concernant cette personne en vue de présenter des informations détaillées avant la fin du mandat.

⁷⁰ Rapport à mi-parcours de 2023 ([S/2023/87](#)), par. 55.

⁷¹ Sources confidentielles : coopératives minières locales ; fonctionnaires du Ministère des mines et de la géologie.

⁷² Sources confidentielles : membres de la communauté, analystes, coopératives minières locales ; fonctionnaires du Ministère des mines et de la géologie.

⁷³ Sources confidentielles : coopératives minières locales ; fonctionnaires du Ministère des mines et de la géologie, sources communautaires, analyste du secteur minier régional.

⁷⁴ Rapport final ([S/2021/569](#)), par. 154 à 165.

92. Un permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée a été attribué pour deux sites à la Coopérative minière Douagouzou fils (CMDF) en octobre 2024 pour une durée de trois ans (voir annexe 15 le texte de l'arrêté portant agrément de la CMDF)⁷⁵.

93. Début avril 2025, la CMDF a informé le Groupe d'experts que des éléments des FACA et des instructeurs russes avaient effectué une mission sur les sites miniers de la zone de Zamboye afin de repousser des éléments de groupes armés et des mineurs impliqués dans l'exploitation illicite. Le 3 avril, la sous-préfecture de Garoua Boulaï (Cameroun) a publié un communiqué indiquant qu'une opération conjointe menée le 31 mars par des résidents locaux et les forces de défense et de sécurité camerounaises avait conduit à l'arrestation et à l'interrogatoire dans le village de Zamboï (Cameroun) d'un membre présumé des 3R accusé d'avoir extorqué d'importantes sommes d'argent à des orpailleurs qui opéraient sur le territoire camerounais (voir annexe 16).

94. Le Groupe d'experts continue de suivre cet incident et d'autres cas d'implication de groupes armés dans l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles.

B. Or

Rebond des exportations légales

95. Après une baisse de 50 % des chiffres officiels des exportations d'or entre 2023 et 2024, les chiffres du premier trimestre 2025 indiquent que les niveaux d'exportation ont rebondi, pour atteindre près de 1,2 tonne⁷⁶. Des responsables gouvernementaux ont attribué cette augmentation au démarrage des opérations de nouvelles raffineries et de nouveaux bureaux d'achat. Le Groupe d'experts continue d'explorer les raisons de la baisse des exportations officielles en 2024⁷⁷.

Raffineries d'or et préoccupations liées à la traçabilité

96. Les statistiques relatives aux exportations et les échanges entre le Groupe d'experts et les coopératives minières et les acheteurs ont révélé une augmentation marquée du nombre de sociétés d'affinage de l'or (fonderies) actives à Bangui ces dernières années. Alors qu'il n'existait aucune raffinerie dans la capitale en 2016, elles ont été 11 à déclarer des exportations officielles en 2022, et 10 en 2024. En 2024, les exportations des entreprises d'affinage de l'or représentaient plus de 80 % de l'ensemble des exportations officielles (voir annexe 17).

97. Les raffineries visitées par le Groupe d'experts en République centrafricaine étaient des fonderies artisanales, qui fondent la poudre d'or ou des pépites en barres et évaluent la pureté avant l'exportation (voir annexe 18). Elles n'ont pas la capacité de raffiner à un niveau de pureté élevé et n'apposent pas de marquage officiel. Le Groupe d'experts a pu examiner plusieurs certificats d'exportation délivrés à des sociétés de raffinage, y compris un exemple en annexe 19. Le certificat d'exportation indique que l'or acheté provient de Abba (préfecture de la Nana-Mambéré), Berbérati (préfecture de la Mambéré-Kadéï), Yaloké et Boali (préfecture de l'Ombella-MPoko). Le Groupe d'experts note qu'il s'agit de noms de villes réparties dans trois préfectures et que les permis d'exportation ne contiennent aucune information sur les permis d'exploitation minière ou sur les sites. En l'absence d'informations concernant

⁷⁵ Sources : représentant de la coopérative minière locale Coopérative minière Douagouzou Fils (CMDF) ; fonctionnaires du Ministère des mines et de la géologie.

⁷⁶ Statistiques commerciales officielles du Ministère des mines et de la géologie, conservées dans les archives du Secrétariat.

⁷⁷ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 47.

chaque site, il est difficile d'assurer la traçabilité de l'or produit et de certifier qu'il provient d'activités d'exploitation minière légales, sans l'implication de groupes armés⁷⁸. Il en résulte aussi un risque que l'or extrait illégalement soit blanchi en étant traité en même temps que l'or faisant l'objet d'un commerce légal.

98. Le Groupe d'experts prend note des dispositions du nouveau code minier, adopté en août 2024, qui peuvent permettre de mieux surveiller les sociétés d'affinage de l'or, en attendant l'entrée en vigueur de toutes les dispositions du nouveau code⁷⁹. Les articles 188 à 190 définissent le rôle et les engagements des usines de raffinage et prévoient la création d'une raffinerie appartenant à l'État, en attendant l'adoption d'un décret pris en Conseil des ministres. Le Groupe d'experts continuera à suivre ces développements et à discuter avec les autorités, les fonderies d'or et les bureaux d'achat de la mise en œuvre de l'initiative régionale de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, telle qu'approuvée dans la déclaration de Lusaka de 2010, y compris la promotion de l'utilisation par les acteurs économiques des cadres de diligence raisonnable tels que le guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque⁸⁰.

C. Diamants

99. Les chiffres officiels des exportations de diamants pour le premier trimestre 2025 ont augmenté, avec 28 875,99 carats exportés contre 18 178,86 carats au cours de la même période en 2024⁸¹. Le bureau d'achat CCO domine le marché diamantaire en République centrafricaine depuis 2020, étant l'unique exportateur jusqu'à présent en 2025, et responsable de 95 % de toutes les exportations en 2024.

100. Le Groupe d'experts a continué à observer la reprise du commerce des diamants et à surveiller tout risque que ce commerce déstabilise la République centrafricaine ou bénéficie à des groupes armés, conformément aux dispositions de l'alinéa h) du paragraphe 32 de la résolution [2399 \(2018\)](#), prorogées par le paragraphe 6 de la résolution [2745 \(2024\)](#).

Prochaines étapes après la réadmission dans le Système de certification du Processus de Kimberley

101. Suite à la réadmission complète de la République centrafricaine dans le Système de certification du Processus de Kimberley en novembre 2024, les exportations de diamants bruts en provenance de toutes les régions du pays ont repris dans le cadre d'une période d'un an de « vigilance renforcée »⁸². La République centrafricaine présentera ainsi une série de rapports détaillés à l'Équipe de suivi du Processus de Kimberley pour la République centrafricaine, y compris un exposé sur les progrès accomplis lors d'une réunion intersession du Processus de Kimberley à Doubaï en

⁷⁸ Cette question a également été soulignée dans le rapport à mi-parcours de 2023 ([S/2023/87](#), par. 59 et 60).

⁷⁹ Rapport à mi-parcours ([S/2025/384](#)), par. 42 et annexe 11 ; Code minier de la République centrafricaine, août 2024, conservé dans les archives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

⁸⁰ Résolution [2399 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par. 23.

⁸¹ Statistiques commerciales officielles du Ministère des mines et de la géologie, conservées dans les archives du Secrétariat.

⁸² Voir le site Web du Processus de Kimberley (<https://www.kimberleyprocess.com/news/uae-concludes-kimberley-process-plenary-in-dubai>) ; Rapport à mi-parcours ([S/2025/384](#)), par. 45 ; discussion avec les représentants d'États Membres présents à la réunion plénière du Processus de Kimberley à Doubaï (Émirats arabes unis), en novembre 2024.

mai 2025. Des représentants du Gouvernement ont fait remarquer que, malgré la levée de l'embargo sur les exportations de diamants bruts, ils ne s'attendent pas à une augmentation massive des ventes en raison de l'effondrement général des prix du diamant sur les marchés internationaux.

Le Gouvernement centrafricain demande l'autorisation de vendre des stocks scellés de « diamants de la guerre » au profit de l'État

102. Le Groupe d'experts a été informé que le Gouvernement souhaitait explorer les possibilités de vente de pierres stockées par des bureaux d'achat pendant la période où les exportations de diamants de la République centrafricaine ont été suspendues. À la suite de la réadmission complète de la République centrafricaine dans le système de certification du Processus de Kimberley, le Gouvernement a notifié à la présidence du Processus qu'il estimait que les pierres achetées pendant cette période étaient des « diamants du sang »⁸³. À ce titre, il estime que l'État a le droit de saisir les pierres et d'organiser leur vente au profit de l'État. En 2018, le Groupe de travail chargé du suivi du Processus de Kimberley avait ordonné que tous les diamants stockés par des bureaux d'achat pendant la période où les exportations étaient suspendues fassent l'objet d'un audit et soient mis sous scellés, conformément au cadre opérationnel de juin 2015⁸⁴. Trois bureaux d'achat – Sodiam, Sud Azur et Badica – ont continué à garder sous scellés des stocks importants de pierres datant de cette période.

103. Dans une lettre datée du 14 mars 2025, l'actuel président du Processus de Kimberley, Ahmed Bin Sulayem (Émirats arabes unis) a répondu à la demande de la République centrafricaine concernant la gestion de ces stocks de diamants (voir annexe 20). Dans sa lettre, il conseillait de traiter les diamants comme des biens souverains et de considérer tout produit de leur vente comme un revenu appartenant à l'État. Après avoir consulté le Groupe de travail du Processus de Kimberley chargé du suivi et le Groupe de travail des experts diamantaires, le président du Processus de Kimberley a exprimé l'avis que les diamants, étant liés aux activités criminelles des groupes armés pendant les années de crise en République centrafricaine, devraient être considérés comme des biens du Gouvernement et ne devraient pas être restitués aux personnes ou entités auxquelles ils ont été confisqués. Des responsables du Ministère des mines et de la géologie et des représentants du secteur minier ont noté que cette question pourrait faire l'objet d'une action en justice de la part des bureaux d'achat concernés avant qu'une décision finale ne soit prise.

D. Le Ministère des mines et de la géologie annonce la création d'une nouvelle cryptomonnaie

104. Le 9 février 2025, le Président Touadéra a annoncé le lancement du memecoin \$CAR (voir annexe 21 pour les messages sur les médias sociaux sur X concernant le lancement et le suivi de la monnaie). Le Président a décrit cela comme une expérience destinée à unir la population, à soutenir le développement national et à rehausser l'image du pays dans le monde. Cette initiative fait suite à l'adoption antérieure par la République centrafricaine du bitcoin comme monnaie légale en 2022, décision ensuite annulée lorsque le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale a fait valoir qu'elle violait les engagements de la République centrafricaine en tant que

⁸³ Sources confidentielles ayant une connaissance approfondie du processus de Kimberley et de son application en République centrafricaine, sources gouvernementales de haut niveau.

⁸⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.kimberleyprocess.com/documents?search=2019%20Revised%20Operational%20Framework%20for%20the%20Monitoring%20Team%20on%20the%20Central%20African%20Republic> ; voir également le rapport de 2018 à mi-parcours (S/2018/729), par. 110, annexe 8.4 ; [S/2017/639](https://www.un.org/sites/default/files/documents/2017-639.pdf), par. 124.

membre de l'Union monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)⁸⁵.

105. Dans un document daté du 10 février 2025, le Ministère des mines et de la géologie de la République centrafricaine a annoncé que le \$CAR était le memecoin officiel du pays (voir annexe 22). Il précise que le projet est mené en collaboration par le Gouvernement et une société, BARNSLEY Ltd. Bien que le projet ait été présenté par le Président, sa gestion a donné lieu à certaines incertitudes. Le site officiel du \$CAR indique qu'il est géré par COMIGEM, un bureau d'achat de minerais en République centrafricaine appartenant à l'État, qui devrait être remplacé par GEMINICA, selon le nouveau code minier promulgué en août 2024⁸⁶.

106. Le memecoin \$CAR a brièvement attiré l'attention le 10 février 2025 en raison d'un volume d'échange élevé au cours des premières 24 heures et des cotations sur les principales bourses internationales. Cependant, les contrôles réglementaires, des problèmes techniques et des inquiétudes quant à sa crédibilité ont entraîné une baisse de la valeur du memecoin, qui a chuté de plus de 95 % peu de temps après son lancement. Le site Web officiel du projet a été fermé pour « utilisation abusive », et le compte de médias sociaux qui y était associé a été suspendu puis rouvert, ce qui a suscité des inquiétudes quant à sa légitimité⁸⁷. En outre, des outils de détection de deepfake ont classé la vidéo d'annonce du Président comme potentiellement inauthentique⁸⁸. Bien que le Président ait rassuré ses suiveurs via les médias sociaux en affirmant qu'il n'avait été victime d'aucun piratage ou deepfake (voir annexe 21), la valeur du memecoin ne s'est pas rétablie. Au 15 avril 2025, la valeur du memecoin \$CAR était de 0,01692 dollar (voir annexe 23).

107. Le Groupe d'experts a eu des échanges avec des responsables du Ministère des mines et de la géologie, dont la plupart n'avaient connaissance d'aucun détail concernant le memecoin ou son statut. Cependant, un conseiller du Président a expliqué que le memecoin est considéré comme une initiative patrimoniale destinée à commémorer le mandat du Président Touadéra. Il a ajouté que le projet consiste à remettre un memecoin à chaque enfant né en République centrafricaine, dans l'objectif plus large d'en stabiliser la valeur à terme. Le memecoin a été présenté comme un effort symbolique mais potentiellement stratégique visant à lier l'identité nationale et la participation économique future à un actif numérique, soutenu par un engagement gouvernemental de haut niveau⁸⁹.

108. Le Groupe d'experts a cherché à entrer en contact avec des représentants de BARNSLEY Ltd. au sujet de leur présence dans le secteur des cryptomonnaies ou des memecoins en République centrafricaine. Cependant, le site Web de la société n'est pas fonctionnel et aucune information publique n'a pu être trouvée concernant ses origines, ses projets antérieurs ou son rôle spécifique dans la mise au point et la gestion de \$CAR. Un responsable du Gouvernement centrafricain a informé le Groupe d'experts que les détails concernant la création et le lancement technique du memecoin sont confidentiels.

⁸⁵ Rapport final ([S/2022/527](#)), par. 11 à 14.

⁸⁶ Rapport à mi-parcours ([S/2025/384](#)), par. 42 et annexe 11.

⁸⁷ Aanu Adeoye et Nikou Asgari, « Central African Republic's Trump-style memecoin crashes after launch: "\$CAR" crypto token plunges in value amid concerns over project's authenticity », *Financial Times*, 11 février 2025, consultable à l'adresse www.ft.com/content/d36700a4-023a-493e-85cf-2840d8b3ff78.

⁸⁸ TF1, « Le compte du président de la Centrafrique a-t-il vraiment été piraté pour lancer une cryptomonnaie ? » 11 février 2025, consultable à l'adresse www.tflinfo.fr/international/verif-le-compte-du-president-de-la-centrafrigue-a-t-il-vraiment-ete-pirate-pour-lancer-une-cryptomonnaie-faustin-archange-touadera-video-piratage-arnaque-2350086.html.

⁸⁹ Sources confidentielles : Ministère des mines et de la géologie ; conseiller principal du Président.

109. Le memecoin \$CAR présente plusieurs risques potentiels, en particulier dans le contexte de la transparence financière, de la surveillance réglementaire et des implications de son lien avec le secteur des ressources naturelles. Le public n'a accès qu'à des informations limitées sur la gouvernance de cet actif numérique soutenu par l'État, sur son infrastructure technique et sur les protocoles de conformité y relatifs, et le risque d'une utilisation de ses vulnérabilités à mauvais escient. En l'absence de mesures claires concernant la connaissance de l'identité des clients et la lutte contre le blanchiment d'argent, de tels actifs peuvent être exploités aux fins d'activités financières illicites, y compris le blanchiment d'argent⁹⁰. En outre, la fluctuation rapide de la valeur de ce memecoin suscite des inquiétudes liées aux manœuvres spéculatives frauduleuses (« pump-and-dump »), et la nature opaque de ses partenaires opérationnels contribue à l'incertitude entourant sa viabilité à long terme et sa fiabilité.

E. Financement des groupes armés issu de la transhumance

Rôle des 3R dans la taxation de la transhumance dans le nord-ouest

110. Les 3R continuent de prélever activement des taxes ou d'exiger des éleveurs un « sofal » en échange de leur « protection » lorsqu'ils passent dans les zones du nord-ouest contrôlées par le groupe⁹¹. Ils appliquent un système de tribut proportionnel, exigeant chaque mois une tête de bétail pour chaque tranche de 50 têtes. Pour les petits troupeaux, de l'argent liquide est exigé. Cela a permis aux 3R d'accumuler de grands troupeaux, qu'ils transportent à Ngaoui, au Cameroun, juste au-delà de la frontière avec la République centrafricaine, pour les revendre par l'intermédiaire d'un réseau d'acheteurs bien établi. Sur le marché au Cameroun, les prix varient entre 100 000 et 700 000 francs CFA (175 à 1 210 dollars) par tête, ce qui génère un revenu important pour le groupe⁹².

111. À l'opposé, les exigences fiscales pèsent lourdement sur les éleveurs et les propriétaires de bétail peuls et ont, au fil du temps, contribué à affaiblir le rôle des autorités coutumières de la communauté peule. Par exemple, les taxes exigées par les 3R s'ajoutent au don islamique traditionnel de la « zakat » qui, dans la communauté peule en République centrafricaine, revient traditionnellement à l'obligation pour tous les propriétaires de bétail de faire don d'une tête de bétail chaque année aux chefs coutumiers, qui les redistribuent ensuite aux membres de la communauté qui sont dans le besoin. Les groupes armés ont imité la pratique traditionnelle de la « zakat » mais ont imposé des contributions plus fréquentes, leur objectif étant de financer les mouvements armés peuls dans la région⁹³.

Dynamiques changeantes autour de la transhumance et des marchés de bétail dans le centre-nord

112. Lors de sa visite dans le centre-nord du pays, le Groupe d'experts a noté que la transhumance restait un aspect critique de l'économie locale, s'agissant en particulier

⁹⁰ Groupe d'action financière, Opportunities and Challenges of New Technologies for AML/CFT, (Paris, France), consultable à l'adresse <https://www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/guidance/Opportunities-Challenges-of-New-Technologies-for-AML-CFT.pdf.coredownload.pdf>.

⁹¹ « Sofal » signifie « se regrouper » en langue peule. Le sofal oblige les Peuls à fournir aux groupes armés une tête de bétail chaque fois que ceux-ci estiment que cela est nécessaire à la « lutte menée par les Peuls ».

⁹² Sources confidentielles : éléments armés des 3R, éléments des groupes armés démobilisés, anciens de la communauté peule et membres de la communauté, autorités locales, responsables locaux impliqués dans la transhumance.

⁹³ Sources confidentielles : anciens et membres de la communauté peule, autorités locales, analyste peul ; voir également le rapport final (S/2018/1119), par. 128 à 130.

des troupeaux qui traversent Batangafo et Kabo (préfecture de l'Ouham) et des marchés à bétail de Kaga Bandoro, Mbrès (tous deux dans la préfecture de la Nana-Grébizi) et Dekoua (préfecture de la Kémo), qui sont des sources vitales de bien-être économique dans la région. Les éleveurs sont restés exposés à l'insécurité le long des routes de transhumance et à la taxation illégale imposée par divers groupes armés. Les communautés locales et les éleveurs peuls ont fait valoir la nécessité de mieux définir les couloirs de transhumance afin d'éviter les fréquents incidents violents liés aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, et entre communautés sédentaires et nomades.

113. Comme cela a été observé dans les rapports précédents du Groupe d'experts⁹⁴, le Gouvernement a réussi à désorganiser et à réduire le contrôle exercé par les groupes armés sur les marchés aux bestiaux dans le centre-nord. Depuis 2021, l'État a progressivement intensifié son contrôle dans cette région, changeant la donne qui a prévalu pendant les années de crise durant lesquelles la plus grande part des taxes prélevées par les groupes armés du MPC et du FPRC provenaient de la transhumance et des marchés de bétail dans le centre-nord du pays, une petite partie seulement étant reversée à la municipalité⁹⁵. Le Groupe d'experts a constaté que les éleveurs partant du Tchad pour se rendre en République centrafricaine doivent suivre un processus administratif spécifique de part et d'autre de la frontière.

114. Du côté de la République centrafricaine, chaque sous-préfecture est dotée d'un bureau chargé de la transhumance où sont délivrés des documents de voyage précisant l'itinéraire et la durée du séjour de chaque éleveur. Les éleveurs doivent obtenir les documents suivants en s'acquittant de frais officiels : un laissez-passer délivré par le Ministère de l'élevage et de la santé animale coûtant 6 000 francs CFA (environ 10 dollars) ; une carte de convoyeur de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) coûtant 10 000 francs CFA (17 dollars) pour les éleveurs tchadiens et 8 000 francs CFA (14 dollars) pour les ressortissants centrafricains ; une carte appelée « Tchizam » délivrée par l'Agence nationale pour le développement de l'élevage coûtant 1 000 francs CFA (2 dollars) par tête de bétail.

115. Le retour des institutions officielles de l'État a permis la collecte de taxes légales et la délivrance de documents et de reçus officiels, mais certains éleveurs ont informé le Groupe d'experts que la prédation des Forces de sécurité intérieure (FSI) et des FACA a, dans certains cas, remplacé celle des groupes armés, et que des taxes illégales d'un montant de 2 000 à 5 000 francs CFA (3,50 à 8,70 dollars) leur sont souvent imposées en plus des taxes légitimes.

116. Du côté tchadien de la frontière, le Groupe d'experts a obtenu des preuves de l'implication de la CPC dans la taxation des éleveurs pour obtenir le droit de passer en République centrafricaine. L'annexe 24 contient un document délivré à un éleveur pour lui permettre de passer en République centrafricaine avec 85 têtes de bétail. Ce document a été rédigé sur une feuille à en-tête de la CPC et signé par deux « généraux » de la CPC, portant tous deux le titre de chef d'état-major, le « général » Mahamat Ahmat et le « général » Mahamat Idjel. Ce laissez-passer est daté du 29 novembre 2024 (voir annexe 24).

117. Le Groupe d'experts continuera à suivre l'évolution des mouvements de transhumance qui entrent en République centrafricaine et traversent le pays, et leurs implications aux échelles locale et régionale.

⁹⁴ Rapport final de 2023 (S/2023/360), par. 134 à 138.

⁹⁵ Rapport final de 2018 (S/2018/1119), par. 105 à 126.

VII. Affaires humanitaires

A. Préoccupations liées au statut changeant de la milice Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) dans le sud-est de la République centrafricaine suite à son intégration partielle dans les Forces armées centrafricaines (FACA)

118. À la suite de la formation dispensée en mars 2024 à des éléments de l'AAKG et à leur intégration ultérieure dans les FACA à partir de mai 2024, le Groupe d'experts a observé l'utilisation incohérente de la terminologie pour décrire l'évolution du statut de ces personnes. Cette incohérence rend très difficile l'évaluation précise de leur rôle, de leur fonction et de leur conduite. Il est essentiel de clarifier leur statut juridique afin de déterminer leurs droits et responsabilités en vertu du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, et de traiter de manière appropriée les violations commises par des membres actuels du groupe ou d'anciens membres (voir par. 123 à 127).

119. On trouvera à l'annexe 25 une chronologie détaillée des faits qui ont conduit à la décision d'étendre aux éléments de l'AAKG les possibilités de formation et d'intégration dans les FACA, ainsi que les obstacles rencontrés pendant et après la formation.

120. Dans les conversations tenues durant le mandat en cours, et lors de la visite que le Groupe d'experts a effectuée à Zémio en février 2025, les membres de la communauté, les autorités locales et les forces de défense et de sécurité ont principalement utilisé le terme français « AAKG formés » pour décrire les éléments de l'AAKG qui avaient été formés et intégrés dans les FACA. Tous les autres éléments des AAKG, y compris les jeunes Azandé armés et d'autres fauteurs de troubles, ont été décrits comme des « AAKG non-formés », c'est-à-dire des AAKG n'ayant pas suivi de formation formelle. Un commandant des FACA a quant à lui qualifié les FACA non Azandé de « FACA-Bangui » et a utilisé le terme « FACA-Azandé » pour décrire les éléments de l'AAKG qui avaient été formés et intégrés dans les FACA, les appelant également « mes soldats » (voir à l'annexe 26 la photo d'une banderole sur laquelle on peut lire l'inscription « FACA Ti Azandé » utilisée lors d'une manifestation à Zémio en novembre 2024). Un autre terme encore, « Wagner Ti Azandé », a fait son apparition en 2024 après que des photos de participants de l'AAKG portant en haut de leur manche un insigne composé d'un terme et d'une image similaires à ceux qui sont associés à la société militaire privée du Groupe Wagner ont circulé sur les médias sociaux (en sango, « ti » indique la possession ou l'attribution)⁹⁶. Depuis lors, Wagner Ti Azandé (WTA) a souvent été décrit comme une unité distincte au sein des FACA dans les médias, les rapports de l'Organisation des Nations Unies et d'autres rapports⁹⁷.

121. Les discussions autour de l'évolution de ces termes et du processus de formation et d'intégration se sont avérées un moyen efficace de chercher à clarifier les différentes chaînes de commandement et de faire la distinction entre les anciens éléments armés des AAKG qui étaient passés sous le commandement des FACA, ceux

⁹⁶ Rapport confidentiel du Groupe d'experts faisant le point de la situation, août 2024.

⁹⁷ Voir par exemple, « République Centrafricaine : Un expert des Nations Unies reconnaît les efforts pour le respect des droits de l'homme, mais souligne une dépendance excessive à l'égard de l'aide extérieure, recommande des réformes économiques et de gouvernance », communiqué de presse publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au nom de Yao Agbetse, expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, 10 mars 2025, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/03/central-african-republic-un-expert-acknowledges-efforts-respect-human-rights>.

qui estimaient recevoir leurs ordres des instructeurs russes qui les avaient formés, et les membres des milices des AAKG qui ne relevaient d'aucune hiérarchie étatique.

122. Le Groupe d'experts considère que les éléments de l'AAKG qui ont suivi une formation et ont été intégrés dans les rangs des FACA, se sont vu attribuer un numéro de matricule des FACA, ont reçu des armes et des uniformes et ont été inscrits sur la liste de paie des FACA – conformément à la décision du Ministère de la défense datée du 6 mai 2024 (voir annexe 27) – peuvent être légalement considérés comme des membres des FACA. Leurs commandants peuvent donc être tenus responsables, conformément au droit international des droits humains et au droit international humanitaire, des violations commises par tout subordonné placé sous leur commandement et leur contrôle effectifs.

B. Violations des droits humains et du droit humanitaire dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbombou entre août 2024 et mars 2025

123. Au cours de son mandat, le Groupe d'experts a recensé plusieurs incidents concernant la paix et la sécurité dans la préfecture du Haut-Mbomou. Les détails de deux attaques graves sont présentés ci-dessous, et l'annexe 29 présente deux cas supplémentaires qui illustrent des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits ciblées.

Attaque contre des civils à Dembia, préfecture de Mbomou, octobre 2024

124. Du 1^{er} au 7 octobre, une série de graves violations des droits humains et du droit humanitaire ont été perpétrées contre des civils à Dembia, une petite localité située à l'ouest de Zémio, qui accueille également des réfugiés du Soudan vivant à quelques kilomètres à l'ouest du centre du village. Le 1^{er} octobre, un large groupe de miliciens et d'anciens membres des AAKG qui avaient été intégrés dans les FACA sont arrivés à moto, menés par Elie Gomengue, Célestin Bakayogo-Leman et le commandant adjoint de Leman, Marcellin Kangoyessi (également connu sous le nom de « Maxon »). De multiples sources ont informé le Groupe d'experts qu'ils ont été entendus exprimer l'opinion selon laquelle « de Bambouti à Rafaï, c'est la terre des Azandé ».

125. En mars 2025, la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié un rapport faisant état de 147 violations des droits humains et du droit humanitaire concernant 110 personnes (59 hommes, 21 femmes, 20 garçons et 10 filles)⁹⁸. Ils ont conclu que les atteintes et les violations perpétrées du 1^{er} au 7 octobre à Dembia incluaient « des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des violences sexuelles et des traitements cruels, inhumains et dégradants », « visant en particulier la population musulmane et les demandeurs d'asile soudanais »⁹⁹.

⁹⁸ « Rapport public sur les violations et atteintes graves aux droits de l'homme commises par les Wagner Ti Azandé et les Azandé Ani Kpi Gbé du 1^{er} au 7 octobre 2024 à Dembia et Rafaï, Préfecture du Mbomou », par. 28, publié par la MINUSCA et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) le 5 mars 2025 (en français uniquement) : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/central-african-republic/20250304-minusca-ohchr-dembia-report.pdf> ; communiqué de presse et résumé du rapport en anglais : consultable à l'adresse <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/03/central-african-republic-un-report-calls-accountability-attacks-armed-groups>.

⁹⁹ Depuis le déclenchement du conflit armé au Soudan en avril 2023, des réfugiés soudanais ont trouvé refuge en République centrafricaine, notamment dans un site de réfugiés situé à quelques kilomètres à l'ouest du centre du village de Dembia.

126. À Zémio, le Groupe d'experts a rencontré des survivants et des témoins des attaques perpétrées à Dembia (voir annexe 30 pour des extraits de témoignages). Ces personnes ont été témoins d'actes de torture et d'exécutions dans le centre du village de Dembia, ont elles-mêmes été menacées et, dans un cas au moins, ont dû verser des sommes d'argent sous la contrainte pour que leur vie soit épargnée. Les preuves et les témoignages détaillés recueillis par le Groupe d'experts indiquent que des soldats intégrés des FACA, Elie Gomengue et Célestin Bakayogo-Leman, ont exercé une autorité de commandement et de contrôle effective sur des membres subordonnés des AAKG, formés et non formés, aux fins des actions menées à Dembia.

Assassinat de civils peuls, Mboki, 22 janvier 2025¹⁰⁰

127. Le 21 janvier, lors d'une réunion sur la sécurité de la communauté à Mboki, en présence des autorités locales, des FACA et de la MINUSCA, des membres de la communauté ont signalé qu'un groupe de « rebelles » avait été observé sur l'axe menant à Mbomou, près de Mboki. De multiples sources ont informé le Groupe d'experts qu'un ancien chef de milice de l'AAKG, connu sous le nom de « Tabane », qui avait intégré les FACA après avoir suivi une formation, a décidé que son groupe devrait poursuivre les rebelles présumés, car il savait par expérience que les FACA s'aventuraient rarement à plus de 5 kilomètres de la ville de Mboki et ne seraient donc pas en mesure de poursuivre les rebelles présumés¹⁰¹. Cette après-midi-là, Tabane et neuf éléments subordonnés ont été vus en train de quitter Mboki en empruntant la route reliant cette ville à Mbomou. Des sources issues du groupe armé ont informé le Groupe d'experts que le lendemain, vers 6 heures, à environ 25 km de Mboki, le groupe de Tabane a ouvert le feu ou a essuyé des tirs. Les faits établis à la suite de l'incident ont révélé que 13 civils peuls avaient été tués et que Tabane et ses éléments n'avaient subi aucune perte¹⁰².

128. De multiples sources ont informé le Groupe d'experts que cette attaque contre des civils a été perçue comme un tournant dans les relations entre les AAKG formés et intégrés, et leurs formateurs et commandants. Le 23 janvier, des officiers des FACA et des instructeurs russes ont été vus arrivant par avion à Mboki, où ils ont appréhendé Tabane et ses neuf éléments et les ont transférés à Bangui (voir par. 130 à 132).

C. Mesures visant à établir les responsabilités pour les violations des droits humains et du droit humanitaire liées à l'Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) : avancées et préoccupations

Déclaration préliminaire relative aux conclusions de la Commission d'enquête judiciaire chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits perpétrées dans la préfecture du Haut-Mbomou, notamment à Zémio, Mboki et Obo

129. En août 2024, en réponse à une escalade d'incidents violents impactant les civils dans le sud-est de la République centrafricaine, le Ministre de la justice a mis en place une commission d'enquête judiciaire chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits perpétrées dans la préfecture

¹⁰⁰ Sources confidentielles : membres de la communauté de Mboki, acteurs locaux du secteur de la sécurité, groupe armé et FACA.

¹⁰¹ Sources confidentielles : membres de la communauté de Mboki.

¹⁰² Voir le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine en date du 14 février 2025 (S/2025/97), par. 34.

du Haut-Mbomou, notamment à Zémio, Mboki et Obo¹⁰³. Le 11 février 2025, le Ministre a fait une déclaration (voir annexe 29) au sujet du rapport à venir de la Commission, qui n'avait pas été rendu public, concernant les « événements survenus dans la ville de Zémio au mois d'août 2024 et susceptibles de constituer de graves atteintes aux droits de l'homme ». Dans cette déclaration, le Ministre note la création de l'AAKG en riposte aux exactions commises par l'UPC depuis 2017, y compris ses attaques ciblant les civils en raison de leur appartenance ethnique et religieuse, observant que « ces affrontements récurrents, à relent ethnique et religieux ne cessent de se produire entre les groupes rivaux et des atrocités constituant de graves violations des droits humains seraient commises sur les civils ». Il note également qu'il a instruit le Procureur général près la Cour d'appel de Bambari de mettre en mouvement l'action publique par les parquets en vue de traduire les auteurs et leurs complices devant une juridiction compétente, et que, sur instruction du Président Touadéra, un tribunal de grande instance sera créé à Zémio pour garantir l'accès à la justice afin de faire cesser l'impunité pour d'éventuelles violations des droits humains reconnus par la loi à l'avenir. Il précise aussi que plusieurs auteurs appartenant aux deux « groupes rivaux » ont déjà été identifiés et interpellés.

Arrestation et détention de responsables de l'AAKG qui avaient été intégrés dans les FACA

130. Le 24 janvier, quatre responsables de l'AAKG, dont Célestin Bakayogo-Leman et Elie Gomengue, ont été arrêtés à Bangui et placés en détention à la Section de recherches et d'investigation (SRI)¹⁰⁴. Bakayogo-Leman, Gomengue et deux autres « commandants » ou chefs de groupe avaient été transportés à Bangui avec l'assistance logistique d'instructeurs russes pour ouvrir des comptes bancaires afin de faciliter la réception de leur salaire versé par les FACA après leur intégration.

131. Le Groupe d'experts a été informé par de multiples sources crédibles que, le 25 janvier à 13 heures, des instructeurs russes sont arrivés à la SRI et ont pris en charge Elie Gomengue. À 13h30, des instructeurs russes sont revenus et ont pris en charge Célestin Bakayogo-Leman. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe d'experts n'avait pas été en mesure de déterminer où se trouvaient ni l'une ni l'autre de ces personnes.

132. À la suite du meurtre de civils peuls à Mboki le 22 janvier (voir par. 127 et 128), un soldat intégré des FACA et ancien chef de groupe des AAKG, « Tabane », ainsi que neuf éléments placés sous son commandement ont été appréhendés à Mboki. De multiples sources ont informé le Groupe d'experts que leur arrestation, leur détention et leur transfert ultérieur à Bangui ont été pris en charge par des instructeurs russes. Ils ont été brièvement détenus à l'Office central de répression du banditisme (OCRB) avant d'être transférés à la SRI le 29 janvier et placés en détention provisoire. Fin

¹⁰³ La Commission d'enquête a été créée en partie en réponse au plaidoyer de la MINUSCA auprès du Ministre de la justice demandant une action urgente du Gouvernement sur les préoccupations en matière de droits humains dans la préfecture du Haut-Mbomou (voir MINUSCA Division des droits humains Rapport trimestriel juillet-septembre 2024, disponible à l'adresse suivante : https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/hrd_quarterly_report_-_july_-_sept_2024.pdf).

¹⁰⁴ Les quatre autres personnes arrêtées étaient Marcelin Kangoyassi, adjoint de Lemane, et Elie Dimanche (qui avaient tous deux participé à la première formation avec Célestin Bakayogo-Leman et Elie Gomengue), ainsi qu'Aimé Donatien Mbolimbakadie et Désiré Iko, dont le Groupe d'experts a appris qu'ils étaient basés à Bangui et travaillaient pour les FACA et les instructeurs russes en tant que traducteurs et intermédiaires pour les contacts entre les FACA, les instructeurs russes et l'AAKG.

mars 2025, ils ont été transférés à la prison de Ngaragba, où ils étaient toujours détenus au moment de la rédaction du présent rapport¹⁰⁵.

D. Attaques contre des patrouilles de la Mission

133. Deux attaques de grande envergure ont visé des patrouilles de la Mission au cours de la période considérée. Le Groupe d’experts note que le fait de préparer, de donner l’ordre de commettre, de financer ou de commettre des attaques contre des missions de l’ONU constituent un critère de désignation aux fins de l’application de sanctions en vertu des dispositions de l’alinéa g) du paragraphe 21 de la résolution 2399 (2018), tel que renouvelées par le paragraphe 5 de la résolution 2745 (2024). Il continue d’enquêter sur les détails de ces attaques et attend les résultats de plusieurs enquêtes en cours menées par les autorités locales et l’ONU.

Attaque contre une patrouille de la MINUSCA près de Ndélé, dans le nord-est du pays

134. Le 11 février 2025, vers 21 h 5, entre Nzokotounyala ou Lokotoumala Nzokotoumala (31 km au nord de Ndélé) et Zobossinda ou Djabossinda (35 km au nord-est de Ndélé), sur la route Ndélé-Akoursoulbak (62 km au nord de Ndélé), dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, des éléments armés ont ouvert le feu sur une patrouille de longue distance de la Force de la MINUSCA conduite par une Force d’intervention rapide (FAR). Un soldat de la paix a été grièvement blessé par balles et a succombé à ses blessures deux heures plus tard. Le jour de l’attaque, le Groupe d’experts était présent à Ndélé, où il suivait des pistes liées à une autre enquête.

135. D’après les informations recueillies à la suite de l’incident, tout indiquait qu’il s’agissait d’une embuscade. L’unité de la Force d’intervention rapide a été prise par surprise après avoir installé son campement. Il n’y avait pas de réseaux de communication dans cette zone.

136. Des sources locales ont informé le Groupe d’experts que la zone où l’attaque a été menée, qui s’étend de Chari, Garba, à Akoursoulbak (au nord de Ndélé dans la partie nord de la République centrafricaine) est actuellement sous le contrôle de groupes et d’éléments armés. Les FACA avaient auparavant déployé des éléments à Garba, mais suite à une attaque de leur position en octobre 2024, elles se sont retirées à Nzokotounyala (25 km au nord de Ndélé) où elles ont un poste avancé. Le Groupe d’experts note également qu’il y a des mines d’or et de diamant et un camp de réfugiés soudanais déplacés à proximité du site où l’attaque a eu lieu.

137. Une interdiction des survols de drones est en vigueur en République centrafricaine depuis février 2023¹⁰⁶, et aucune reconnaissance aérienne n’a donc été possible ni avant, ni pendant, ni après l’attaque.

Attaque contre une patrouille de la Mission près de Zémio, dans le sud-est du pays

138. Le 28 mars 2025, une patrouille de la MINUSCA est tombée dans une embuscade tendue par des éléments armés non identifiés près du village de Tabane, à environ 24 km au nord-ouest de Zémio, dans la préfecture du Haut-Mbomou. Un soldat de la paix de la MINUSCA a été tué lors de l’attaque. La MINUSCA a

¹⁰⁵ Sources confidentielles : membres de la communauté Azandé à Bangui et dans le Haut-Mbomou, fonctionnaires locaux, sources venues du secteur de la sécurité et société civile.

¹⁰⁶ Rapport final de 2024 ([S/2024/444](#)), par. 93.

condamné l'incident, décrit comme ayant été « d'une extrême violence »¹⁰⁷, et a détaché une équipe depuis Bangui pour enquêter.

139. Un porte-parole du Gouvernement centrafricain a déclaré que le Gouvernement et les autorités chargées de l'application de la loi feraient tout ce qui est en leur pouvoir pour traduire en justice les auteurs de l'attaque¹⁰⁸.

VIII. Informations actualisées concernant des personnes et des entités désignées

Informations actualisées concernant l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) (Cfe.002) et Joseph Kony (Cfi.009), entité et personne visées par des sanctions

140. La guerre au Soudan et le mouvement de groupes armés qui s'est ensuivi dans les zones frontalières entre le Soudan et le nord-est de la République centrafricaine ont semé le désordre dans une base où était installée l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) (Cfe.002), entité visée par des sanctions, dans la préfecture de la Haute-Kotto, près de la frontière avec le Soudan. Ce désordre a déclenché au début de l'année 2024 une vague de défections dans les bases de la LRA situées dans les zones frontalières entre la République centrafricaine et le Soudan¹⁰⁹. De multiples sources qui connaissent très bien le groupe, notamment des transfuges, ont informé le Groupe d'experts que depuis 2023, le nombre d'éléments fidèles au chef de la LRA visé par des sanctions, Joseph Kony (Cfi.009), a sensiblement diminué¹¹⁰.

Nouveaux enlèvements par la LRA en République centrafricaine et en République démocratique du Congo

141. En février 2025, six transfuges de la LRA, quatre garçons et deux hommes, se sont échappés du groupe et ont plus tard été transférés au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en vue d'un regroupement familial. Les quatre garçons ont affirmé être congolais et avoir été enlevés par la LRA à Digba, dans la province du Bas-Uélé (République démocratique du Congo), en mars 2024. Le même mois, un groupe d'éléments de la LRA a traversé le Haut-Mbomou et, dans le village de Koumonoungu, à 65 km au nord-est de Zémio, a enlevé deux enfants, un garçon et une fille, avant de continuer vers le nord, vraisemblablement en direction d'une base de la LRA. Il est ressorti des enquêtes initiales menées par le Groupe d'experts que les enfants ont été enlevés par un groupe d'éléments de la LRA dirigé par le fils de Joseph Kony, Candit Joseph, également connu sous le nom de Yahya Ousman.

¹⁰⁷ Communiqué de presse de la MINUSCA, 29 mars 2025 : <https://minusca.unmissions.org/en/minusca-condemns-deadly-attack-against-peacekeepers-haut-mbomou>.

¹⁰⁸ Associated Press, 29 mars 2025 : <https://apnews.com/article/central-african-republic-un-peacekeeper-ambush-98bba8c5e218e3f3e77861fb4157121> ; voir également l'extrait du rapport hebdomadaire de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA du 27 mars au 4 avril : *Le 31 mars, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA a rencontré le procureur de la Cour d'appel de Bambari pour discuter de l'ouverture d'une enquête judiciaire sur l'incident. Bien qu'informé de l'incident par les officiers de police judiciaire sur le terrain, le Procureur n'avait pas encore donné de directives sur l'enquête. Il a exprimé son intérêt pour la mise en place d'une équipe commune d'enquête composée d'officiers de police judiciaire nationaux. Toutefois, évoquant le manque de moyens logistiques et d'expertise médico-légale des officiers basés à Zémio, le Procureur a souligné la nécessité d'un appui de la part des experts de la MINUSCA. La MINUSCA continuera à collaborer avec les autorités judiciaires pour suivre les progrès accomplis et fournira un soutien technique en coordination avec l'UNPOL.*

¹⁰⁹ Rapport à mi-parcours (S/2025/384), par. 68 à 71.

¹¹⁰ Sources confidentielles : transfuges de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), communauté locale, analystes de la LRA.

142. Le Groupe d’experts continue à surveiller les activités et les effectifs de la LRA ainsi que les deux personnes sanctionnées qui sont toujours actives au sein de ce mouvement, Joseph Kony (CfI.009) et Salim Kony (CfI.011).

IX. Recommandations

143. Le Groupe d’experts fait les recommandations suivantes :

Au Conseil de sécurité :

- Recommandation 1 Encourager les États Membres à renforcer la collaboration régionale et multilatérale en matière de sécurité des frontières, en mettant l’accent sur : a) la surveillance et la répression des activités des personnes visées par des sanctions ; b) la lutte contre les activités criminelles transfrontalières dans la région ; (voir annexe confidentielle et par. 74 à 78 et 81 à 96).
- Recommandation 2 Soutenir les efforts faits par le Gouvernement centrafricain et les États Membres de la région pour accroître leur coopération en faveur de la revitalisation du processus de paix en République centrafricaine (Accord politique pour la paix et la réconciliation et feuille de route de Luanda), en mettant l’accent sur la nécessité de définir clairement les rôles des parties prenantes participant au processus (voir par. 10 et 11).
- Recommandation 3 Soutenir le Gouvernement centrafricain pour qu’il intensifie les efforts consacrés aux enquêtes sur les violations du droit humanitaire et des droits humains, en particulier celles commises par des éléments armés, notamment les anciens éléments des AAKG intégrés dans les FACA, dans le sud-est du pays (préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou), et qu’il veille à ce que les responsables rendent compte de leurs actes (voir par. 129 à 132).
- Recommandation 4 Encourager le Gouvernement centrafricain et les FACA à continuer de renforcer les structures de commandement et de contrôle, ainsi que les mécanismes d’établissement des responsabilités concernant les anciens éléments de groupes armés intégrés dans les rangs des FACA et des forces de sécurité internationales (voir par. 121).

Au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2745 (2024) concernant la République centrafricaine :

- Recommandation 5 Mettre à jour l’entrée de la liste relative aux sanctions concernant Bi Sidi Souleman (CfI.014, également connu sous le nom de Sidiki Abass), eu égard à son décès (voir par. 60 et annexe confidentielle).

Aux États Membres :

- Recommandation 6 Prendre des mesures pour lutter contre le trafic d’armes destinées à des groupes armés et à des personnes qui leur sont associées, en s’intéressant de près aux principaux points de passage des frontières et aux plaques tournantes connues de ce trafic (voir par. 71 et 82).

Recommandation 7 Améliorer la transparence et la traçabilité dans le secteur des ressources naturelles afin de réduire le risque de contamination des chaînes d'approvisionnement légales par des ressources provenant de zones contrôlées par des groupes armés ou dans lesquelles ceux-ci restent activement impliqués dans des opérations minières illégales en République centrafricaine, en particulier dans le contexte a) de la croissance continue du marché de l'or en République centrafricaine et b) de la pleine réadmission de la République centrafricaine dans le Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley (voir par. 96 à 99).

Annexes

Contents

	<i>Page</i>
Annex 1: Methodology	36
Annex 2: List of Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) demands	37
Annex 3: RPJET presence in CAR in 2023	39
Annex 4: Djazouli video screen shot	43
Annex 5: CAR border policy, contents page, version of 16 May 2023. Full copy on file with UN Secretariat.	44
Annex 6: Attack on Bodjomo	45
Annex 7: 3R armed group basic organisational chart	46
Annex 8: Letter by the Political Coordinator of 3R regarding attack in Bozoum	47
Annex 9: Press release from CPC-F regarding Bozoum attack	49
Annex 10: Landmine pressure plate found in Bouyay-Yade, Kouï.	51
Annex 11: Set of 60mm mortar rounds, type M802A4 found in M’Poko Bangui on 18 November 2024	52
Annex 12: List of incidents of violence reported in and around mine sites over the course of the mandate	53
Annex 13: Photographs and map of paths out of mine sites used to transport illegally mined gold to Cameroon	56
Annex 14: Photographs of gold collected from the site and reportedly smuggled to Cameroon	57
Annex 15: Copy of decree establishing Cooperative Minière Douagouzou Fils (CMDF)	58
Annex 16: Communiqué regarding a joint operation involving local residents and Cameroonian Defense and Security Forces on 31 March which led to the arrest and interrogation of a suspected member of the 3R in the village of Zamboï	60
Annex 17: Chart demonstrating the percentage production share per company in 2024	61
Annex 18: Photograph of basic equipment at a gold refining company compound in Bangui.	62
Annex 19: Export certificate for gold export by one Bangui-based refinery (some details redacted).....	63
Annex 20: Letter dated 14 March 2025, Kimberly Process Chairman response to CAR government on the subject of management of confiscated diamond stockpiles.	64
Annex 21: Social media posts from President Touadéra’s official X account regarding crypto-currency and the recent memecoin launch	66
Annex 22: Document from Ministry of Mines and Geology of the Central African Republic, dated February 10, 2025, announcing the launch of the CAR MEME COIN (\$CAR) as the country’s official memecoin	71
Annex 23: Screenshot showing \$CAR memecoin value, accessed of 24 April 2025	72
Annex 24: laissez-passer dated 29 November 2024 drafted on the CPC letterhead and signed by two CPC “generals”, both with the title of military chief of staff, “general” Mahamat Ahmat and “general” Mahamat Idjel. The herder’s name was redacted for safety reasons.	73
Annex 25: Evolution of AAKG since 2023	74
Annex 26: Photos from a demonstration in Zémio town on 6 November 2024.....	77
Annex 27: Ministry of Defence document dated 6 May 2024 entitled "Decision regarding the integration of young recruits into the Central African Armed Forces"	78

Annex 28: Two cases that exemplify targeted human rights abuses and violations in Zémio and Mboki.....	81
Annex 29: Statement by the Minister of Justice on the report of the Commission of inquiry into events in Zémio in August 2024, dated February 2025	84
Annex 30: Testimonies from Dembia, October 2024.....	87
Annex 31: Photographs of the five senior leaders of the AAKG who were trained in integrated into FACA ..	91
Annex 32: Map highlighting locations mentioned in the report	92

Annex 1: Methodology

1. The Panel ensured compliance with the methodological standards recommended by the Informal Working Group of the Security Council on General Issues of Sanctions (S/2006/997). These standards call for reliance on verified, genuine documents and concrete evidence and on-site observations by the experts, including taking photographs, wherever possible. When physical inspection is not possible, the Panel will seek to corroborate information using multiple, independent sources to appropriately meet the highest achievable standard, placing a higher value on statements by principal actors and first-hand witnesses to events.
2. The Panel uses satellite imagery of CAR procured by the United Nations from private providers to support investigations, as well as open-source imagery, where relevant. Commercial databases recording aviation and maritime data will be referenced as required. Public statements by officials and armed group representatives issued as press releases (communiqués), audio clips or media appearances were verified by the Panel. Any mobile phone records, where relevant, from service providers are also accepted as factual. While the Panel wishes to be as transparent as possible, in situations where identifying sources would risk exposing them or others to unacceptable safety risks, the Panel has not included identifying information in the Panel report, but has placed the relevant evidence in United Nations secure archives.
3. The Panel reviewed and included reference to social media posts, where relevant to its investigations. However, evidence and information gleaned from social media was only used in Panel report where it could be corroborated using multiple independent or technical sources, including eyewitnesses, to meet the appropriate evidentiary standard.
4. The spelling of toponyms within the Central African Republic and broader region often depends on the ethnicity of the source or the quality of transliteration. The Panel has adopted a consistent approach in reports. All major locations in CAR and other regional countries are spelled or referenced as per the UN Geographical Information System (GIS) map.
5. The Panel has placed importance on the rule of consensus among the Panel members and agreed that, if differences and/or reservations arise during the development of reports, it would only adopt the text, conclusions and recommendations by a majority of four out of the five members including the coordinator. In the event of a recommendation for designation of an individual or a group, such recommendation would be done based on unanimity.
6. The Panel is committed to impartiality in investigating incidents of non-compliance by any party.
7. The Panel is equally committed to the highest degree of fairness and will endeavour to provide the opportunity to reply to Member States, entities and individuals involved in the majority of incidents that are currently in investigation. Their response will be taken into consideration in the Panel's findings for the final report.

Annex 2: List of Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) demands

POINTS DES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT 3R

1. Amnesty des membres du mouvement démobilisés dans le cadre du présent accord
2. Libération des membres du mouvement 3R arrêtés
3. Grâce présidentielle pour les éléments condamnés
4. Intégration des éléments du mouvement 3R actifs dans les FDS et les FSI
5. Reconnaissance des grades des officiers du mouvement 3R selon les quotas suivants : 15 au grade de Général, 30 au grade de Colonel, 45 au grades de Commandant, 50 au grade de capitaine, 60 au grade de Lieutenant.
6. La nomination des officiers de 3R dans les postes de responsabilité dans le haut commandement de l'armée nationale
7. Soutiens financiers aux éléments et officiers qui souhaitent réintégrer la vie civile
8. Attribution des postes de responsabilité au mouvement 3R selon les quotas suivants : quatre (04) Ministres pleins, deux (02) poste d'ambassadeurs, quatre (04) conseillers consulaires, un ministre conseiller à la présidence, un ministre conseiller à la primature, un conseiller à l'assemblée nationale, un chargé de mission au Ministère de la défense nationale, un chargé de mission au Ministère chargé de la sécurité publique, un poste de Gouverneur, deux postes des préfets, quatre sous-préfets ;
9. La réactivation des USMS pour garantir la sécurité des éleveurs transhumants
10. Construction et réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base dans toutes les communes d'élevage : écoles, hôpitaux, points et retenus d'eau, piste rurale, pharmacies vétérinaires et humaine
11. Viabilisation des couloirs de transhumance par la construction des infrastructures agropastorales dans les couloirs de transhumances ;
12. Mise en œuvre des projets intégrateurs de cohésion sociales et de haute intensité à main d'œuvre dans les communes d'élevage au profit des ex-combattants démobilisés
13. Garanties de sécurité et de libre circulation pour les ex-combattants reconvertis dans la vie civile par la mise à disposition des documents de voyages et des cartes d'identité nationales
14. L'organisation des audiences foraines pour la délivrance des jugements supplétifs et des campagnes d'identification des éleveurs et fils d'éleveurs centrafricains ;
15. La création d'un fond d'indemnisation des éleveurs victimes des pillages
16. Dédommagements et indemnisation des victimes de la crise de 2013 à 2025
17. La reconstruction des mosquées détruites et la réhabilitation des sept mosquées dans les communes d'élevage de la RCA ;
18. La restitution des terres, logements et biens de la communauté musulmane confisqués pendant la crise de 2013 à 2020.
19. L'application du principe de discrimination positive au profit des minorités peules dans le processus des élections locales et législatives en octroyant les postes des députés aux fils d'éleveurs dans les communes les circonscriptions administratives où se trouvent les communes d'élevage ;
20. Maintenir la disposition du code électoral en ce qui dispense les communes d'élevage d'élection municipale et nommer les membres des conseils municipaux composés uniquement des éleveurs
21. L'octroi des bourses d'études aux étudiants peuls ayant obtenus leurs diplômes d'accès aux études supérieurs
22. L'intégration des jeunes diplômés fils d'éleveurs peuls centrafricains dans la fonction publique et dans les corps en uniformes (gendarmerie, polices, douane)

23. Prise en charge des veuves et orphelins de la crise
24. Rapatriement, réinstallation, et réinsertion des réfugiés
25. Accélération du processus de réhabilitation des chefferies traditionnelles en RCA
26. La création des collèges d'enseignement technique et général dans les communes d'élevage
27. La création d'un cadre formel de suivi-évaluation de l'accord conclu entre le gouvernement et les 3R à l'issus du processus de réintégration du mouvement dans l'APPR.

Source: Confidential

Annex 3: RPJET presence in CAR in 2023

<p>GROUPES ARMÉES TCHADIENS (RPJET / MDR) A Am-Drafek RCA Contacts: +243116482839 +243813362551</p> <p><u>Objet:</u> Demande d'audience.</p> <p>Monsieur le Préfet, Nous avons l'honneur de solliciter auprès de votre haute bienveillance une audience. En effet, nous sommes une coalition de groupes armés tchadiens basés à Am-Drafek sous au- torité de Ali AHMAT, chef d'Etat Major, et dan- sième adjoint DJIBRINE Doudou-Kaïde avec un effectif de 100 (cent) éléments soit 3 (trois) bataillons. Située à 28 kilomètres de Bria vers l'Est, à 32 kilomètres d'Am-Drafek vers l'Ouest, à 30 kilomètres de Terfel vers le Nord et à 7 kilomètres de Amtissia vers le Sud. (Coordonnées géographiques 10°20', 21°30'.) 23,34,188. cf GPS.</p>	<p>Am-Drafek le 18/04/2023</p> <p>A Monsieur le Préfet de la Fa Kaga (RCA)</p> <p>①</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Nous aimerais vous rencontrer afin de vous faire part de nos inquiétudes suite aux multiples problèmes que nous rencontrons sur le terrain.

Monsieur le Défet, aimerais-nous avoir occupé des autorités centrafricaines un lieu qui nous servira de base dans la localité. Sans vous mentir, notre position nous permettra de sécuriser la vallée (Am-Dafock, Saravio, Nda, Aouk et Boukoutou...). Si vous acceptez nous placer à Am-Dafock, nous acceptrons, même si l'il s'agit d'aller devant, nous irons toujours. De ce faire, nous aimerais que les forces russes et la MINUSCA soient informés de notre situation. S'ils veulent venir de vers nous ou à nous d'aller vers eux, nous sommes prêts. Par ailleurs, nous sollicitons auprès du Gouvernement des moyens roulants et matériels armés.

Monsieur le Défet, permettez-nous de vous parler d'un groupe armé tchadien contre la RCA qui est à Kouboul-Moro à 3 Km de la colline Adial-Fatna. Leur chef d'Etat Major est Abib Ali REGUE. Il était en Egypte puis

(8)

est descendu au Tchad signé un accord avec les Français qui lui donne des matériels de combats pour destabiliser la R.C.A. C'est son adjoint Adam CHERIFF DENGUICH qui est sur place avec la troupe. Déjà 100% des véhicules tchadiens sont à Mbayange pour entrer en Centrafrique par Birao puis à Am-Dafock dans un délai de 3 (trois) jours après la fin de Ramadan.

En outre Monsieur le Général, la guerre actuelle au Soudan c'est à cause de la RCA car les Français veulent utiliser les Damassiri pour aller combattre les Russes en R.C.A. et que le Président soudanais actuel s'est opposé. Alors notre souci est d'avoir une réponse fiable. Si oui, nous restons. Si non, nous quittons et seul l'avenir nous dira.

En cas de酌處, veuillez nous contacter sur les numéros suivants : +249 922 42 9484 / +249 12 29 75 341 de la part du Coordinateur Monsieur al-Brahim Oumar.

(3)

Dans l'espoir que nous répondriez favorablement à notre demande, veuillez agréer Monsieur Le Chef, l'expression de notre profond respect.

Pour La Coordination

CCS

1- Ali ADAM

Signature

2- Djibrine KALIL

(4)

Annex 4: Djazouli video screen shot



Source: Video received by the Panel in February 2025 from multiple confidential sources.

Annex 5: CAR border policy, contents page, version of 16 May 2023. Full copy on file with UN Secretariat.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

**POLITIQUE NATIONALE DE
GESTION DES ESPACES
FRONTALIERS DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(PNCEF-RCA)**

**POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES ESPACES FRONTALIERS DE
LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (PNCEF-RCA)**

Sommaire

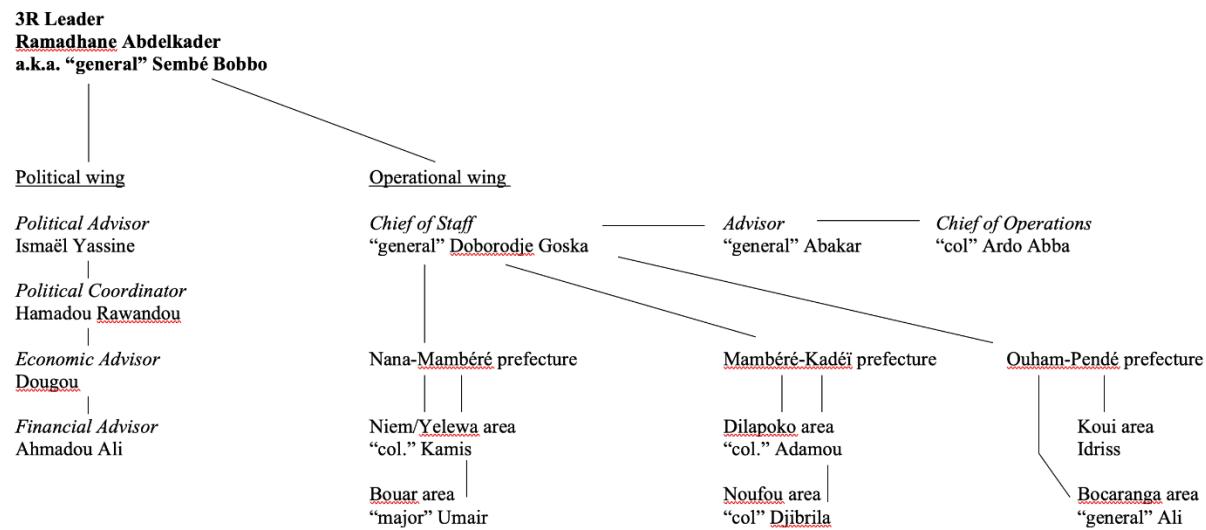
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
2 ETAT DES LIEUX	5
2.1 Historique des frontières de la RCA	5
2.2 Situation aux frontières : délimitation/démarcation, sécurité et relations bilatérales.....	5
2.2.1 Frontière avec le Tchad	5
2.2.2 Frontière avec le Soudan	6
2.2.3 Frontière avec le Soudan du Sud	6
2.2.4 Frontière avec la République Démocratique du Congo	6
2.2.5 Frontière avec la République du Congo	7
2.2.6 Frontière avec le Cameroun	7
2.3 Gestion des flux, circulation et contrôle des migrations	7
2.4 Développement des zones frontalières, gestion des ressources naturelles transfrontalières	8
2.5 Cadre juridique et institutionnel et acteurs de la gestion intégrée des frontières	9
2.5.1 Le cadre juridique régional	9
2.5.2 Le cadre institutionnel et les accords frontaliers bilatéraux et multilatéraux avec les pays voisins	10
2.5.3 Les principaux acteurs de la gestion des frontières en RCA.....	11
3 DEFIS ET PRIORITES DE LA GESTION DES FRONTIERES.....	12
3.1 Les défis.....	12
3.1.1 Défi sécuritaire caractérisé par une insécurité grandissante dans les zones frontalières .	12
3.1.2 Défi du développement des zones frontalières	12
3.1.3 Défi de la gestion des ressources naturelles transfrontalières	13
3.1.4 Défi du cadre d'intervention des acteurs et de leurs interactions dans un environnement institutionnel insuffisant.....	13
3.1.5 Défi d'une faible opérabilité du dispositif de protection et contrôle des frontières face à la corruption et à l'absence d'infrastructures	13
3.1.6 Défi de la création et de l'animation des initiatives de coopération transfrontalière locales entre les populations	13
3.2 Les priorités.....	14

Annex 6: Attack on Bodjomo



Source: Screenshots from a video shared by CMSPR on social media of the attack on Bodjomo.

Annex 7: 3R armed group basic organisational chart



Source material: confidential report, updated by engagement with confidential 3R-affiliated sources, security sector, community and local analyst sources.

Annex 8: Letter by the Political Coordinator of 3R regarding attack in Bozoum



Communiqué N° 32 du Mouvement 3R

**SUITE AUX MASSACRE DES CAMPEMENTS DES ELEVEURS PEULS PAR UNE MILICE ARMEE DANS LES VILLAGES BEFORO, BELTOUM, BOMBORO, YAO, ET BOGALI DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BOZOUM, OUHAM-PENDE.
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.**

Dans la journée de lundi 17 février 2025, une milice armée sous commandement de Madame la préfète de l'Ouham-Pende, Madame Géneviève CHOUR GBADIN a lancé une vaste opération baptisée par elle-même « Nettoyer Mbororo » contre les campements des paisibles éleveurs peuls Mbororo autour des villages Beforo, Beltoum, Bomboro, Yao, et Bogali dans la sous-prefecture de Bozoum, Préfecture de Ouham-Pende en République Centrafricaine. Cette opération criminelle a fait plus de cinquante (50) personnes tuées dont les femmes et les enfants ; des campements des victimes pillés et brûlés et les bétails emportés.

Cet acte criminel odieux ne restera pas impuni. Les auteurs doivent répondre de leurs actes.

Malheureusement, cet acte crapuleux n'a fait l'objet d'aucune condamnation du Gouvernement et des organisations chargées de la défense et de protection des droits humains en RCA. Ce silence complice et coupable démontre à suffisance la volonté du Gouvernement d'encourager ce projet génocidaire savamment préparé, planifié et exécuté par la milice baptisée « Nettoyer Mbororo » dont le projet de création avait été annoncé dans un mémorandum adressé au Gouvernement avec copie au Chef de l'Etat rédigé par un groupes des personnes mal intentionnées soutenues par certaines personnalités politiques notamment le Député de Bouar 4 en fonction Monsieur Dono Jonas du PAD et l'ex-député de Kouï Boua Barthélémy du MLPC.

Le mouvement 3R prend à témoins l'opinion nationale et internationale et demande aux Gouvernement de sanctionner les responsables politiques et administratifs impliqués cités et de traduire en justices tous les auteurs et les commanditaires de ce massacre odieux qui sape les efforts du Président de la République dans sa dynamique de dialogue avec les groupes armés pour ramener la paix et restaurer la cohésion sociale et la réconciliation nationale.

Fait à Markounda, le 19 Février 2025

Le Coordinateur Politique des 3R



Le colonel Hammadou Rawandou

2

Annex 9: Press release from CPC-F regarding Bozoum attack

**Coalition des Patriotes
 Pour le Changement
 Fondamentale (CPC-F)
 Coordination-Générale
 Coordination-Militaire
 Porte-Parole-Particulier
 Prêt de l'Etat-Major-Général
 N-02/CPC-F/CG/CM/P-PP/EMG/S.G-25**



**République-Centrafricaine
 Unité-Dignité-Travail**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Condamnation des agressions commises par les milices du Préfet de Bozoum en coopération avec les Forces Armées Centrafricaines FACA et le groupe Wagner contre la population civile peule dans les villages Beforo, Beltoum, Bomboro, Yao et Bogali dans la sous-préfecture de Bozoum, OUHAM-PENDE.

Le 17 février 2025, des milices liées au Préfet de Bozoum ont mené une attaque meurtrière contre les campements de la population civile peule dans la sous-préfecture de Bozoum, OUHAM-PENDE, faisant entre 50 et 60 victimes. Cette attaque violente a non seulement pris la vie de dizaines de civils innocents, mais elle a également exacerbé les souffrances d'une population déjà éprouvée par les nombreuses difficultés rencontrées au quotidien.

Nous condamnons fermement ces actes de violence, qui constituent des violations flagrantes des droits humains et vont à l'encontre des engagements internationaux en matière de protection des civils. Le comportement des milices du gouvernement, en coopération avec les forces armées centrafricaines (FACA) et les mercenaires du groupe Wagner, est inacceptable. Il a plongé la population civile dans un climat de terreur constante, privant les habitants de leur droit fondamental à la dignité humaine.

Face à ces atrocités, la coalition des patriotes pour le changement fondamental (CPC-F) appelle à une action immédiate de la part de la communauté internationale. Il est impératif que des mesures

urgentes soient prises pour mettre fin à ces actes de violence et garantir la protection des civiles sans exception.
Nous appelons également à un soutien renforcé aux organisations humanitaires, qui doivent pouvoir intervenir sans entrave pour fournir l'aide indispensable à ces populations d'dévastées par la violence. La protection des civils et la fin des exactions doivent être une priorité absolue pour la République-Centrafricaine, et pour la communauté internationale, dans le but de garantir la paix, la justice et la dignité humaine pour tous.

Fait à Ndele, 20/20/2025

Le Porte-Parme-Particulier prêt de l'état-major, général de la CPC-F



AMIR Faissal

Annex 10: Landmine pressure plate found in Bouyay-Yade, Kouï

November 13, 2024 – the local population in a village called Bouyay-Yade on the road axis between Boukaya and Kouï, southwest of Bocaranga (Ouham-Pendé prefecture), discovered six PG-7 rockets and three pressure plates.



Source: Confidential.

Note: The panel is verifying images received.

Annex 11: Set of 60mm mortar rounds, type M802A4 found in M'Poko Bangui on 18 November 2024



Photos: Fadhel Bouzidi- Arms Expert-2745

Annex 12: List of incidents of violence reported in and around mine sites over the course of the mandate

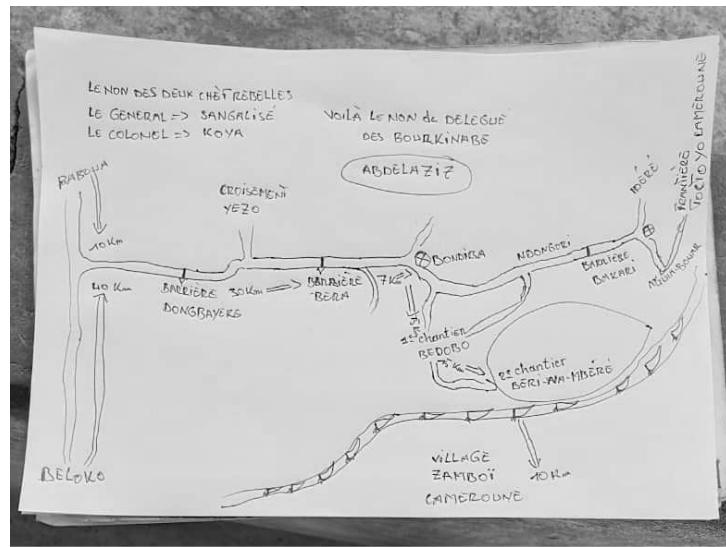
Source material: confidential reports, engagement with confidential armed group, security sector, community and local analyst sources. List is not exhaustive but provides examples of incidents which the Panel was able to corroborate.

Date	Location	Incident Details
4 Sep 2024	Bakouma, Mbomou prefecture	UPC incursion at mine site called Yangou-Ouada (Bria axis). Threatened artisanal miners, looting, demanded tax of between 5,000-50,000 CFA from artisanal miners and collectors at the site.
7 Sep 2024	Sam-Ouandja, Haute-Kotto prefecture	UPC incursion a Yangou-Bamara mine site not far from (north of Sam-Ouandja on Ouanda-Djallé axis). Threatened artisanal miners with weapons and stole miners' property.
9 Sep 2024	Bakouma, Mbomou prefecture	UPC armed elements stopped a truck near Bakouma mining area en route from Bria and forced the driver to pay 600,000 CFA for its release.
13 Sep 2024	Bocaranga, Ouham-Pendé prefecture	3R armed elements incursion in Pakale mining area, kidnapped 4 miners, demanded 600,000 CFA per miner for their release.
16 Sep 2024	Bocaranga, Ouham-Pendé prefecture	See above. Miners released. Sources indicated that ransom was paid.
16 Sep 2024	Madjam mine site, Vakaga Prefecture	Incursion CPC armed elements at the Madjam mine site (SW of Tiringoulou), threatened and robbed artisanal miners.
16 Sep 2024	Sam-Ouandja, Haute-Kotto prefecture	Moto taxi driver and passengers robbed near Bertalata mining site (north of Sam-Ouandja) by suspected UPC, including a small quantity of gold.
17 Sep 2024	Gadzi, Mambéré prefecture	3R incursion reported at mining sites near Gadzi / Sewe (east of Carnot). FACA operation launched in response.
23 Sep 2024	Nzako, Mbomou prefecture	UPC incursion at Yangou-Hoda mine site (north of Nzako), possessions looted.
24 Sep 2024	Balaka, Ouham prefecture	Violent incursion by armed actors at Balaka mine site, resources and possessions pillaged from artisanal miners and collectors.
15 Oct 2024	Botto, Mambéré-Kadeï prefecture	3R presence report at Botto mine site (northwest of Berberati), involved in illicit exploitation.
15 Oct 2024	Bakouma, Mbomou prefecture	5-6 UPC armed elements observed near Kpangou mine site (north of Bakouma).
16 Oct 2024	Pombolo, Mbomou prefecture	UPC "general" Adamou Adjawa established base near Pombolo and deploys elements to control nearby mine site.
21 Oct 2024	Madjam mine site, Vakaga prefecture	Armed elements conducted attacks at Madjam mining site (west of Tiringoulou). Armed robbery, injuries and one death reported.
24 Oct 2024	Koundé, Nana-Mambéré prefecture	3R armed group elements reported at mine in Koundé (northwest of Bouar), pushing out artisanal workers.
28 Oct 2024	Ngoutéré, Ouham-Pendé prefecture	3R and other armed elements involved in hit-and-run armed robberies, looting and threatening community near Ngoutéré mining area.
4 Nov 2024	Wili mine site, Ombella-Mpoko prefecture	3R incursion into Wili mine (between Bossangoa and Bossembélé) and looting at nearby village. Retaliation against Fulani community.

6 Nov 2024	Nzako, Mbomou prefecture	UPC elements attacked FACA posted to Yangou Hada mine site (north of Nzako). One FACA reportedly killed.
7 Nov 2024	Bocaranga, Ouham-Pendé prefecture	3R incursion at mine site west of Bocaranga. Attacked gold miners, armed robbery of gold, cash, equipment and possessions. 3 injured.
11 Nov 2024	Gbeti and Kpande mine sites, Nana-Mambéré prefecture	3R incursion Gbeti and Kpande mine sites (southwest of Bouar). Armed robbery of traders present, extorsion at nearby village.
22 Nov 2024	Sangou mine site, Sam Ouandja, Haute-Kotto prefecture	FACA and Russian instructors carried out an operation at Sangou mine site (northeast of Sam-Ouandja) where armed groups had controlled, taxed and been involved in illegal mining operation.
25 Nov 2024	Foh, Nana-Mambéré prefecture	Unidentified armed elements carried out attack at Foh mine site (southwest of Bouar). 5 kidnapped. Ransom paid.
25 Nov 2024	Mbassa mine site, Nana-Mambéré prefecture	Armed elements ambushed civilians on axis to Mbassa mine site (southwest of Bouar).
5 Dec 2024	Kouki, Ouham prefecture	20 FACA and Russian instructors entered site in the Kouki mining area, seized equipment, motorcycles, phones and natural resources collected by artisanal miners. Injuries reported.
8 Dec 2024	Bakouma, Mbomou prefecture	15 armed group elements attacked Yangou Hoda mine site, looted artisanal miners.
9 Dec 2024	Babaza and Danly mine sites, Mambéré-Kadeï prefecture	FACA demanded money from workers at Babaza and Danly mine sites. 1 artisanal miner killed. Investigation opened.
15 Dec 2024	Gamanga mine site, Ouham-Pendé prefecture	Armed elements aggressed local population near mine site. 1 death reported.
23 Dec 2024	Bogolo, Nana-Mambéré prefecture	Altercation between civilian and FACA. 1 death reported.
23 Dec 2024	Gbakette, Ouham-Pendé prefecture	FACA operation against 3R/CPC elements operating at Hourouhou mine site who had attempted armed robbery on artisanal miners. Reports vary from 6-13 dead, including 3R local leader, several wounded. Related clashes between 3R and anti-balaka in locality.
24 Dec 2024	Oumou and Sanya mine sites, Ouham-Pendé prefecture	3R attack on Oumou and Sanya mine sites, attempted armed robbery of artisanal miners, demanding gold and money. 4 deaths reported, 2 injured. FACA intervention.
5 Jan 2025	Kosso, Ouham-Pendé prefecture	3R incursion at Kosso mine site (south of Paoua). 8 FACA kidnapped. Released following day.
8 Jan 2025	Kete-Gbako, Ouham prefecture	Armed incursion at mine site near Kete-Gbako. 3 injuries reported.
9 Jan 2025	Yolembe mine site, Nana-Mambéré prefecture	3R incursion at Yolembe mine site (southwest of Bouar). Armed robbery of gold. 1-2 reported killed, 4 abducted. 11-12 January ransoms paid. Clashes with local militias after.
11 Jan 2025	Gobolo, Nana-Mambéré prefecture	FACA altercation resulting in 1 death.

22 Feb 2025	Nassoya mine site, Nana-Mambéré prefecture	Armed elements killed three Fulani near Nassoya mine site (north of Baboua).
26 Feb 2025	Balaka, Ouham prefecture	FACA and Russian instructors military operation. Confrontation with armed elements led by Florent Kema. 6 civilians dead. Reported FACA and allies 3 deaths, more injuries.
28 Feb 2025	Ouanda-Djallé, Vakaga prefecture	UPC incursion at Keye mining site (southwest of Ouanda-Djallé). Armed robbery of cash and possessions of artisanal miners.
8 Mar 2025	Bakouma, Mbomou prefecture	UPC incursion at Yangou Hoda mine site. 1 attacker overwhelmed and captured by miners, beaten to death. Also armed robbery on nearby axis.
22 Mar 2025	Sam-Ouandja, Haute-Kotto prefecture	Armed robbery of artisanal miner (and 2 moto passengers) by three armed elements on axis outside Sam Ouandja, Yalinga axis, taking large sum of cash, 16g of gold and 3.5 carat diamond and motorcycle.
24 Mar 2025	Boutabaye mine site, Vakaga prefecture	Incursion by approx. 10 UPC elements at Boutabaye mine site (west of Ouanda Djallé). Beat artisanal miners, armed robbery of motos, phonts and large sum of money.
3 Apr 2025	Sakamadji, Mambéré-Kadeï prefecture	Armed elements set up base at Sakamadji (northwest of Berberati) and active in Sanghamine area. Involved in illegal mining operation and extortion from community.
7 Apr 2025	Rafaï, Mbomou prefecture	Sources reported that FACA confiscated gold from artisanal miner returning from Karmadar mine site.

Annex 13: Photographs and map of paths out of mine sites used to transport illegally mined gold to Cameroon



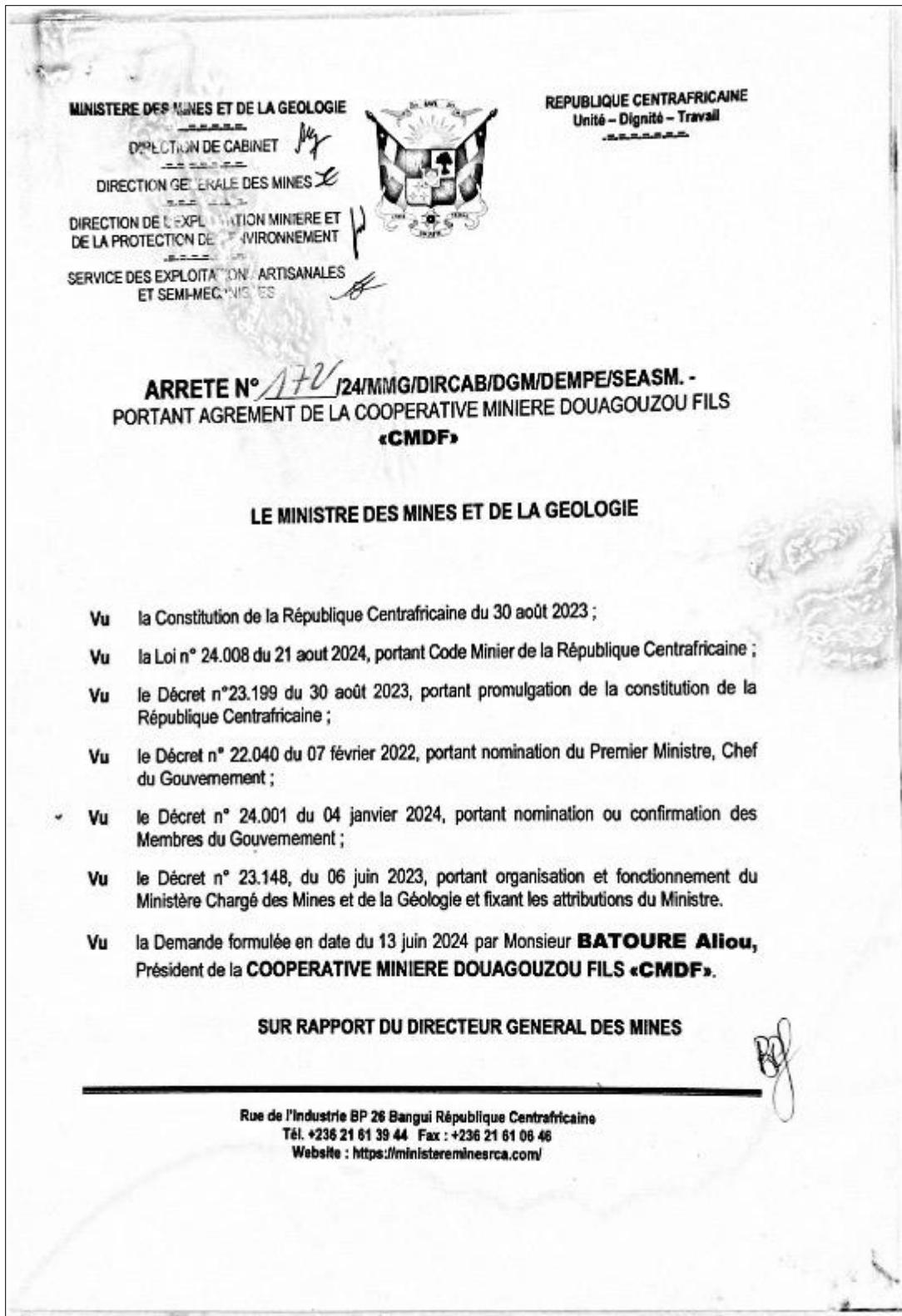
Source: Photograph and hand-drawn map of mine sites and crossing to Cameroon provided by confidential source on 3 April 2025.

Annex 14: Photographs of gold collected from the site and reportedly smuggled to Cameroon



Source: Photographs provided by confidential source on 3 April 2025.

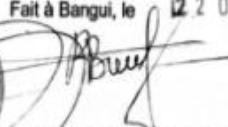
Annex 15: Copy of decree establishing Cooperative Minière Douagouzou Fils (CMDF)



ARRETE

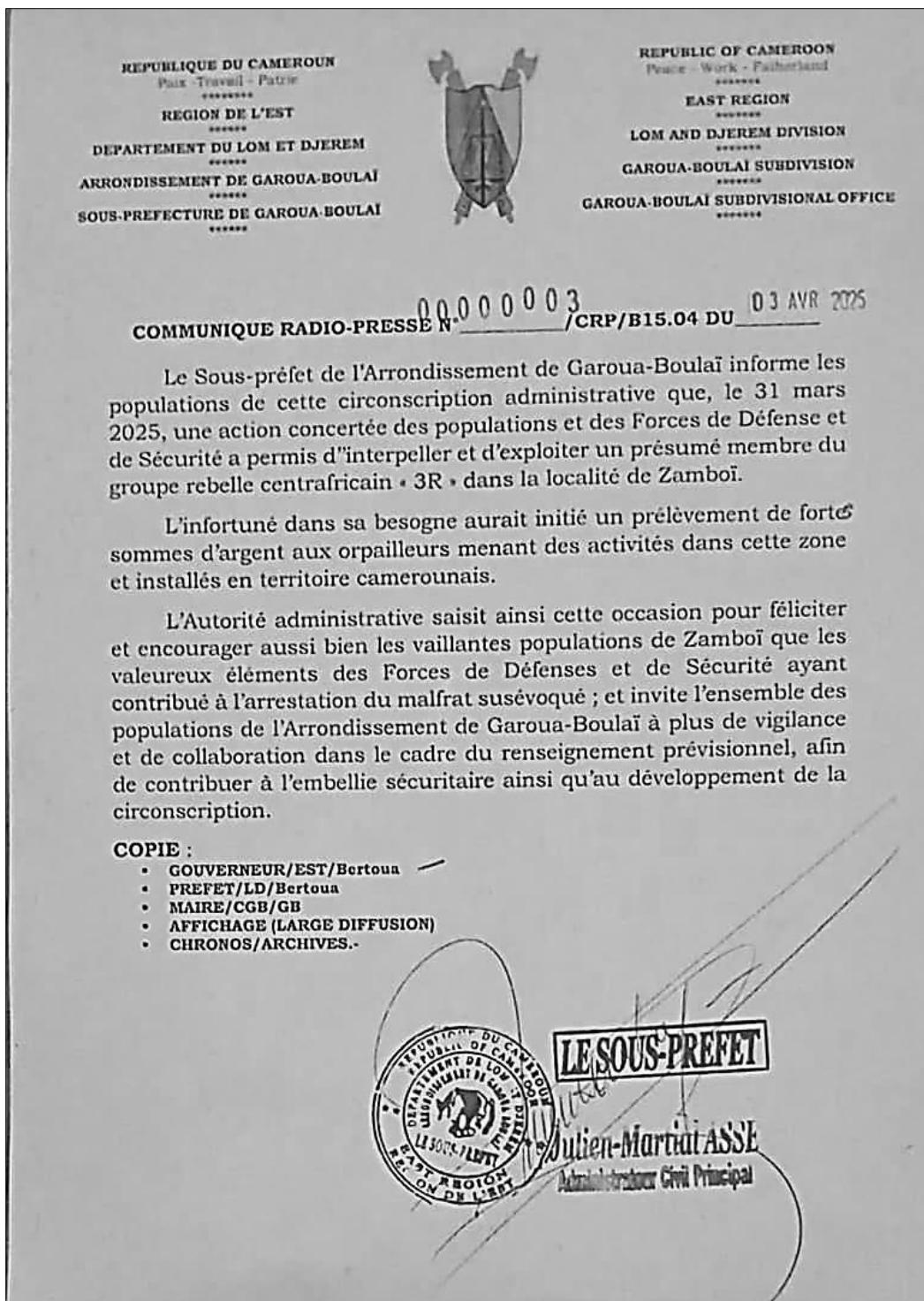
- Article 1^e:** Est agréée la **COOPERATIVE MINIERE DOUGOUZOU FILS** en abrégée «**CMDF**» dont le siège se trouve à BELOKO;
- Article 2:** Cette Coopérative **CMDF**, enregistrée sous le n°693 du registre d'immatriculation des Coopératives de la Direction de l'Exploitation Minière et de la Protection de l'Environnement, est tenue de fonctionner conformément à la législation minière relative aux activités des Coopératives ;
- Article 3:** Les membres de la Coopérative Minière **CMDF** ont l'obligation de renouveler annuellement leurs patentnes conformément aux dispositions de l'article 207 de la Loi N° 24.008 du 21 Aout 2024, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Article 4:** La Coopérative Minière **CMDF** est tenue de produire un rapport annuel de ses activités à la Direction Générale des Mines et à la Direction Régionale des Mines de leurs zones d'activités ;
- Article 5:** Outre les dispositions du Code Minier en vigueur réglementant les activités des coopératives minières, la violation des articles 3 et 4 du présent Arrêté entraîne le retrait pur et simple dudit agrément ;
- Article 6:** Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel.



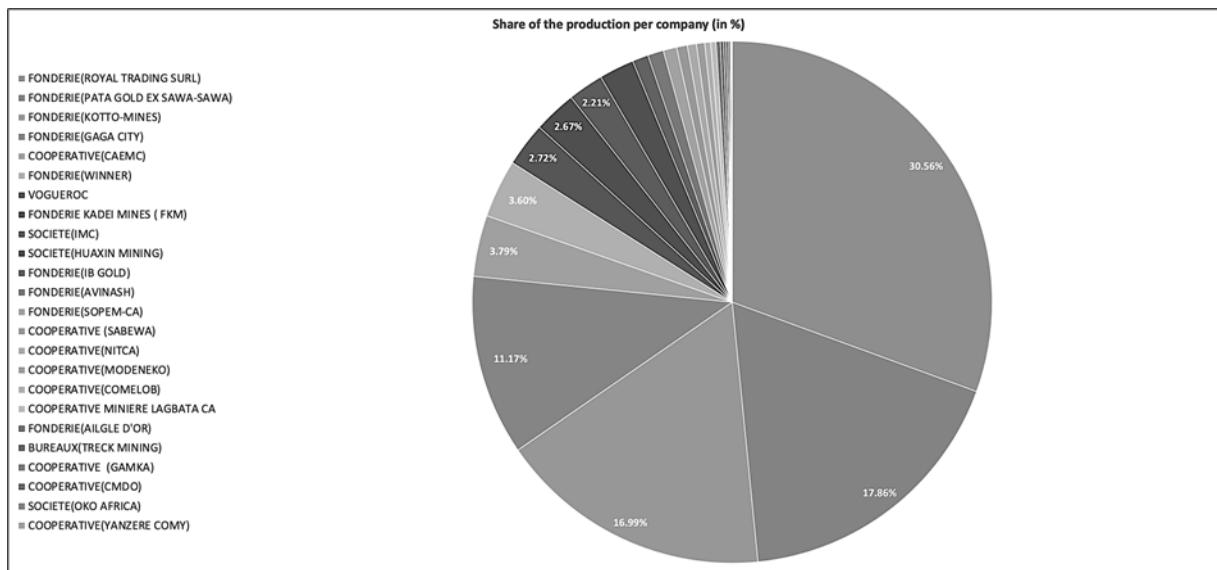
Fait à Bangui, le 12 OCT 2024

Rufin BENAM-BELTOUNGOU
 Ministre chargé des Mines et de la Géologie

Rue de l'Industrie BP 26 Bangui République Centrafricaine
 Tél. +236 21 61 39 44 Fax : +236 21 61 06 46
 Website : <https://ministereminesrca.com/>

Annex 16: Communiqué regarding a joint operation involving local residents and Cameroonian Defense and Security Forces on 31 March which led to the arrest and interrogation of a suspected member of the 3R in the village of Zamboï



Annex 17: Chart demonstrating the percentage production share per company in 2024



Analysis of export figures based upon official government trade statistics from the Ministry of Mines and Geology, on file with the UN Secretariat

Annex 18: Photograph of basic equipment at a gold refining company compound in Bangui



Source: photograph taken by the Panel, 1 April 2025, Bangui.

Annex 19: Export certificate for gold export by one Bangui-based refinery (some details redacted)

<p style="text-align: center;"> MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE ***** DIRECTION DE CABINET ***** DIRECTION GENERALE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE ***** DIRECTION DES DONNEES, DE LA REGULATION ET DU SUIVI DE LA COMMERCIALISATION ***** BUREAU D'EVALUATION ET DE CONTROLE DE DIAMANT ET OR ***** </p>	<p style="text-align: center;"> REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Unité - Dignité - Travail ***** </p>		
<h3>FEUILLE D'EXPORTATION D'OR</h3>			
<p>N° 099/2022</p> <p>BUREAU D'ACHAT : [REDACTED]</p> <p>Période d'Achat : [REDACTED] /2022</p> <p>Régions : ABBA-YALOKE-BERBERATI-BOALI.....</p>			
<p style="text-align: center;">DONNEES DE L'EXPORTATEUR</p> <p>Poids : 23 556,98 (Lingot)..... Grammes</p> <p>Valeur d'achat : 588 924 500..... FCFA</p> <p>Prix au Gramme : 25 000..... FCFA</p>			
<p style="text-align: center;">DONNEES DE L'EXPERTISE AU BECDOR</p> <p>Poids : 23 556,98 (Lingot)..... Grammes</p> <p>Valeur d'Expertise : 588 924 500..... FCFA</p> <p>Prix au Gramme : 25 000 F CFA</p>			
<p style="text-align: center;">DONNEES TAXATION</p> <p>Poids 23 556,98 (Lingot)..... Grammes</p> <p>Valeur Taxable 588 924 500..... FCFA</p> <p>Prix au gramme 25 000..... FCFA</p> <p>Date d'exportation [REDACTED]/2022.....</p>			
<p>NB : La valeur taxable est la plus disante entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise.</p>			
<p style="text-align: center;">LES EXPERTS</p> 	<p style="text-align: center;">BECDOR</p> 	<p style="text-align: center;">USAFC CENTRALE</p> 	<p style="text-align: center;">DOUANE</p> 

Source: confidential

Annex 20: Letter dated 14 March 2025, Kimberley Process Chairman response to CAR government on the subject of management of confiscated diamond stockpiles

UNITED ARAB EMIRATES
MINISTRY OF ECONOMY

الإمارات العربية المتحدة
وزارة الاقتصاد

To Luc Florentin Simplice Brosseni Yali
Focal point of the Central African Republic
Ministry of Mines and Geology of Central African Republic

Dubai, March 14, 2025

Subject : Management of Confiscated Diamond Stockpiles

Dear Luc,

I hope this letter finds you well.

Together with the Chairs of the WGM and WGDE, we have carefully reviewed the letter from the Central African Republic (CAR) regarding the management of confiscated diamond stockpiles resulting from the seizure of illegal diamonds by CAR authorities. After extensive deliberation, we have concluded that the management of these stocks falls under the exclusive jurisdiction of the sovereign state of the Central African Republic.

It was unanimously agreed that confiscated diamonds are a matter of criminality and should therefore be handled in accordance with the criminal laws of the Central African Republic. As such, these diamonds become the property of the government and cannot be returned to the individuals or entities from whom they were seized.

The Kimberley Process advises that these diamonds be treated as sovereign assets, with any revenue generated from their sale rightfully belonging to the State as the legitimate owner. While we can offer guidance on the management of the sale, the entire process must be conducted by the CAR as a sovereign State.

kpcchair2024@dmcc.ae | +971 4 6655100 | Kimberley Process, Uptown Tower, Dubai, United Arab Emirates





UNITED ARAB EMIRATES
MINISTRY OF ECONOMY



الإمارات العربية المتحدة
وزارة الاقتصاد

Furthermore, the classification and handling of these diamonds should be determined based on national laws governing such cases, as this matter does not fall within the jurisdiction of the Kimberley Process. However, for the sake of transparency, we recommend that they be clearly marked as confiscated goods.

Please do not hesitate to reach out should you require any further assistance.

Warm regards,

Ahmed Bin Sulayem
Kimberley Process Chairman

Source: confidential

Annex 21: Social media posts from President Touadéra's official X account regarding crypto-currency and the recent memecoin launch

27 April 2022, pinned post

Pinned



Faustin-Archange Touadéra ✅ @FA_Touadera · Apr 27, 2022

Mathematics is the #language of the Universe.

#Bitcoin is universal money.

811

2.5K

12K

...

9 February 2025



Faustin-Archange Touadéra ✅ @FA_Touadera · Feb 9

...

As the second president in the world to adopt Bitcoin as legal tender, I have always recognized the potential of crypto and its benefits on a global scale.

For all information about CAR Meme, visit car.meme

140

166

1.5K

748K

...

9 February 2025



Faustin-Archange Touadéra ✅ @FA_Touadera · Feb 9

...

Today, we are launching \$CAR - an experiment designed to show how something as simple as a meme can unite people, support national development, and put the Central African Republic on the world stage in a unique way.

Contract: 7oBYdEhV4GkXC19ZfgAvXpJWp2Rn9pm1Bx2cVNxFpump

1.6K

2.9K

8.1K

5M

...

10 February 2025



Faustin-Archange Touadéra ✅ @FA_Touadera · Feb 10

🔗 ...

To ensure clear and efficient communication, we've created a news page ([@CarMeme_News](#)) for daily updates and announcements.



💬 437

⬇️ 600

❤️ 1.9K

⬇️ 1.4M

Bookmark ⚡

10 February 2025



Faustin-Archange Touadéra ✅ @FA_Touadera · Feb 10

🔗 ...

We are working with @X to get @CARMeme_News back as soon as possible.

Meanwhile, the token supply has been securely locked through @streamflow_fi, according to the distribution plan, emission groups, and release schedule detailed on our website.

💬 610

⬇️ 293

❤️ 1.8K

⬇️ 789K

Bookmark ⚡

10 February 2025



Faustin-Archange Touadéra ✅ @FA_Touadera · Feb 10

🔗 ...

We're pleased to let you know that our new @X account, @CARMemecoinNews and domain, carmemecoin.com are now live.

💬 89

⬇️ 113

❤️ 563

⬇️ 147K

Bookmark ⚡

10 February 2025

 **Faustin-Archange Touadéra** ✅ @FA_Touadera · Feb 10 ⚡ ...
Today, I stand before you once again with a message of gratitude. The launch of \$CAR has been a success!
I want to personally thank each and every one of you, our community, our supporters, and those who believe in our vision. We are building for the long term!



2:02

10 February 2025

 **Faustin-Archange Touadéra** ✅ @FA_Touadera · Feb 10 ⚡ ...
This high school has been deteriorating rapidly over the past few years, putting students at risk of losing their access to education. With the help of the \$CAR meme, we are able to support the rebuilding and furnishing of the school, giving students a chance for a better future.



1:29

514 320 1.5K 362K

12 February 2025

↪ Faustin-Archange Touadéra reposted

 CAR Meme News ✨ @CARMemecoinNews · Feb 12

CAR Meme: 48-Hour Recap Since Launch!

The past 48 hours have been insane! Here's what's happened since \$CAR officially hit the market:

ATH: \$900M – From an \$80K market cap to \$900M in just 4 hours!
 Volume: Nearly \$1B since launch – One of the biggest DEX volumes in crypto in such a short time!
 Exchanges: Listed on @MEXCOfficial, @BingXOfficial, @BitMartExchange, @LBank_Exchange, @XTexchange, & many more!
 Trending #1 on Solana
 Community: 27K+ holders and growing
 Development: New real world Central African Republic initiatives launched
 First-ever country memecoin – Endorsed by President Faustin-Archange Touadéra!

Coming up next: We're expanding our listings and securing major partnerships to strengthen our market presence. A global marketing push will drive greater visibility and engagement. We're also forging real-world collaborations with large institutions to enhance credibility and impact. Additionally, expect regular updates on key country development initiatives as we continue to drive growth and innovation.

This started as a memecoin experiment, but we're committed to building and delivering.

146 88 339 102K

12 February 2025

 Faustin-Archange Touadéra ✨ @FA_Touadera · Feb 12

Thank you @TF1 for the clarifications. My account was not hacked, I was not the victim of any deepfake, and I reaffirm my commitment to innovation, blockchain, and the development of @CARMemecoinNews in the Central African Republic.



From tf1info.fr

478 310 835 244K

13 February 2025



4 April 2025



17 April 2025

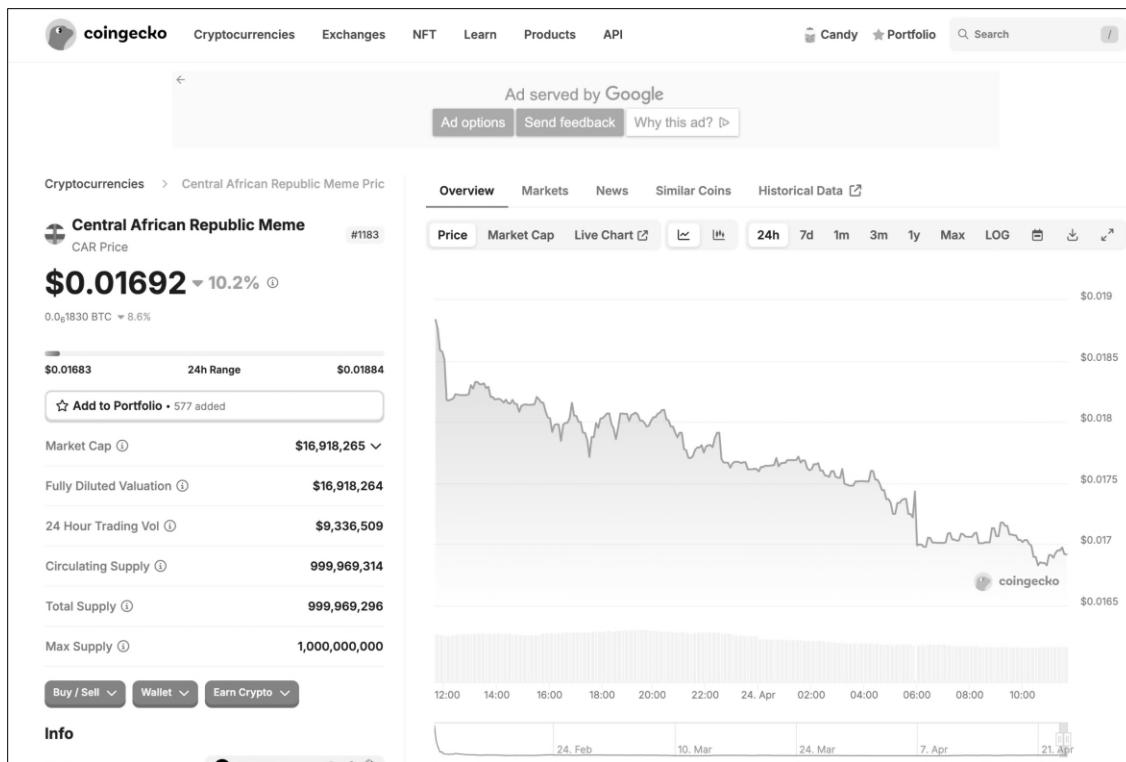


Annex 22: Document from Ministry of Mines and Geology of the Central African Republic, dated February 10, 2025, announcing the launch of the CAR MEME COIN (\$CAR) as the country's official memecoin

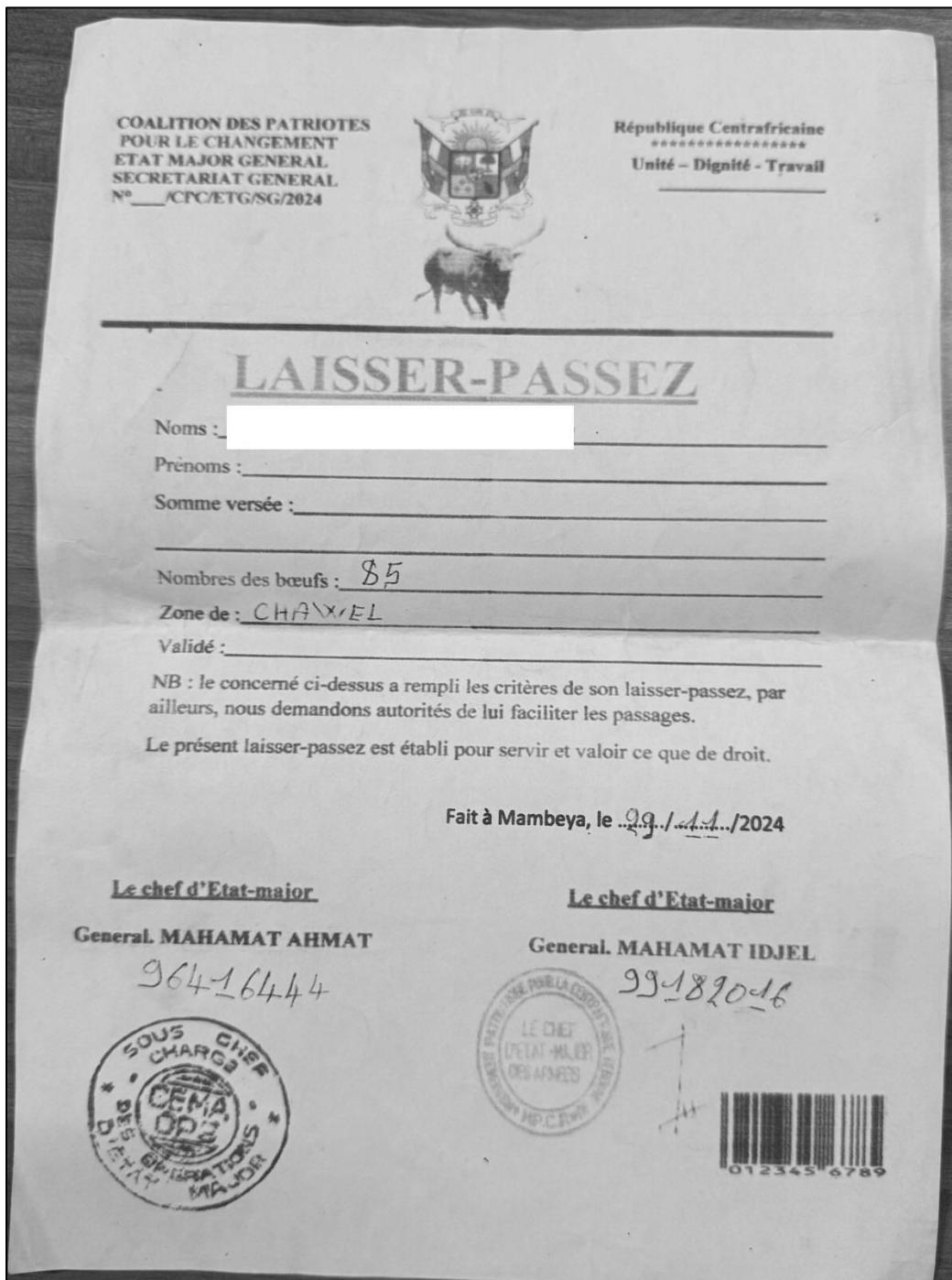
The document notes that the project is a joint effort between the CAR government and the company BARNSLEY Ltd, and its official information is available at car.meme.



Annex 23: Screenshot showing \$CAR memecoin value, accessed of 24 April 2025



Annex 24: laissez-passer dated 29 November 2024 drafted on the CPC letterhead and signed by two CPC “generals”, both with the title of military chief of staff, “general” Mahamat Ahmat and “general” Mahamat Idjel. The herder’s name was redacted for safety reasons.



Annex 25: Evolution of AAKG since 2023

Detailed chronology of events which led to the decision to extend training and integration opportunities to the Azande Ani Kpi Gbe (AAKG) ethnic self-defense militia, and challenges during and following the training process.

AAKG origins and the request for government support to fight the UPC¹¹¹ in the Haut-Mbomou prefecture

The AAKG was created in early 2023, with a two-fold set of declared objectives: i) to liberate Haut-Mbomou from “UPC occupation”, and ii) to encourage FACA and Internal Security Forces to come and secure “liberated towns”, see below letter from the AAKG to MINUSCA Obo office, dated 27 September 2023, wherein the AAKG expressed anger at UPC atrocities perpetrated with impunity against the population of Haut-Mbomou, and the lack of capacity of the government and MINUSCA to protect them.¹¹²

In mid-March 2023, the AAKG militia group attacked the UPC in Bambouti and took control over the small town on the border with South Sudan, along the main road linking CAR and South Sudan. Following this initial incident, violence escalated and throughout 2023 there were reports of persistent and grave violations committed against civilians by the UPC and the AAKG across the Haut-Mbomou prefecture. At that time, there was limited presence of state authority outside of Obo, the UPC controlled Mboki and Zémio, in the Haut-Mbomou prefecture, and government was looking for ways to address and de-escalate the violence.

The Panel was informed that in November 2023, at least three AAKG representatives had met with President Touadéra and his special advisor on national organisations, Fidele Gouandjika, at the Presidential Palace in Bangui, asking for material support to strengthen their group’s capacity to fight the UPC.

A few months later, in March 2024, FACA and Russian instructors arrived in Obo to meet with AAKG leaders there.

While in Obo in March 2024, the Panel noted that the authorities and the AAKG representatives were discussing different and opposing approaches for how to address the situation, ranging from on the one hand disarming the AAKG and strengthening the FACA’s control of the militia, to on the other hand training the AAKG in order to make them able to fill the security vacuum and protect the population.

During the same period, an ongoing disarmament, demobilization and reintegration (DDR) programme for ex-UPC elements previously led by Guenderou, was delayed, and the ex-combatants were becoming increasingly frustrated by the lack of progress. During a visit to the Haut-Mbomou prefecture in February 2024, Guenderou stated that only 31 out of 64 properly disarmed elements had received some form of training and that even those had received limited support (S/2024/444, paras 79-82).

While the Panel has not been able to establish the precise details of the decision-making process, multiple credible sources confirmed that by the end of March 2024 a plan was agreed between by FACA, Russian instructors and AAKG to give a group of 100 AAKG elements military training in Obo and to provide them with arms and uniforms.

FACA and Russian instructors first round of military training and integration for the AAKG

Training for a group of demobilized AAKG militia started at the end of March 2024 and lasted for one month. The Panel met with participants who explained that in their view the training they received was modelled on the basic training given to FACA recruits in Berengo.¹¹³ The participants were provided with a military uniform and an AK-pattern assault rifle. For many, if not most, it was the first time that they had been taught how to disassemble and reassemble an automatic weapon (many Azande are traditional hunters who own and know how to make and use artisanal weapons).

In terms of the selection process for trainees, the FACA and Russian instructors tasked the two most senior AAKG leaders in Obo, Celestin Bakayogo Leman (aka “General Leman”) and Elie Gomengue (aka “Elie Pasteur”, referring to his role as a local pastor) to select 100 persons who would be trained. In addition to Leman and Elie Pasteur, three other AAKG senior

¹¹¹ L’Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) led by sanctioned individual Ali Darassa (Cf.015).

¹¹² While there are no updated reliable statistics on the composition of the population of the Haut-Mbomou prefecture, a UN background note on the Haut-Mbomou prefecture from March 2025 states that states that the Azande are the predominant ethnic group in the prefecture, alongside the Fulani and other groups. https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/5_-background_note_on_the_haut-mbomou_prefecture.pdf.

¹¹³ Berengo is a former palace of president, and later emperor of CAR, Jean-Bedel Bokassa (emperor from 1979-1996) located in Lobaye prefecture in southwest CAR. It now serves as a training camp used by the Russian instruction mission.

militia members took part in deciding who should be selected for the training: Marcellin Kangoyessi (aka “Maxon”) who was also General Leman’s “deputy”, Elie Dimanche, and Michel Komboyeki, the AAKG delegate. The Panel considers these five men to be senior AAKG commanders, constituting the core leadership of the AAKG group (see photos below).

The Panel is not aware of any formal or informal vetting of the participants proposed by the AAKG carried out by the FACA, or any other body. All five senior AAKG leaders mentioned above were among the 100 participants. Panel sources observed that they received early indication that when the training began, there may not have been a fully developed understanding between the AAKG, FACA and Russian instructors regarding the future status and responsibilities of the participants once they completed the training.

On 1 May 2024, a ceremony was organized to mark the end of the training. Both FACA and Russian instructors were present and spoke. The Panel was informed by confidential sources who were present that both FACA and Russian instructors representatives claimed ‘ownership’ of the participants and somehow implied contradictory chains of command for the trained AAKG militia. A few days later, and conceivably to avoid ambiguity as to the status of the trained AAKG militia members, on 6 May 2024, the CAR Ministry of Defense and the Restructuring of the Army, issued a document entitled “Decision regarding the incorporation of young recruits into the Central African Armed Forces”.

The document lists the 100 participants of the training, each of whom was assigned with a FACA matriculation number ranging from 2024-1-1666 to 202-1-1765. All 100 of the new recruits were male. Article 1 of the document states that the 100 names listed are incorporated into FACA in a “*Battalion Hors Rang*” and are authorized to be contracted for an engagement of three years, from 1 May 2024, as “*soldat de 2eme classe*”. Article 2 states that “the Minister of National Defence has the full right to terminate the employment contract entered into by the interested parties”.

All the five senior AAKG commanders are on the list: Celestin Bakayogo-Leman (no. 16), Elie Dimanche (no. 33), Elie Gomengue (no. 41), Marcellin Kangoyessi (no. 52) and Michel Koumboyeiki (no. 55). It also includes: Cedric Parfait Agbia (no. 3), aka Baloko or Boloko. The Panel wrote about Baloko aggressing, abducting and threatening to kill a Muslim Azande in Obo (S/2024/444, para 59-61). Baloko also led the AAKG group that blocked a MINUSCA convoy 12 km west of Obo on 8 March 2024, offloaded a commercial truck that was in the convoy, suspecting it was carrying weapons, and threatened to kill the Muslim civilian passengers on board (see S/2024/444, para 62-66).

Post-training deployment of AAKG elements integrated into the FACA

The majority of the 100 men who were integrated into the FACA in May, including the five senior AAKG leaders remained in the Haut-Mbomou prefecture. Sources observed that senior leaders were given the role of group leader (*chef de groupe*), each commanding on average 10 elements. However, these same confidential sources confirmed that, full distinction between newly integrated FACA and local “untrained AAKG” militia was not respected, resulting in integrated FACA often commanding AAKG militia even in the wake of training.

General Leman’s deputy, Marcellin Kangoyessi, was posted to Bambouti with 28 elements. The Panel was not able to establish whether these were all newly integrated FACA soldiers or also included non-trained AAKG militia members. The Panel was informed that the group was based at the gendarmerie building and that they maintained a cordial relationship with the MINUSCA troops deployed in Bambouti.¹¹⁴

Trained and integrated AAKG have expressed to the Panel that they were not interested in fighting outside their home area of Haut-Mbomou prefecture, however, the Panel is also investigating information it has received regarding alleged deployments elsewhere in the country.

Second AAKG training May-June 2024, Obo

In May 2024, a second group of around 100 AAKG elements were selected for and started the same one-month military training in Obo. The Panel was not able to establish whether the second group of Azande youth who received training in Obo in May-June 2024 were officially integrated into the FACA and assigned matriculation numbers like the first group of 100. The Panel continues to work to verify their status.

¹¹⁴ On 7 May 2024, the MINUSCA Force established a Temporary Operating Base (TOB) in Bambouti (Haut-Mbomou prefecture), 80 km east of Obo (road connection is 101 km by very rough road) and just 3km from the border with South Sudan (see S/2024/473, para 37).11 The small frontier town of Bambouti had been controlled by the UPC from October 2019 until mid-March 2023, when the group was attacked and forced out by the Azande Ani Kpi Gbe (AAKG) militia (see S/2024/444, para 34-39 and 51-55).

UPC elements pushed out of Mboki and Zémio, some opt to be disarmed

At the end of May 2024, Russian instructors and FACA composed of integrated AAKG conducted joint military operations, advancing from Obo westwards to Mboki and then Zémio, pushing out the UPC and taking control over the town centres. Some UPC leaders and elements opted to disarm, including UPC commander Ahemd Petit, who had commanded the UPC in Bambouti until the AAKG attacked and drove them out in March 2023.¹¹⁵ Ahemd Petit was brought to Camp Berengo and trained and integrated into the FACA and was later deployed as FACA in Bambari.¹¹⁶

The UPC elements who did not want to be disarmed retreated north along the Dembia-Derribissaka axis, notably and areas with gold mines located on the northern end of this axis, towards Basse-Kotto prefecture, and others moved south and crossed into the Democratic Republic of Congo (DRC). The UPC retreat into the DRC provoked a stream of Congolese refugees into Zémio. Confidential sources from that same refugee population informed the Panel that the UPC had looted and were harassing the local populations, including stealing cattle for meat from Fulani cattle herders.

A third training for AAKG and ex-UPC planned, then cancelled

In August 2024, multiple sources informed the Panel that a third training for AAKG recruits to the FACA was being planned, this time in Zémio. The FACA and Russian instructors were said to be preparing for joint training for 30 disarmed ex-UPC elements alongside local AAKG militia. Confidential sources in Zémio observed that it was planned as a “social cohesion” initiative. The 30 ex-UPC elements slated for the training were already living on the FACA base on the periphery of Zémio town. And, in anticipation of the training, Azande youth started arriving in Zémio from surrounding villages, living with family in various Zémio neighborhoods, hoping to be selected. Some also set up small shelters around the FACA base. The Panel received multiple contradictory claims as to the relations between the ex-UPC group and the incoming Azande youth and AAKG in Zémio. Some said the relations were good and friendly. Others asserted that many of the Azande did not agree to being trained alongside the ex-UPC.

However, in the frame of escalating violence across Haut-Mbomou prefecture, the Panel was informed that the final round of training never took place.

The Panel will continue to follow the evolution of the AAKG militia and the trajectory of new FACA units composed of integrated AAKG, with a view to clarifying their role in ongoing conflict dynamics in the region and how their recruitment, training and integration into the FACA progresses.

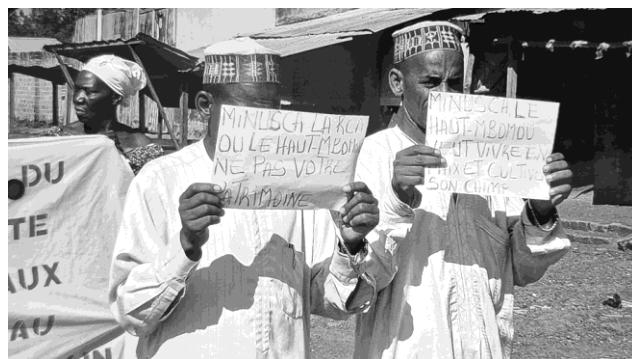
¹¹⁵ See S/2024/444, para. 103 and annex 10, and Panel confidential update Aug 2024.

¹¹⁶ Confidential community and security sources in Zémio, February 2025.

Annex 26: Photos from a demonstration in Zémio town on 6 November 2024



Translation of the banner text: “The civilian population of Haut-Mbomou says no to manipulation, no to support to armed groups of UPC, CPC and M23 by MINUSCA, no to the lying reports of MINUSCA against the FACA Ti Aznade in Central Africa”.



Translation of the text on the two placards: “MINUSCA CAR or Haut-Mbomou is not your patrimony” and “MINUSCA Haut-Mbomou wants to live in peace and cultivate it's field.”

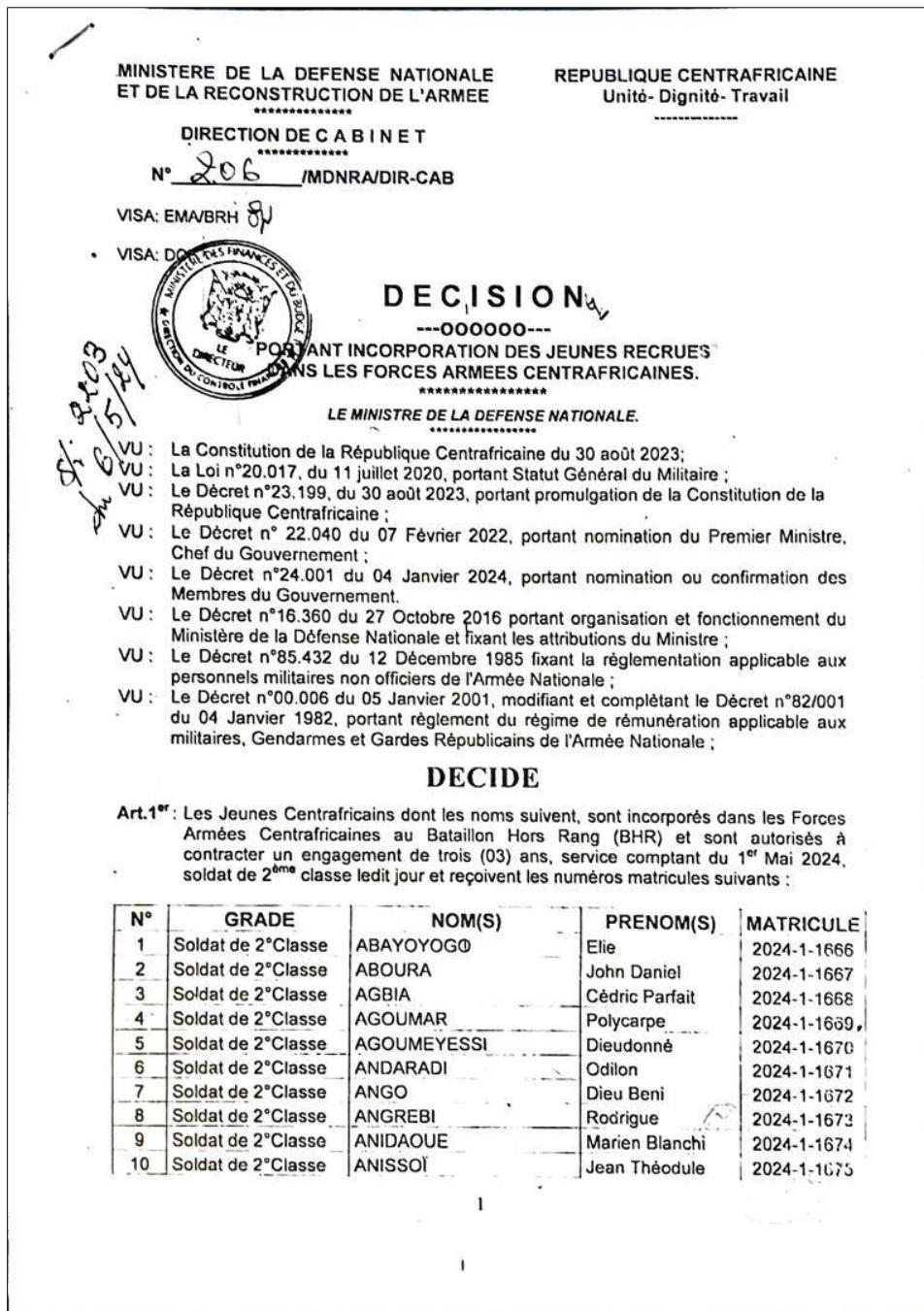
The Panel spoke to community members in Zémio who watched the march that day, and who saw the two Muslim men, who happened to be on the roadside in the Muslim market area, when the marchers passed by, and saw them being forcefully pulled into the march by some of the organizers, and handed the placards seen in the above photo, and ordered to march.



The partly visible white placard reads: “Stop France”.

All three photos obtained by the Panel from confidential sources.

Annex 27: Ministry of Defence document dated 6 May 2024 entitled "Decision regarding the integration of young recruits into the Central African Armed Forces"



11	Soldat de 2°Classe	ATOKA	Séverin	2024-1-1676
12	Soldat de 2°Classe	AZIAYO	Jethro Albert	2024-1-1677
13	Soldat de 2°Classe	BAIME	Odilon	2024-1-1678
14	Soldat de 2°Classe	BAKONGADA	Clément	2024-1-1679
15	Soldat de 2°Classe	BAKOYOGO	Freddy	2024-1-1680
16	Soldat de 2°Classe	BAKOYOGO-LEMANE	Célestin	2024-1-1681
17	Soldat de 2°Classe	BAMANDA	Patrick	2024-1-1682
18	Soldat de 2°Classe	BAMIRA	Jean Richard	2024-1-1683
19	Soldat de 2°Classe	BANDATIROVOUROU	Guy	2024-1-1684
20	Soldat de 2°Classe	BASSOUBA	Patrice	2024-1-1685
21	Soldat de 2°Classe	BAZINGOMBE	Flavien	2024-1-1686
22	Soldat de 2°Classe	BERAMBOLIKIA	Mathieu	2024-1-1687
23	Soldat de 2°Classe	BHI	Merci Sylvestre	2024-1-1688
24	Soldat de 2°Classe	BIGOU	Narcisse	2024-1-1689
25	Soldat de 2°Classe	BIH	Arnauld	2024-1-1690
26	Soldat de 2°Classe	BINIBANGUILI	Narcisse	2024-1-1691
27	Soldat de 2°Classe	BOIMOUKE	Adolphe	2024-1-1692
28	Soldat de 2°Classe	DANGA	Marc	2024-1-1693
29	Soldat de 2°Classe	DANGAMBOLI	Jean Aimé	2024-1-1694
30	Soldat de 2°Classe	DASSOU-SIMBOLI	Aimé	2024-1-1695
31	Soldat de 2°Classe	DIMANCHE	Paul	2024-1-1696
32	Soldat de 2°Classe	DIMANCHE	Jean Bosco	2024-1-1697
33	Soldat de 2°Classe	DIMANCH	Elie	2024-1-1698
34	Soldat de 2°Classe	FOFANA	Alex	2024-1-1699
35	Soldat de 2°Classe	FOUGOD GUI	Dieudonné	2024-1-1700
36	Soldat de 2°Classe	GAMBOLINKI	Roméo	2024-1-1701
37	Soldat de 2°Classe	GANIKPIO	Charles Vivien	2024-1-1702
38	Soldat de 2°Classe	GARASSOUNGUE	Placide	2024-1-1703
39	Soldat de 2°Classe	GATANGA	Sylvain	2024-1-1704
40	Soldat de 2°Classe	GBAWE	Richard	2024-1-1705
41	Soldat de 2°Classe	GOMENGUE	Elie	2024-1-1706
42	Soldat de 2°Classe	GOUGA	Jean	2024-1-1707
43	Soldat de 2°Classe	GUASTINE	Emmanuel	2024-1-1708
44	Soldat de 2°Classe	GUENE	Wilson	2024-1-1709
45	Soldat de 2°Classe	GUEWE	Emmanuel	2024-1-1710
46	Soldat de 2°Classe	GUINEMBOLI	Donatién	2024-1-1711
47	Soldat de 2°Classe	GUINESSOUNGUE	Barthélemy	2024-1-1712
48	Soldat de 2°Classe	GUINIAGOUME	Salomon	2024-1-1713
49	Soldat de 2°Classe	HAROUN	Jean	2024-1-1714
50	Soldat de 2°Classe	IMASSOGO	Blaise	2024-1-1715
51	Soldat de 2°Classe	IMMA-ABIA	Jackson	2024-1-1716
52	Soldat de 2°Classe	KANGOYESSIONI	Marcelin	2024-1-1717
53	Soldat de 2°Classe	KASSIA	Brice	2024-1-1718
54	Soldat de 2°Classe	KOUMANDAÏNIE	Don de Dieu	2024-1-1719
55	Soldat de 2°Classe	KOUMBOYEKI	Michel	2024-1-1720
56	Soldat de 2°Classe	KOUMBOZINGUI	Fouda	2024-1-1721

57	Soldat de 2 ^e Classe	KPINGBI	Exact	2024-1-1722
58	Soldat de 2 ^e Classe	KPIONDARANI	Jean Marie	2024-1-1723
59	Soldat de 2 ^e Classe	LENGBE	Rufin	2024-1-1724
60	Soldat de 2 ^e Classe	MAKAKPIO	Jean Louis	2024-1-1725
61	Soldat de 2 ^e Classe	MALONG	Chist	2024-1-1726
62	Soldat de 2 ^e Classe	MBATAPAI	Dieu Merci	2024-1-1727
63	Soldat de 2 ^e Classe	MBIKOMBOLI	Onésime	2024-1-1728
64	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIFOUE	David	2024-1-1729
65	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIFOUGUIMI	Dieu Merci	2024-1-1730
66	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIFOUGUIMI	Justin	2024-1-1731
67	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIFOURÉ	Georges	2024-1-1732
68	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIGOSSIE	Méthode	2024-1-1733
69	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIHAMBOUNGARETE	Privat	2024-1-1734
70	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIHENGAKO	Jean Claude	2024-1-1735
71	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIHINIE	Jean	2024-1-1736
72	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIKIDIE	Laurent	2024-1-1737
73	Soldat de 2 ^e Classe	MBOLIKINAHON	Flavien	2024-1-1738
74	Soldat de 2 ^e Classe	MBOUGO	Benjamin	2024-1-1739
75	Soldat de 2 ^e Classe	MBOUGORENGBE	René	2024-1-1740
76	Soldat de 2 ^e Classe	MERCI	Emmanuel	2024-1-1741
77	Soldat de 2 ^e Classe	MERCI	Eugène	2024-1-1742
78	Soldat de 2 ^e Classe	MIMBOUF	Chancel	2024-1-1743
79	Soldat de 2 ^e Classe	MINOSSA	Justin	2024-1-1744
80	Soldat de 2 ^e Classe	MOBIEKE	Hugues	2024-1-1745
81	Soldat de 2 ^e Classe	MOUBIPAI	Dieudonné	2024-1-1746
82	Soldat de 2 ^e Classe	MOUSSEREPAI	Faustin	2024-1-1747
83	Soldat de 2 ^e Classe	NDOBI	Luther	2024-1-1748
84	Soldat de 2 ^e Classe	NGBAKPIOYO	Raphaël	2024-1-1749
85	Soldat de 2 ^e Classe	NGOME	Michel	2024-1-1750
86	Soldat de 2 ^e Classe	OUMBAYO	Jean	2024-1-1751
87	Soldat de 2 ^e Classe	OUROUKPIO	François	2024-1-1752
88	Soldat de 2 ^e Classe	OUROUKPIO	Donatien	2024-1-1753
89	Soldat de 2 ^e Classe	SALA	Jean	2024-1-1754
90	Soldat de 2 ^e Classe	SIRO	Hermann	2024-1-1755
91	Soldat de 2 ^e Classe	TINGBINDI	Emmanuel	2024-1-1756
92	Soldat de 2 ^e Classe	VODI	Samson	2024-1-1757
93	Soldat de 2 ^e Classe	WADOUKIETE	Gabriel	2024-1-1758
94	Soldat de 2 ^e Classe	WILLIAM	Louis	2024-1-1759
95	Soldat de 2 ^e Classe	YANGARAKPIO	Aristide	2024-1-1760
96	Soldat de 2 ^e Classe	YENOTE	Jean Baudouin	2024-1-1761
97	Soldat de 2 ^e Classe	ZANGAGOUME	Olva Brice	2024-1-1762
98	Soldat de 2 ^e Classe	ZANGAGOUME	Brice Alex	2024-1-1763
99	Soldat de 2 ^e Classe	ZESIO	Foïfoï	2024-1-1764
100	Soldat de 2 ^e Classe	ZOUNOKIETE	John Bonheur	2024-1-1765

Art.2 : Le contrat d'engagement souscrit par les intéressés pourra être résilié de plein droit par le Ministre de la Défense Nationale.

Annex 28: Two cases that exemplify targeted human rights abuses and violations in Zémio and Mboki

The second half of 2024 was marked by targeted abuses and violations against:

- Members of the Muslim community in the Haut-Mbomou prefecture, who were routinely accused of having supported the UPC when the group controlled town in the prefecture;
 - Individuals who denounced violations perpetrated against civilians by the incoming integrated Azande FACA soldiers
1. Harassment, detention and threat to life of the Imam of Zémio, August-September 2024¹¹⁷

Following the disarmament of UPC elements in Zémio between May and July 2024, there were persistent rumors of weapons not being handed in and instead being hidden in the homes of Fulani or Muslim traders in Zémio. At the end of August, Elie Gomengue, AAKG leader and integrated FACA soldier, accused the Imam of Zémio, of hiding a weapon of a disarmed UPC element named Yousuf, who was no longer in Zémio.

On 24 August, the 62-year-old Imam, was apprehended at his house around 0800 hours by a group of AAKG who had come from Mboki. They accused the Imam of hiding the UPC element's weapon. According to multiple testimonies gathered locally, the group removed the Imam from his house and walked him along the main road for approximately one kilometer to the Gendarmerie station while beating and insulting him in full view of the townspeople. The Imam was detained in a small room at the Gendarmerie. The same morning, the UPC element's wife, her infant and a 32-year-old male Muslim civilian, were also apprehended and detained in relation to the same case.

The Lieutenant in charge of the Gendarmerie informed the Panel that he had grown increasingly worried that the AAKG would kill the Imam, following repeated threats. On 7 September, he sought help from MINUSCA. The woman and her infant were released, and the Imam and the other male suspect were transferred to the MINUSCA Permanent Operating Base (POB) "for protection of life". The POB is located approximately 500m from the Gendarmerie station.

On 11 September, following a meeting attended by the *sous-préfet*, the deputy mayor, police, gendarmerie, FACA and MINUSCA military observers, representatives of the Nepalese battalion and MINUSCA civil affairs section Community Liaison Assistants, it was concluded that there was no longer a threat to life of the Imam and the other man, and the two were formally handed back into the custody of the Gendarmerie. The Imam paid 200,000 CFA (\$350 USD) to the *sous-préfet* who then signed their release papers.

The Imam told the Panel that, as the representative and spokesperson of the Muslim community in Zémio as an authority figure vis-à-vis the local authorities, other religious and community leaders, he felt disempowered and having "lost his dignity and authority". After being released, he rarely left his home, and no longer participated in community meetings. The Imam's neighbours communicated to the Panel that, in their view, the public humiliation, mistreatment and detention of the Imam, undermined the safety of and respect for the Muslim community living in Zémio.

2. Abduction and killing of Adama Aimé, Vice-President of the local peace committee, December 2024

At approximately 1800 on 3 December 2024, Adama Aimé, a well-known member of the Zémio community, was walking home. He was last seen near the Gendarmerie building,¹¹⁸ heading towards the hospital and his house located just a few hundred metres away in the neighborhood of Aregue 1, where he was the *chef de quartier*.

The next day his adult daughter, who lives in her father's household, alerted the neighbors and local authorities that her father had not come home the previous night. The Mayor of Zémio, immediately organized search parties for Adama and in the weeks that followed actively sought to locate him.

¹¹⁷ Confidential sources drawn upon in this section include Muslim and Azande community members in Haut Mbomou prefecture, local officials, security sector sources, and civil society.

¹¹⁸ Confidential source whom the Panel met in Zémio, February 2025.

On 9 December a fellow *chef de quartier* in Zémio formally reported Adama's disappearance to the police and requested that an investigation be launched (see the letter to the Police commander below).

On 23 December, some fishermen found the decomposing body of Adama in the Mbomou river, near the village of Gadia, around 20 km southeast of Zémio. The body bore markings of torture or of post-mortem mutilation, his right arm and left leg were cut off to the bone, and stomach area was ripped open.¹¹⁹

Background and possible motive

Adama had moved to Zémio from Berberati in the 1980s and had married a Zande woman and started a family. He had worked as a teacher for many years and had taught most of the young professional adults who worked in associations and organizations in the town. Adama was the president of the local body assembling traditional chiefs, known as the *Amical des Chefs de Zémio*. He was an effective and trusted focal point for the UN agencies and NGOS that visited or operated in the sub-prefecture, and was known as an individual capable of reaching out to, assembling and mobilising all groups within the community.

Between 2019-2024, Adama served as the Vice President of the local Peace Committee¹²⁰ wherein he played a critical role in mediation, conflict management and peacebuilding in the community and with the various armed groups in the region. For example, he mediated with the LRA faction that eventually disarmed and were repatriated to Uganda in 2023; and between the community and the UPC, when the UPC were in control of Zémio. He had also started to address the violence perpetrated by AAKG. The Panel spoke to sources in Zémio and Bangui, who shared that in the months prior to his disappearance and death, Adama had been speaking out against the incoming integrated Azande FACA soldiers and the untrained AAKG militia members who had arrived from nearby villages hoping to also be trained. Both these groups were erecting roadblocks, harassing people, and perpetrating crimes and violence, including rape and other sexual violence in and around Zémio (note that in August 2024 the Minister of Justice had established a Commission of Inquire to investigate allegations of grave human rights violations committed in Zémio).

Adama was described my multiple credible Panel sources as the “backbone” of the Peace Committee. Multiple Panel sources noted that, after his disappearance, the community was “gripped by fear”, while the other Peace Committee members were inactive, concerned and shocked by what had occurred.¹²¹ Sources also noted that Adama had shared with them that he had felt he was in danger and had received threats after condemning the behavior of the AAKG. The Panel continues to investigate the case.



Adama Aimé, Zémio. Photos from sources in Zémio.

¹¹⁹ Confidential sources: community members and officials in Zémio.

¹²⁰ The Local Peace Committee in Zémio and other sub-prefectures in Haut-Mbomou were supported by the NGO Invisible Children active in CAR for many years, see <https://invisiblechildren.com/program/peace-committees/>.

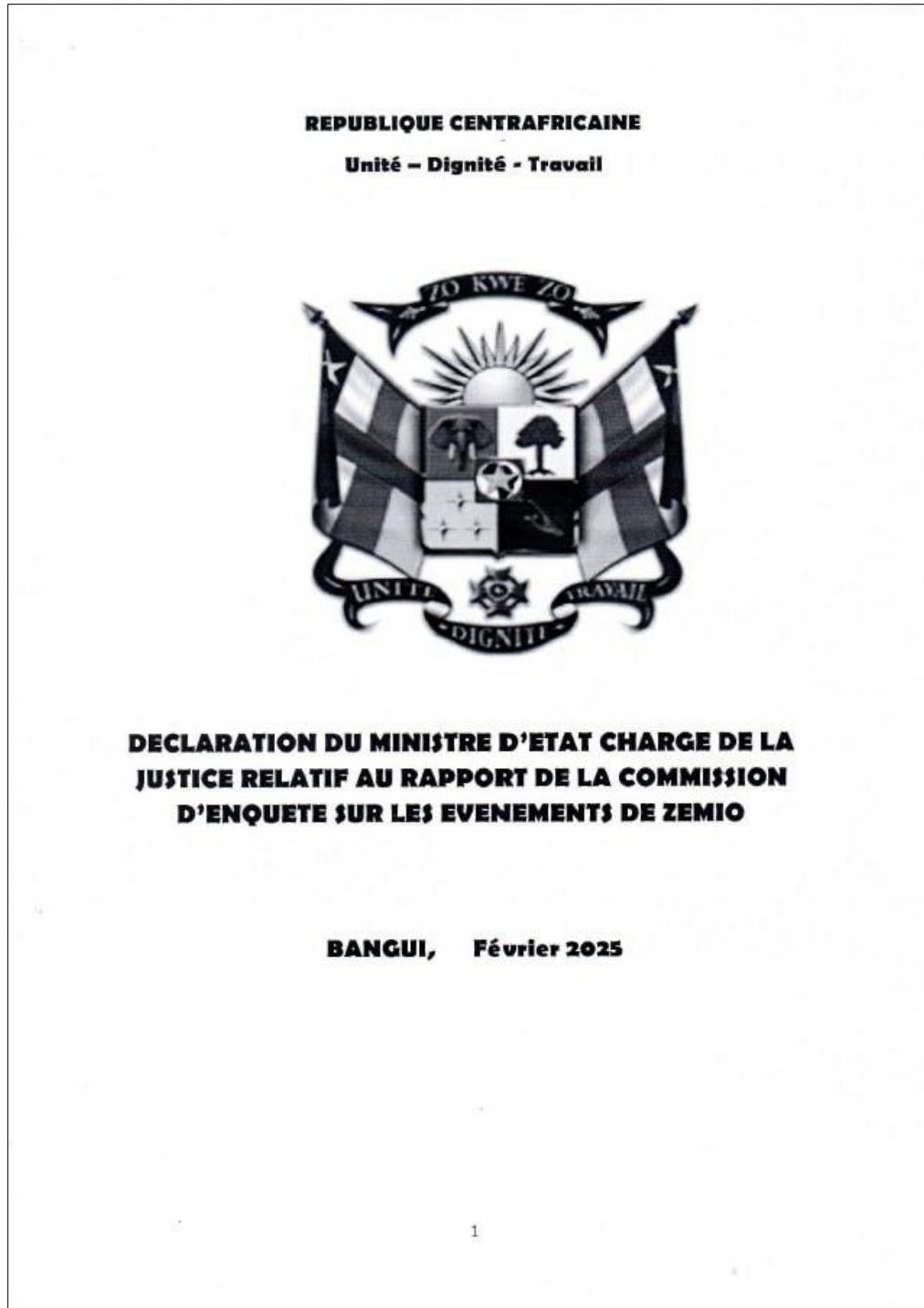
¹²¹ Panel interviews with community members in Zémio, February 2025.

<p>Mr ANIDIGUI Jean-François Chef de Groupe Central N°1 Quartier Sité Abattoir Tel : 72 73 53 96/75 24 59 01</p>	<p>Zemio le 09 Décembre 2024</p>
<p>A monsieur le Commandant de la Police de la Ville de Zemio.</p> <p>Objet : Plainte contre Inconnue pour la disparition du Chef de Quartier Aregue 1 Mr ADAME Aimé.</p> <p>Monsieur le Commandant, c'est avec grand honneur que je viens auprès de votre service Administratif de la Police déposer ma plainte contre inconnue dans la commune de Zemio.</p> <p>En effet, le Mardi 03 Décembre 2024 dans la soirée à 18 h que le Chef du Quartier Aregue 1 Monsieur Adame Aimé a disparu (pour destination inconnue) dans la Ville de Zemio jusqu'à ce jours, aucune trace est retrouver.</p> <p>C'est pourquoi, je viens auprès de votre service pour une enquête dans la commune de Zemio et ses environs.</p> <p>Veuillez agréer Monsieur le Commandant de la Police de la Ville de Zemio l'expression de mes propos les plus respectueux.</p>	
<p>Ampliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tribunal de grande instance du Haut-Mbomou (01copie) - Sous-préfet de la Ville de Zemio (01copie) - Commandant de la Compagnie Territoriale de la Ville de Zemio (01copie) - Commandant de la Police de Zemio (01 copie) - Mairie de la Ville de Zemio (01 copie) - Archive au Groupement N°1 de la Ville de Zemio (01 copie) <p style="text-align: right; margin-top: -20px;">  Anidgui Jean François ***** </p>	

Letter addressed to the Police in Zémio, dated 9 December 2024: "Complaint against Unknown for the disappearance *Chef de Quartier* of Aregue 1, Mr. Adama Aimé."

Received from confidential source in Zémio, Feb 2025.

Annex 29: Statement by the Minister of Justice on the report of the Commission of inquiry into events in Zémio in August 2024, dated February 2025



Suite aux dénonciations qui m'ont été faites des évènements survenus dans la ville de Zemio au mois d'août 2024 et susceptibles de constituer de graves atteintes aux Droits de l'Homme, le Ministère de la Justice a mis en place, par Arrêté ministériel, une Commission d'enquête judiciaire en vue de faire la lumière sur les dits évènements.

La Commission d'enquête est composée de Magistrats et d'Officiers de Police judiciaire.

Elle a pour missions de :

- procéder à la vérification des faits allégués ;
- auditionner les éventuels victimes et témoins ;
- identifier les auteurs présumés ;
- recueillir toutes informations utiles à la manifestation de la vérité et ;
- dresser procès-verbal de tout en vue de la saisine éventuelle des juridictions compétentes.

Il ressort de ce procès-verbal que :

Courant l'année 2017, le groupe armé rebelle dénommé union pour la Paix en Centrafrique (UPC) membre actuelle de la CPC aurait commis de graves exactions à savoir : exécutions sommaires, assassinats, pillages dans certaines villes de la Préfecture du Haut-Mbomou, en ciblant particulièrement les personnes civiles en raison de leur appartenance ethnique et religieuse.

Face à cette situation, le groupe d'autodéfense dénommé « **Azandé ani kpi gbè** » dit **AAKG**, fut créé par les jeunes ressortissants de cette localité en vue de lutter contre les exactions perpétrées par l'UPC. C'est ainsi que plusieurs affrontements ont eu lieu entre les **AAKG** et l'**UPC**.

Ces affrontements récurrents, à relent ethnique et religieux ne cessent de se produire entre les groupes rivaux et des exactions constituant de graves violations des Droits humains seraient commises sur les civils.

Des corps sans vie sont retrouvés, des destructions de biens sont constatées et des représailles sont exercées par l'autre groupe et vice versa.

Ces violations graves des droits humains se seraient perpétrées dans la ville de Zemio et les localités environnantes.

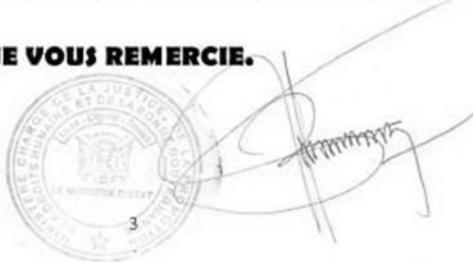
Certains auteurs de ces faits, appartenant aux groupes rivaux, sont déjà identifiés et interpellés. Dès lors, j'ai déjà instruis le Procureur Général près la Cour d'Appel de Bambari de mettre immédiatement en mouvement l'action publique par les parquets du ressort en vue de traduire les auteurs, coauteurs et complices partout où ils se trouveraient devant les juridictions pénales compétentes.

En outre, le Gouvernement que dirige Son Excellence **Félix Moloua**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous l'autorité de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur **Faustin Archange Touadéra**, à travers les Ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de la Défense Nationale et de l'Administration du Territoire ont déjà pris toutes les mesures nécessaires visant à protéger les paisibles populations du Mbomou et Haut-Mbomou et de rétablir l'ordre dans ces deux Préfectures.

Mais d'ores et déjà sur instructions de Son Excellence, Monsieur Président de la République, Chef d'Etat, Professeur **Faustin Archange Touadéra** un Tribunal de Grande Instance sera créé à Zemio pour garantir d'avantage l'accès à la Justice afin de faire cesser des éventuelles violations des droits humains dans cette localité.

Force doit rester à la Loi sur toute l'étendue du territoire national.

JE VOUS REMERCIE.



Annex 30: Testimonies from Dembia, October 2024

Summary of testimonies by two Muslim men (here called Witness 1 and Witness 2) who witnessed and were victims of the prolonged attack on civilians in Dembia 1-7 October 2024, collected by the Panel in Zémio, February 2025

During the last days of September 2024, rumors started to circulate in Dembia of an imminent AAKG attack on the town. Some people, including Sudanese refugees, left Dembia moving towards Rafaï.

Witness 1 and Witness 2 were both involved in commercial activity in Dembia, and Witness 2 owned a shop there. On 1 October 2024, the two were returning to Dembia after doing some business in the Democratic Republic of Congo (DRC). They were in a pirogue and about to reach the shore on the CAR side, when they heard shots coming from the town (which lies about 500 meters north of the river). The boat man who ferried them across, a member of the Zande community, warned them not to go into town, but Witness 1 and Witness 2 insisted as they were worried about their family and their property.

As W1 and W2 were about to walk into town, six armed elements in military uniform approached from the side of the town, whom they understood to be “the AAKG”. The armed elements threatened to shoot and kill them, unless they paid a sum of 350,000 CFA (approximately \$620 USD). The armed elements held Witness 1 hostage at the river, while Witness 2 was allowed to go into town to fetch the money and come back.

Witness 2 found groups of AAKG armed elements shooting in all directions, shouting and going in and out of the shops along the road. They stole cash, mobile phone, and other items. If they did not find cash, they beat up the shopkeepers. They moved around the town on foot and on motorcycles, catching and beating up men, women and children. Witness 2 found that his shop, where he had left in brother in charge, had been ransacked and he found that there was no cash left. W2 said that his brother later informed him that the AAKG had forced him to give them 3 million CFA (approximately \$ 5,200 USD in cash from the shop. Through friends he managed to hurriedly scramble together around 100,000 CFA (approximately \$175 USD), and with that Witness 2 rushed back to the river, and gave it to the AAKG elements, who took it and then left W1 and W2 to go.

Witness 1 and Witness 2 both lived near the house of a trader called Habib (a 48-year-old Muslim). Just after midnight on 2 October 2024, “Leman” [Celestin Bakayogo Leman] and “Elie Pasteur” [Elie Gomengue] came to Habib’s house, demanded money, and took him away. W1 and W2 later learned that Habib had been killed. His body was found on 6 October, at the riverside near the river crossing to the DRC. W2 had spoken to one of the Azande boatmen who had discovered Habib’s body, but the boatman could not or did not want to give any information about the incident. Habib’s wife and children fled to Rafaï.

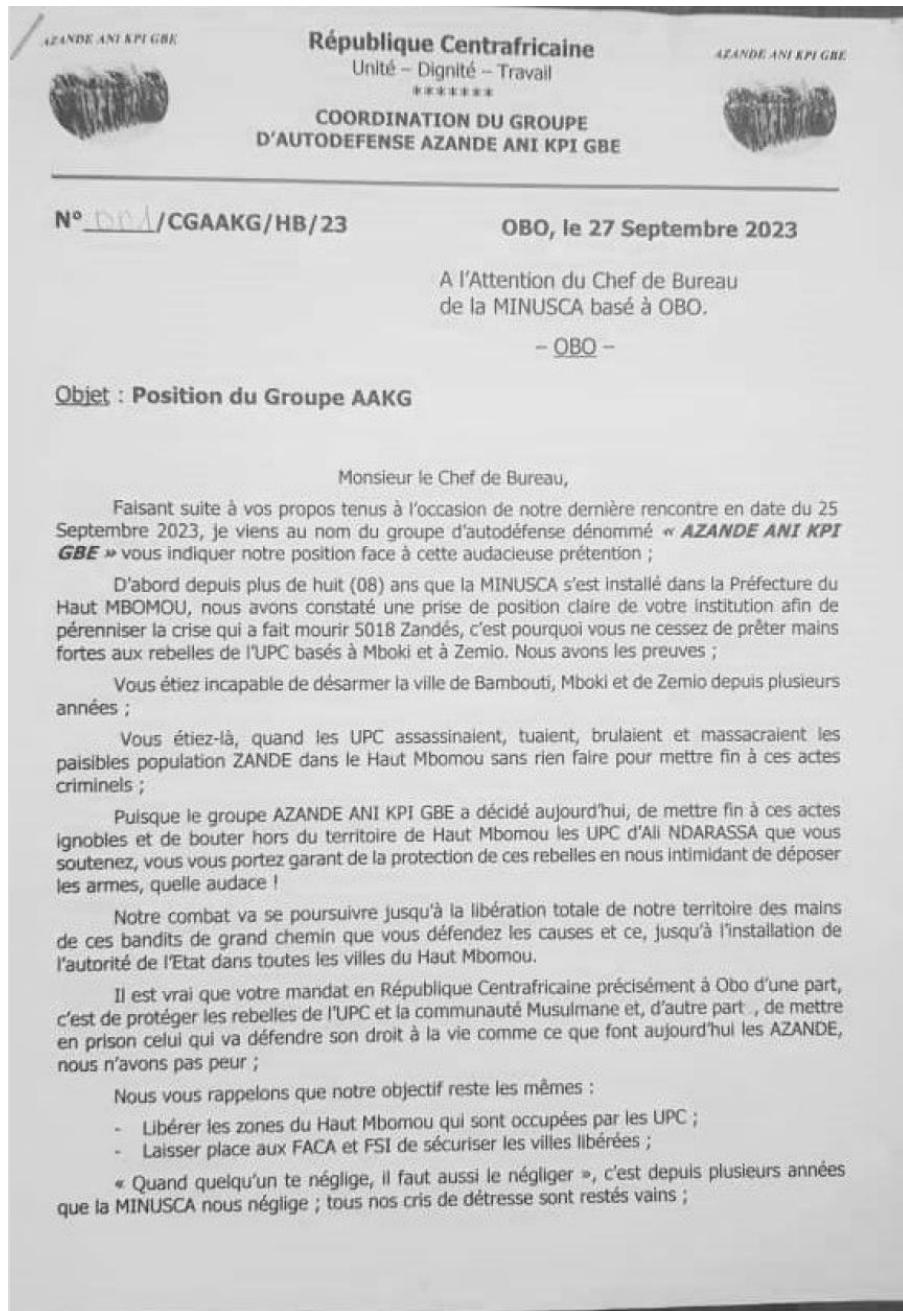
Around 2 or 3 October, General Leman ordered that a Fulani representative called Nuhn, and another man called Habib, should come to come to the mayor’s office. The AAKG had taken over the mayor’s office and were using it a base. Leman, Elie, Maxon all questioned Nuhn and Habib accusing them of having warned the population about the arrival of the AAKG: “Who told the people we were coming, who warned them?” they had shouted. Nuhn and Habib were forced to lie on the ground on their stomachs, were whipped as they were questioned.

On another day, at around 13h, Witness 1 saw the AAKG shoot a man by the name of Idriss in the chest and then cut his throat. Idriss was a Sudanese refugee and trader, around 65 years old, who had been staying at the Sudanese camp site, around 2 km west of Dembia on the road leading to Rafaï. Witness 1 later heard that Idriss had walked into town to look for his daughters.

The same day, Witness 1 was also forced on the ground by an armed element. This was in the town center near the mosque during daytime. The armed man stood above Witness 1, beating him, and Witness 1 was sure he would be killed. At that moment Elie Pasteur came, and he said to the armed element, “don’t kill him”. The element obeyed, and Witness 1 was left to go. Witness 1 one observed that: “The elements respected Elie very much.”

Letter from AAKG to MINUSCA Office Obo, dated 27 September 2023 outlining the “Position of the AAKG group”

Three-page letter signed by delegate of the AAKG group, Michel Koumboki.



Ainsi, pourquoi aujourd'hui si nous voulons libérer notre territoire mais que c'est la MINUSCA qui va nous obliger à dialoguer ; dialoguer avec qui et devant qui et pourquoi ? est ce qu'on a un problème contre l'Etat Centrafricain ? ou nous aidons l'Etat à assoir son autorité dans les villes du Haut Mbomou qui sont sous influences des UPC qui règnent depuis des années en votre présence.

Notre principe, c'est de combattre les UPC et leurs complices tout en respectant les principes du Droit International Humanitaire et la protection de la population civile non armée ;

Si votre intention est de nous contraindre à accepter vos exigences, alors vous vous êtes largement trompé. Un civil armé n'est plus un civil, vous devez le savoir.

De tout ce qui précède, l'unique chose que nous pouvons vous rappeler, c'est qu'avant tout, nous sommes nés sur le territoire du Haut Mbomou et nous ferons tout ce qui est possible pour défendre notre localité lorsqu'elle se sent en danger, mais vous, vous êtes venus pour rechercher vos intérêts et d'ici peu de temps, vous partirez chez vous et le Haut Mbomou restera toujours Haut Mbomou.

Faisons la paix avec ceux qui aiment la paix et la guerre avec ceux qui aiment la guerre ;

Nous attendons notre Gouvernement pour se prononcer sur ce qui se passe dans notre territoire et vous, vous n'êtes qu'un appui à nos autorités ; donc ne forcer pas une chose que vous ne comprenez pas la tenue et l'aboutissant.

On en a marre !

SACHEZ-LE UNE FOIS POUR TOUS : Notre ferme engagement, c'est la défense de l'intégrité de notre territoire et de la dignité de chaque population du Haut Mbomou conformément au respect des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Notre objectif c'est de combattre les UPC d'Ali Ndarassa et tout groupe de personne qui sera en connivence avec ces derniers. Avec l'aide de Dieu et de nos ancêtres, nous réussirons à bouter les UPC d'Ali Ndarassa et les LRA hors de notre localité.

A cet effet, toute personne tant physique que morale qui sera un obstacle pour la libération de la préfecture du Haut Mbomou entre les mains des rebelles de l'UPC d'Ali Ndarassa sera notre ennemi juré.

Notre lutte, c'est de ramener la paix, la Sécurité, la libre circulation des personnes et de biens et que l'autorité de l'Etat revienne dans la préfecture du Haut Mbomou.

Vous parlez de dialogue, nous, on parle de la libre circulation, du respect des droits humains et des libertés fondamentales ; Si les bandits de l'UPC empêchent les gens à circuler librement sur leur territoire et que les Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sont menacés par des forces négatives alors on ne voie pas les motifs fondés pour un dialogue ;

Nous n'avons rien contre les forces de la MINUSCA et les FACA ainsi que les FSI ; ce que nous réclamons depuis le début de nos opérations, c'est l'installation de l'autorité d'Etat dans les villes que nous libérons afin d'assurer pleinement la libre circulation des personnes et de biens et de permettre le développement de notre préfecture.

Dans cette entente,

Recevez notre sincère collaboration patriotique

Ampliations :

- Présidence.....01
- Présidence de l'ensemblée national.01

- Primature.....01
- Les députés du Haut-Mbomou.....05
- Le Préfet du Haut-Mbomou.....01
- Bureau MINUSCA Bangui.....01
- Bureau MINUCA Obo.....01
- Archive.....01

Fait à Obo, le 27 Septembre 2023

Le Délégué du Groupe AAKG

AZANDE *

AMIKPIGBE

KOUMBOKI Michel

Tel : 72092179

✓ et apposée
PHB 30/09/23

Annex 31: Photographs of the five senior leaders of the AAKG who were trained in integrated into FACA



Celestin Bakayogo-Leman,
aka « General Lemane »
FACA matriculation number :
2024-1-1681



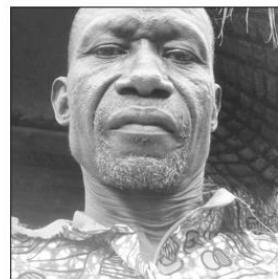
Elie Gomengue
aka « Elie Pasteur »
FACA matriculation number :
2024-1-1706



Marcelin Kangoyessi
Deputy of Bakayogo-Leman in the AAKG
FACA matriculation number :
2024-1-1717



Elie Dimanche
FACA matriculation number :
2024-1-1698



Michel Koumboyeki
FACA matriculation number :
2024-1-1720



The close-up photographs are cut from the above group photo, except for that of Michel Koumboyeki, which the Panel obtained from a confidential source.

The group photo was taken in Obo May 2024, during a visit to Obo of Dmitry Sytyi, Deputy Head of Russia House, Bangui, and was widely published in various online media and social media accounts,

Annex 32: Map highlighting locations mentioned in the report

From west to east:

Mbomou prefecture

- **Dembia:** Civilians attacked between 1-7 October 2024

Haut-Mbomou prefecture

- **Tabane:** MINUSCA peacekeeper killed on 28 March 2025
- **Zémio:** various events, including abuse and arrest of Imam of Zémio, August-September 2024
- **Obo:** location of training for AAKG members by FACA and Russian instructors from March 2024
- **Bambouti:** Initial AAKG attack on the UPC in March 2023.

